

Rapport annuel 2018 du FMI

Bâtir un avenir
partagé





Cher lecteur,

L'économie mondiale a donné la preuve de son dynamisme au cours de l'année écoulée, présageant des créations d'emplois et d'une amélioration des niveaux de vie dans la plupart des États membres du FMI. Mais des menaces existent : risque d'escalade des conflits commerciaux, niveaux record d'endettement public et privé, volatilité des marchés financiers et fragilité de la situation géopolitique, entre autres.

Face aux défis actuels, le message que j'adresse aux pays membres reste le même : c'est quand il fait beau qu'il faut réparer la

toiture. C'est le cas aujourd'hui. Pour entretenir la dynamique actuelle, les pays doivent atténuer les risques financiers et budgétaires en accroissant la résilience du secteur financier et en reconstituant leurs marges de manœuvre, mais ils doivent aussi faire des progrès sur la voie des réformes structurelles qui rendront l'économie plus forte face à de futures intempéries. Ils doivent également promouvoir un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles et s'employer à faire en sorte que les nouvelles technologies profitent à tous et qu'elles renforcent la croissance inclusive et la stabilité financière au lieu de les affaiblir.

À plus long terme, l'élan qui porte l'économie mondiale est menacé par la lente érosion de la confiance dans les institutions. Or, la confiance est un élément essentiel dans une économie. Cette perte de confiance revêt plusieurs aspects : persistance des effets de la crise financière mondiale, impression que les gains tirés de la croissance mondiale et de la mondialisation ne sont pas partagés équitablement, inquiétude quant aux perspectives d'emploi et aux possibilités économiques futures, et faiblesse des dispositifs de gouvernance qui favorisent trop souvent la corruption. Le vieillissement de la population et les problèmes de financement des régimes de retraite freinent aussi cet élan, et les inégalités de revenus s'accroissent. Enfin, si aucune réponse efficace n'est trouvée, le changement climatique portera vraisemblablement un coup sévère au bien-être économique dans les décennies à venir. Les pays doivent également garder à l'esprit ces menaces latentes.

S'attaquer aux
déséquilibres
mondiaux



Lutter contre
les inégalités

page 10

Faire face au
changement
climatique

page

8





Combattre la corruption et améliorer la gouvernance

Comme le montre le présent *Rapport annuel*, le conseil d'administration et les services du FMI s'emploient avec

énergie à prêter assistance aux États membres et à les aider à relever ces défis, grâce aux conseils de politique économique, aux programmes de prêts et au développement des capacités. Quelques exemples : nous avons travaillé à l'amélioration des outils de prévention des crises ; perfectionné la méthodologie d'évaluation des déséquilibres mondiaux et des taux de change ; déterminé les réformes structurelles prioritaires afin de favoriser une croissance économique durable et solidaire, notamment en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes et l'activité des femmes ; affiné notre analyse des questions macrofinancières et macrostructurelles ; mis au point un nouveau cadre visant à remédier aux faiblesses en matière de corruption et de gouvernance ; approfondi notre compréhension de l'économie numérique et des technologies financières ; enfin, intensifié nos efforts en faveur des objectifs de développement durable.

En ces temps d'incertitudes sur le plan économique, je suis convaincue que les valeurs fondatrices du FMI, qui font de la coopération économique le moyen le plus sûr pour créer un avenir meilleur, sont plus importantes que jamais. Réaffirmons ensemble notre attachement à ces valeurs.



Technologie financière



Christine Lagarde
Directrice générale

Table des matières

1

Partie 1 : Vue d'ensemble

Message de la directrice générale.....	1
À propos du FMI.....	4
Gros plan— Une occasion à saisir	5
Améliorer le fonctionnement du système.....	6
Parvenir à une croissance durable.....	8
Rendre la croissance inclusive.....	10
Assurer la stabilité.....	12
Exploiter les technologies à bon escient	14
Gros plan sur les régions	16
Voyage en Indonésie.....	16
Asie et Pacifique	18
Afrique subsaharienne	20
Europe	22
Moyen-Orient et Afrique du Nord.....	24
Hémisphère occidental.....	26

27

Partie 2 : Notre cœur de métier

Surveillance économique	28
Surveillance bilatérale.....	29
Surveillance multilatérale.....	31
Conseils de politique économique.....	32
Questions monétaires et financières.....	32
Politique budgétaire	35
Pays émergents	36
Pays en développement et pays à faible revenu	37
Autres thèmes.....	38
Données.....	39
Prêts.....	44
Financements non concessionnels.....	45
Financements concessionnels	46
Élaboration des programmes.....	53
Instrument de coordination de la politique économique.....	54
Instrument de soutien à la politique économique	54
Suivi postprogramme.....	55
Développement des capacités.....	56
Politique budgétaire	58
Politique monétaire	62
Statistiques.....	63
Juridique	65
Les activités de développement des capacités, en quelques chiffres	65
Partenariats pour le développement des capacités.....	68
Fonds thématiques mondiaux pour le développement des capacités.....	70
Centres régionaux de développement des capacités	70

Graphiques

1.1 Le dispositif mondial de sécurité financière a triplé de taille depuis 2008.....	7
1.2 Effet de la hausse des températures sur la production réelle par habitant dans le monde	9
1.3 Les inégalités diminuent à l'échelle mondiale	11
1.4 Les citoyens ont davantage de possibilités à mesure que les administrations publiques adoptent le numérique.	14
1.5 Afrique subsaharienne : ratio recettes fiscales/PIB.....	20
1.6 Pays en développement : ratio investissement privé/PIB, 2000–16	20
2.1 Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant les exercices 2009–18.....	46
2.2 Encours des prêts non concessionnels, exercices 2009–18.....	47
2.3 Encours des prêts concessionnels, exercices 2009–18	47
2.4 Coûts relatifs des principales activités du FMI, exercice 2018.....	65
2.5 Dépenses consacrées aux activités de développement des capacités, exercices 2014–18.....	66
2.6 Dépenses consacrées au développement des capacités, par région, exercices 2015–18.....	66
2.7 Dépenses consacrées au développement des capacités, par groupe de revenu, exercices 2015–18.....	66
2.8 Dépenses consacrées au développement des capacités, par domaine, exercices 2015–18.....	66
2.9 Participation aux formations, par groupe de revenu, exercices 2014–18	67
2.10 Participation totale aux formations, par région d'origine des participants, exercices 2014–18	67

Organigramme du FMI	73
Budget et recettes	74
Mode de financement, commissions, rémunération, répartition des charges et revenu net	75
Ressources humaines et organisation	77
Responsabilisation	78
Bureau indépendant d'évaluation.....	82
Information et contacts avec les parties prenantes extérieures	85
Quotes-parts et gouvernance.....	89
Droit de tirage spécial	90
Transparence	91
Politique de transmission de documents.....	91
Administrateurs du FMI.....	92
Administrateurs et administrateurs suppléants.....	94
Équipe de direction.....	96
Cadres de direction	98
À consulter aussi	100
Les objectifs de développement durable.....	102
Sigles et abréviations.....	103
Lettre de transmission au conseil des gouverneurs.....	104

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril.

L'analyse et les considérations de politique économique présentées dans cette publication sont celles du conseil d'administration du FMI.

L'unité de compte du FMI est le DTS (droit de tirage spécial) ; la conversion des données financières du FMI en dollars est approximative et effectuée pour des raisons de commodité. Au 30 avril 2018, 1 dollar était égal à 0,695380 DTS et 1 DTS à 1,43806 dollar. Au 27 avril 2017, 1 dollar était égal à 0,729382 DTS et 1 DTS à 1,37102 dollar.

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

Dans le présent rapport, le terme « pays » ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il désigne aussi un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais pour lesquelles des statistiques sont établies de manière distincte et indépendante.

Encadrés

2.1 Centre de développement des capacités Chine–FMI.....	69
2.2 Plateforme « Partners Connect »	70
3.1 État d'avancement de la rénovation de l'immeuble HQ1.....	76
3.2 Profils des hauts fonctionnaires partis ou nommés récemment.....	79
3.3 Gestion des risques au moyen de l'évaluation des sauvegardes.....	81

Tableaux

2.1 Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant l'exercice 2018	45
2.2 Conditions financières des crédits accordés au titre du compte des ressources générales du FMI.....	48

2.3 Facilités de prêt concessionnel.....	50
2.4 Accords approuvés et augmentés au titre du fonds fiduciaire RPC pendant l'exercice 2018.....	52
2.5 Fonds thématiques du FMI pour le développement des capacités	71
2.6 Centres régionaux du FMI pour le développement des capacités	72
3.1 Budget par grandes catégories de dépenses, exercices 2017–20.....	74
3.2 Dépenses administratives comptabilisées dans les états financiers de l'exercice 2018.....	75
3.3 Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type, au 30 avril 2018	77

À propos du FMI

Le Fonds monétaire international (FMI), organisation mondiale qui regroupe 189 États membres, a pour mission de renforcer la solidité de l'économie mondiale. Il s'emploie à encourager la coopération monétaire internationale, à assurer la stabilité financière, à faciliter le commerce international, à favoriser un niveau élevé d'emploi et une croissance économique durable et à réduire la pauvreté dans le monde. Le FMI, qui veille au bon fonctionnement du système monétaire international, compte parmi ses principaux objectifs de promouvoir la stabilité des taux de change et de faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international. Sa mission permet aux pays (et à leurs citoyens) d'échanger des biens et des services, et revêt une importance essentielle pour assurer une croissance économique durable et rehausser les niveaux de vie. Les États membres du FMI sont tous représentés au conseil d'administration de l'institution, qui examine les conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun, et prend les décisions en matière de prêt pour aider les États membres confrontés à des problèmes temporaires de balance des paiements et appuyer le renforcement de leurs capacités. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du conseil d'administration, de la direction et des services du FMI pendant l'exercice commencé le 1^{er} mai 2017 et clos le 30 avril 2018. Le contenu du rapport reflète les opinions et les discussions stratégiques du conseil d'administration du FMI, qui a activement participé à sa rédaction.

Nos principales missions

Le FMI a trois missions principales :

1 CONSEILLER AUX ÉTATS MEMBRES des politiques pour parvenir à la stabilité macroéconomique, accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté.

2 METTRE À LA DISPOSITION DES ÉTATS MEMBRES DES CONCOURS FINANCIERS pour les aider à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, notamment lorsqu'ils sont à court de devises du fait que leurs paiements extérieurs sont supérieurs à leurs recettes de change.

3 FOURNIR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ET DES FORMATIONS aux États qui en font la demande, afin de les aider à mettre en place et à affermir leurs compétences et leurs institutions pour appliquer des politiques économiques bien conçues.

Le FMI a son siège à Washington. Ses bureaux dans le monde entier visent à promouvoir le caractère mondial du Fonds et à maintenir les liens étroits qu'il entretient avec ses États membres. On trouvera des informations complémentaires sur le FMI et ses États membres sur le site Internet du FMI, www.imf.org.

Gros plan

Une occasion à saisir

L'année écoulée a été marquée par une montée des inquiétudes liée au scepticisme vis-à-vis de l'intégration économique et de l'approche internationale de l'élaboration des politiques économiques. Afin que la mondialisation puisse bénéficier à tous, le FMI a apporté des conseils dans des domaines d'action jugés essentiels du point de vue macroéconomique :

Améliorer le fonctionnement du système

en s'attaquant aux déséquilibres mondiaux et en renforçant le dispositif mondial de sécurité financière

Parvenir à une croissance durable

en luttant contre le changement climatique

Assurer la stabilité

en améliorant la gouvernance et en luttant contre la corruption

Rendre la croissance inclusive

en réduisant les différentes formes d'inégalités

Exploiter les technologies à bon escient

dans la finance et les politiques budgétaires

Cette approche est conforme à la feuille de route définie par les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, qui établissent clairement un lien entre croissance économique, intégration sociale et viabilité environnementale. Le FMI a souscrit aux ODD qui portent sur ses domaines d'activités.

Gros plan :

Améliorer le fonctionnement du système

La stabilité macroéconomique mondiale exige un engagement de la part de tous les pays.

Le Rapport 2017 du FMI sur le secteur extérieur montre que les déséquilibres excessifs des comptes des transactions courantes (déficits ou excédents du solde des transactions d'une nation avec le reste du monde) représentaient près d'un tiers des déséquilibres mondiaux observés en 2016. Les déséquilibres excessifs, dont la proportion est globalement stable depuis 2016, concernent de plus en plus les économies avancées : déficits aux États-Unis et au Royaume-Uni et excédents dans des pays comme l'Allemagne, la Corée, le Japon, les Pays-Bas, Singapour et la Suède. Ces déséquilibres rendent l'économie mondiale plus vulnérable à une inversion soudaine des mouvements de capitaux et risquent d'attiser le protectionnisme, avec des effets préjudiciables sur les échanges et la croissance. Les pays présentant des déficits excessifs doivent réduire leurs déficits budgétaires sans recourir à la baisse leurs programmes ciblant les populations défavorisées, et réaligner progressivement leurs politiques monétaires sur leurs objectifs d'inflation. Quant aux pays affichant des excédents excessifs, ils doivent intensifier leur relance budgétaire. Les deux groupes doivent donner la priorité aux réformes structurelles : le premier en encourageant l'épargne et en accroissant la compétitivité et le second en stimulant l'investissement et en favorisant la concurrence. La stabilité macroéconomique mondiale est un bien public international qui requiert la participation active de tous les pays.

En outre, le FMI a soutenu l'extension du dispositif mondial de sécurité financière, qui protège la stabilité macroéconomique en fournissant une assurance pour contribuer à la prévention de crises, en apportant des financements aux pays en cas de crise, et en incitant les pays à adopter des politiques qui rendent les crises plus rares et plus faciles à surmonter. Signe de la complexité, de la volatilité et de l'interconnexion croissantes de l'économie mondiale,

les ressources qui sous-tendent le dispositif mondial de sécurité financière ont triplé entre 2007 et 2016.

Au cours de l'année écoulée, le FMI a renforcé son rôle dans le dispositif mondial de sécurité financière. Il a revu les règles relatives aux lignes de crédit dans le cadre de la prévention des crises (la ligne de crédit modulable (LCM) et la ligne de précaution et de liquidité (LPL) de façon à améliorer la prévisibilité et la transparence des critères d'éligibilité. Le FMI a également proposé un cadre permettant d'approfondir la collaboration avec les dispositifs financiers régionaux en vue de renforcer le dispositif mondial de sécurité financière. Ce cadre fait fond sur les avantages concurrentiels distincts des dispositifs financiers régionaux (connaissances et connexions régionales) et du FMI (expérience dans l'ajustement macroéconomique et la mutualisation universelle des risques) en matière de prévention et d'atténuation des crises.

S'agissant du développement des capacités, le FMI collabore avec plus de 40 partenaires bilatéraux et multilatéraux sur des initiatives macroéconomiques de premier plan à l'échelle mondiale. Plusieurs fonds thématiques sont étroitement liés aux besoins et aux initiatives de développement à l'échelle mondiale, comme le programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme de financement du développement. Les activités de ces fonds sont complétées par le travail considérable accompli par les centres de développement des capacités du FMI, financés par les partenaires au développement, les pays membres et le FMI.





À SAVOIR

Le dispositif mondial de sécurité financière compte quatre strates :

- 1. Les réserves propres des pays :** elles sont passées de quelque 2.000 milliards de dollars à environ 11.000 milliards en 2017. Les ressources en quotes-parts du FMI ont doublé pour atteindre environ 670 milliards de dollars.
- 2. Les accords de swap bilatéraux entre deux pays :** ils prennent la forme de swaps permanents illimités entre les banques centrales de certains des principaux pays émetteurs de monnaies de réserve et un réseau de swaps entre la Chine et d'autres pays afin de favoriser les échanges et l'investissement.
- 3. Les accords de financement régionaux :** ils comprennent le Mécanisme européen de stabilité, d'une capacité de prêt de 500 milliards d'euros ; la multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai, d'une capacité de 240 milliards de dollars ; et l'accord relatif au fonds de réserve d'urgence conclu entre l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie, d'une capacité de 100 milliards de dollars.
- 4. Le FMI :** il peut non seulement octroyer des prêts pour aider les pays à surmonter une crise de balance des paiements, mais aussi ouvrir des lignes de crédit pour des pays ayant des paramètres fondamentaux sains. Parmi celles-ci, utilisables à titre de précaution, figurent la LCM et la LPL, destinées respectivement aux pays ayant des paramètres fondamentaux et des politiques très solides et aux pays ayant des paramètres fondamentaux sains et présentant une vulnérabilité limitée.



DANS LES COULISSES

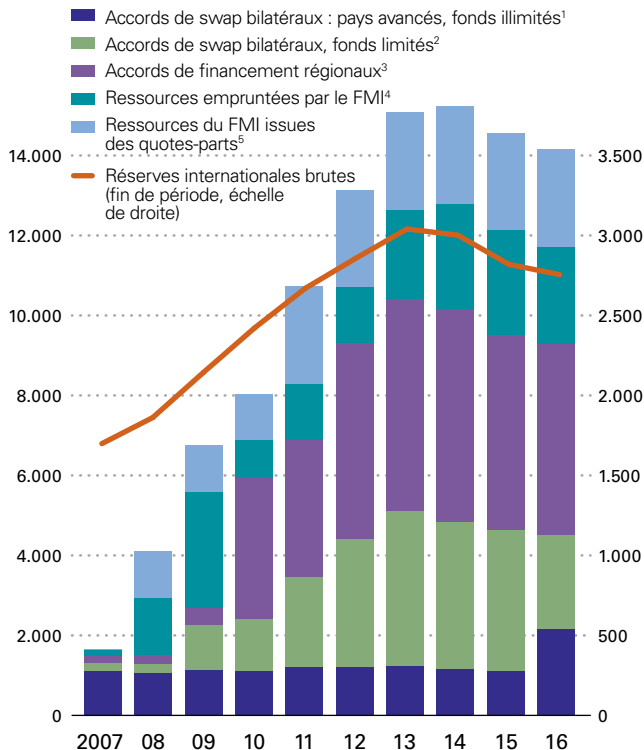
Adéquation du dispositif mondial de sécurité financière : revue de la ligne de crédit modulable et de la ligne de précaution et de liquidité et propositions de réforme des instruments du FMI – nouvelles propositions

La revue menée par le FMI de la ligne de crédit modulable (LCM) et de la ligne de précaution et de liquidité (LPL) a montré que ces instruments avaient fourni aux pays membres un appui efficace à titre de précaution contre les risques extérieurs, et que les accords LCM suivants tout comme les niveaux d'accès aux ressources qui leur sont associés étaient bien adaptés à la situation de chaque pays. Cette revue a perfectionné le cadre d'éligibilité à la LCM et à la LPL afin d'en accroître la prévisibilité et la transparence pour les utilisateurs actuels ou potentiels.

GRAPHIQUE 1.1

Le dispositif mondial de sécurité financière a triplé de taille depuis 2008

Montant et type de ressources mises à disposition des pays en milliards de dollars.



Sources : Banque d'Angleterre ; sites de banques centrales ; rapports annuels des accords de financement régionaux ; estimations des services du FMI.

¹ Estimations reposant sur des utilisations antérieures ou, en cas de non-utilisation, sur les tirages maximums moyens réalisés par les autres banques centrales membres du réseau. Un accord bilatéral n'est comptabilisé qu'une fois.

² Inclut l'ensemble des accords assortis d'un plafond clairement défini et exclut les accords de l'Initiative de Chiang Mai pour la mutualisation, qui sont compris dans les accords de financement régionaux. Un accord bilatéral n'est comptabilisé qu'une fois.

³ Montants calculés à partir de la capacité de prêt et de la limite de crédit clairement définies, lorsqu'elles sont connues ; des ressources engagées ; ou de la capacité de prêt estimée à partir des limites d'accès des pays ou du capital versé.

⁴ Après soldes prudentiels.

⁵ Après déduction des soldes prudentiels, pour les pays concernés par le programme de transactions financières.



ODD pertinent

PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Gros plan :

Parvenir à une croissance durable

Les coûts économiques de la hausse des températures pourraient être considérables.

Faute d'action, le changement climatique sera probablement l'un des plus importants chocs économiques du XXI^e siècle du fait de ses conséquences négatives comme la hausse des températures, l'augmentation de l'ampleur et de la fréquence des catastrophes naturelles, l'élévation du niveau des mers et la perte de biodiversité dans les écosystèmes appauvris.

Les travaux du FMI présentés dans l'édition d'octobre 2017 des *Perspectives de l'économie mondiale* montrent que les coûts économiques de l'augmentation des températures pourraient être considérables, en particulier pour les pays en développement à faible revenu, dont les émissions de gaz à effet de serre sont très faibles. Ainsi, le pays en développement à faible revenu médian, avec une température moyenne de 25°C, verrait son PIB par habitant baisser de 1,5 % d'après les estimations, en cas de hausse des températures de 1 °C, et cet effet perdurerait durant au moins sept ans.

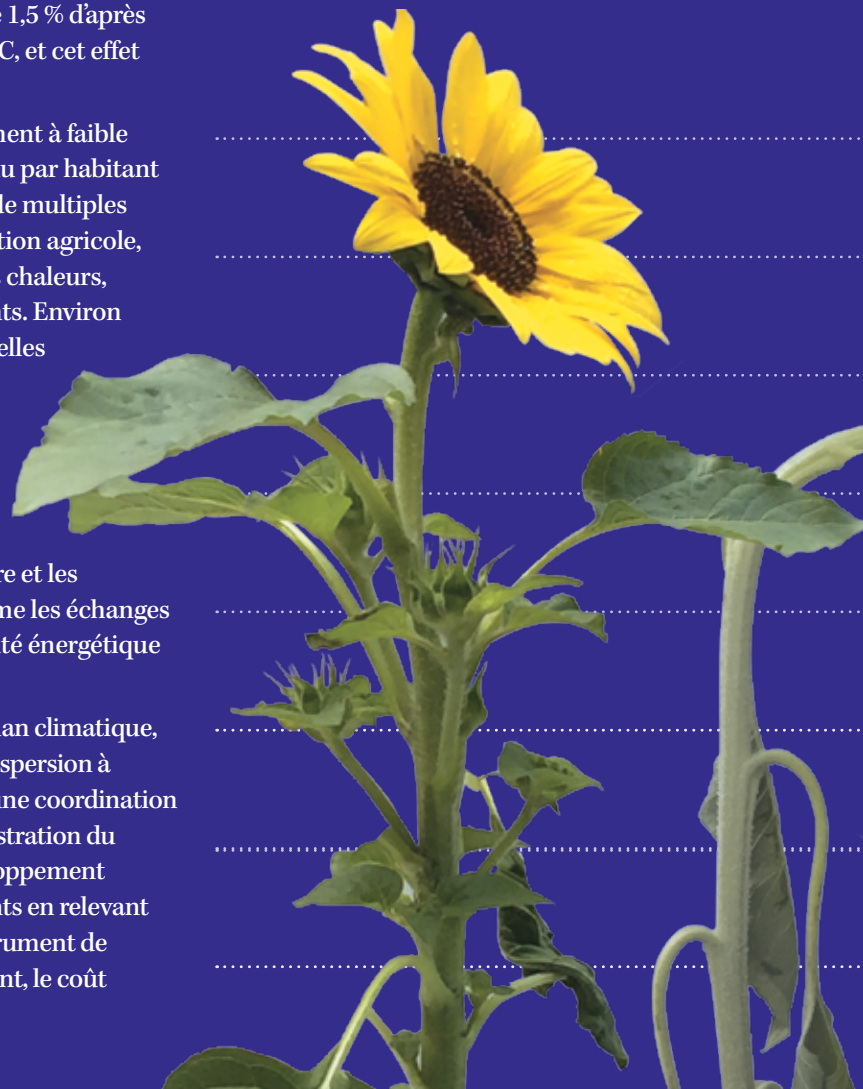
Si les émissions ne diminuent pas, le pays en développement à faible revenu médian pourrait perdre jusqu'à 10 % de son revenu par habitant d'ici la fin du siècle. L'augmentation des températures a de multiples effets sur les résultats économiques : baisse de la production agricole, moindre productivité des travailleurs exposés à de fortes chaleurs, dégradation de la santé et contraction des investissements. Environ 60 % de la population mondiale vit dans des pays où de telles conséquences pourraient se produire.

Près de 200 pays ont conclu l'Accord de Paris afin d'atténuer les effets du changement climatique en réduisant les émissions. Pour chacun de ses États membres, le FMI met au point des tableurs, qui servent à déterminer la tarification du carbone nécessaire et les arbitrages à réaliser par rapport à d'autres mesures comme les échanges de droits d'émission, les incitations en faveur de l'efficacité énergétique et les taxes sur l'électricité et sur certains carburants.

Les résultats soulignent les importants avantages sur le plan climatique, budgétaire et économique de la taxe carbone et la forte dispersion à l'échelle internationale des prix requis, ce qui justifierait une coordination à l'échelle internationale. Cette année, le conseil d'administration du FMI a décidé d'accroître son aide envers les pays en développement faisant face à des besoins urgents de balance des paiements en relevant les limites d'accès de la facilité de crédit rapide et de l'instrument de financement rapide. Dans les petits pays en développement, le coût

annuel des catastrophes naturelles représente près de 2 % du PIB, plus de quatre fois plus que dans le cas des grands pays. Le développement des capacités permet aux pays membres de définir des cadres de gestion des finances publiques résilients, d'adopter des réformes de la fiscalité environnementale et de mettre en place une tarification de l'énergie qui reflète dûment les effets secondaires du changement climatique préjudiciables à l'environnement.

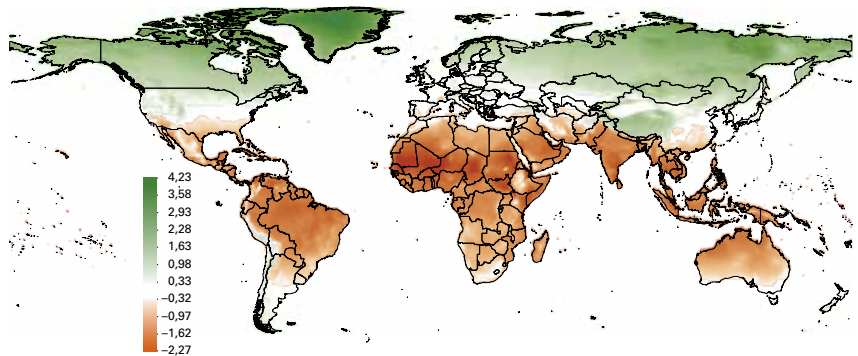
En collaboration avec la Banque mondiale, le FMI a également instauré des évaluations des politiques liées au changement climatique, qui donnent une appréciation générale de l'atténuation du changement climatique, du renforcement de la résilience et des stratégies de financement des petits pays, au sein d'un cadre macrobudgétaire viable.



Effet de la hausse des températures sur la production réelle par habitant dans le monde

Effet d'une augmentation de 1°C de la température sur la production réelle par habitant (en pourcentage)

La hausse des températures a des effets très inégaux à travers le monde et les conséquences négatives se manifestent dans les régions de la planète où vit la majeure partie de la population mondiale.



Sources : Natural Earth ; ScapeToad ; Nations Unies, base de données des Perspectives de la population mondiale, révision de 2015 ; Banque mondiale ; calculs des services du FMI.

À SAVOIR

La facilité de crédit rapide du FMI

La facilité de crédit rapide (FCR) du FMI vise à octroyer rapidement des prêts à intérêt nul assortis d'une conditionnalité moindre aux pays en développement à faible revenu confrontés à un besoin urgent de balance des paiements. Elle met l'accent sur les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté des pays concernés. La FCR a été créée comme guichet du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC), dans le cadre d'une réforme plus large cherchant à assouplir le soutien financier du FMI et à mieux l'adapter à la diversité des besoins des pays à faible revenu, notamment en période de crise.

2030

La FCR est mise à la disposition des pays membres admis à bénéficier du fonds fiduciaire RPC, et l'aide est versée sous forme de décaissements ponctuels de prêts.

Un pays peut solliciter une nouvelle assistance au titre de la FCR au cours d'une période de trois ans si le besoin de financement de la balance des paiements est causé par un choc exogène ou si le pays a démontré sa capacité d'appliquer de bonnes politiques macroéconomiques.

2040

En juin 2017, le FMI a approuvé un décaissement au titre de la FCR pour la Gambie.

2050

DANS LES COULISSES

Les effets des chocs météorologiques sur l'activité économique : comment les pays à faible revenu peuvent-ils y faire face ?

L'édition d'octobre 2017 des *Perspectives de l'économie mondiale*, consacrée au changement climatique, explique que les augmentations de température ont des effets macroéconomiques inégaux, dont les conséquences néfastes sont concentrées dans les pays au climat relativement chaud, comme la plupart des pays en développement à faible revenu. La mise en œuvre de bonnes politiques nationales et d'un développement équilibré, en général, et l'investissement dans des stratégies spécifiques d'adaptation pourraient permettre de limiter les conséquences négatives des chocs météorologiques. Néanmoins, compte tenu des contraintes des pays à faible revenu, la communauté internationale doit soutenir ces pays dans leur adaptation aux changements climatiques, une menace mondiale à laquelle ils n'ont que peu contribué.

ODD pertinent

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Gros plan :

Rendre la croissance inclusive

La croissance et la stabilité peuvent profiter d'une réduction des inégalités.

Les inégalités mondiales, c'est-à-dire les différences de revenu entre pays, se sont estompées. L'évolution des inégalités à l'intérieur des pays est en revanche moins nette et varie en fonction des groupes de revenu et de facteurs propres à chaque pays. Les travaux du FMI ont montré que la persistance d'un niveau élevé d'inégalités est associée à une croissance économique plus faible et plus fragile et à une plus grande instabilité financière. C'est pourquoi la réduction des inégalités entre directement dans le cadre des activités du FMI.

Quel est l'impact de la distribution des revenus sur la croissance et la stabilité ?

Les inégalités conduisent à une sous-utilisation des ressources. Dans les pays très inégalitaires, les pauvres n'ont parfois pas accès à l'éducation, aux marchés financiers ou à d'autres moyens d'accroître leurs revenus. Dans ces conditions, il leur est difficile de développer leurs capacités productives.

Les inégalités découlant de difficultés à trouver un emploi sont associées à des coûts plus élevés. Un chômage prolongé entraîne une perte de compétences, réduit l'employabilité et sape la confiance dans les pouvoirs publics. Ces effets sont particulièrement problématiques chez les jeunes, dont le taux de chômage est élevé dans certains pays, et chez les femmes dans les pays où les discriminations, les coutumes ou les moindres perspectives qui s'offrent à elles les empêchent de participer à la vie active.

Les inégalités peuvent accroître la polarisation et la méfiance.

Lorsque les citoyens pensent qu'ils sont traités de façon inéquitable, le manque de cohésion sociale peut accroître les luttes politiques pour le contrôle des ressources publiques, les comportements de recherche de rentes et les difficultés pour les pouvoirs publics à adopter les réformes en faveur du bien-être social nécessaire pour parvenir à une croissance solidaire pérenne. Dans des cas extrêmes, la polarisation peut générer de l'instabilité et des conflits.

Les inégalités peuvent provoquer l'instabilité macroéconomique. Les inégalités minent la capacité à gérer les risques. Ainsi, les sociétés très inégalitaires disposent généralement de peu de moyens pour se prémunir contre les perturbations économiques. Un niveau élevé d'inégalités peut également aggraver la fragilité financière, en particulier lorsqu'il fait augmenter à la fois l'épargne des riches et la demande de crédit des pauvres et de la classe moyenne.

Les politiques visant à réduire les inégalités et à favoriser la croissance et l'inclusion économique passent

également par l'amélioration de l'accès des pauvres à l'éducation et à des soins de santé de qualité, par l'investissement dans les infrastructures, par l'approfondissement de l'inclusion financière de façon à intégrer les populations les plus vulnérables, et par la mise en place d'incitations en faveur de l'activité des femmes.

Le recouvrement des recettes et le ciblage des dépenses sont particulièrement importants dans ce contexte. L'édition d'octobre 2017 du Moniteur des finances publiques présente plusieurs moyens de lutter contre les inégalités tout en recherchant un juste équilibre entre efficacité et équité. Un impôt progressif sur le revenu bien conçu tout comme certains types d'impôts sur la fortune peuvent contribuer à réduire les inégalités sans porter préjudice à la croissance. D'après les travaux empiriques en cours, l'instauration d'un revenu de base universel est susceptible de diminuer la pauvreté et les inégalités, mais cet effet est tributaire des ressources administratives dont dispose un pays et de sa capacité à cibler les dépenses sociales.

ACCÈS AUX
SERVICES
BANCAIRES



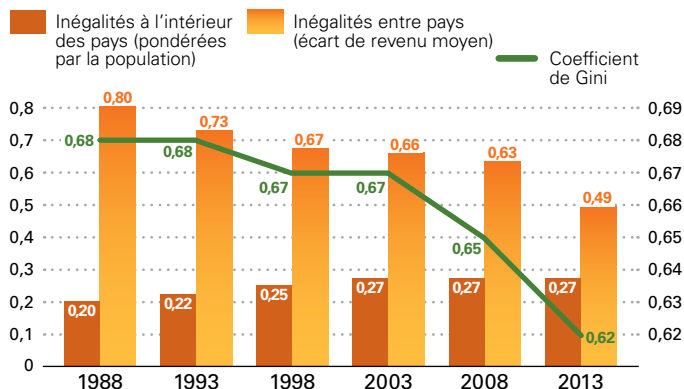
Favoriser la croissance inclusive

De plus en plus d'éléments indiquent que la croissance ne bénéficie pas à tous les citoyens de la même façon et qu'une faible inclusion peut s'avérer préjudiciable sur le plan macroéconomique. Une étude du FMI révèle le rôle essentiel des politiques nationales dans le partage des fruits de la croissance entre toutes les couches de la population. Les pays doivent adopter des cadres de politiques publiques qui conjuguent croissance viable et stabilité macroéconomique. Pour favoriser la croissance inclusive, il est nécessaire d'appliquer des mesures qui rehaussent la productivité sans creuser les inégalités. Le cours du FMI sur la croissance inclusive, lancé en 2013, présente les outils analytiques et opérationnels permettant de promouvoir la croissance inclusive. Il est devenu l'un des cours dispensés par le FMI les plus demandés dans le monde.



GRAPHIQUE 1.3

Les inégalités diminuent à l'échelle mondiale ...



Sources : Lakner et Milanović, 2016 ; Milanović, 2016 ; Banque mondiale, 2016.
 Note : La hauteur des barres indique le niveau des inégalités mondiales mesurées par l'écart logarithmique moyen (échelle de gauche). Le coefficient de Gini mesure la distribution des revenus entre les résidents d'un pays. Un ratio de 1 (ou de 100 %) correspond au niveau maximal d'inégalités (échelle de droite).

À SAVOIR

... mais restent élevées à l'intérieur des pays.

Si les écarts de revenu entre pays ont diminué, les inégalités à l'intérieur des pays se sont accrues entre le milieu des années 80 et le milieu de la première décennie 2000, en particulier dans les pays avancés. De nombreux facteurs expliquent ces tendances.

Les avancées technologiques ont principalement profité aux détenteurs de capitaux et aux travailleurs très qualifiés.

Le commerce international a entraîné des pertes et des transferts d'emplois dans les pays avancés, de concert avec les technologies génératrices d'économies de main-d'œuvre et l'externalisation, bien qu'il reste un moteur de la croissance et de la réduction de la pauvreté.

L'intégration financière, en l'absence de réglementation appropriée, peut accroître la vulnérabilité des populations aux crises financières et le pouvoir de négociation du facteur capital.

Les politiques nationales, dans certains pays, ont réduit le pouvoir de négociation du facteur travail, augmenté la concentration des entreprises, diminué la progressivité de l'impôt et affaibli la protection sociale.

ODD pertinents

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

INÉGALITÉS RÉDUITES

Gros plan :
Assurer la stabilité

Éliminer la corruption à tous les niveaux.

Une bonne gouvernance, dont fait partie l'absence de corruption systémique, joue un rôle essentiel dans la stabilité macroéconomique et la promotion d'une croissance inclusive et durable. Les travaux du FMI montrent que la corruption systémique, définie comme l'abus d'une charge publique à des fins d'enrichissement personnel, est liée à des niveaux de croissance et d'investissement plus faibles et à de plus fortes inégalités.

La corruption mine la capacité de l'État à lever l'impôt, notamment parce qu'elle fragilise le système fiscal en générant un sentiment d'injustice et de favoritisme. La corruption peut ainsi vider les caisses de l'État. Elle crée des distorsions dans les dépenses publiques en conduisant à privilégier les projets inutiles et démesurés qui donnent lieu à des commissions illicites, au détriment d'investissements dans des domaines comme la santé et l'éducation qui ont un impact économique et social positif. En outre, comme les personnes défavorisées dépendent plus des services publics que le reste de la population, ces distorsions pèsent davantage sur elles et sur leurs possibilités économiques.

Une croissance inclusive et durable est également menacée si les pouvoirs publics ne parviennent pas à créer un environnement économique reposant sur l'impartialité et l'état de droit. Les pots-de-vin font augmenter le coût des investissements, car ils s'apparentent à un impôt sur l'investissement, lorsque la corruption est systémique. Si la corruption s'étend à la réglementation et à la supervision du secteur financier, la stabilité financière peut également être menacée.

La corruption peut conduire à un sentiment de méfiance envers les pouvoirs publics et à des divisions, qui ont, à leur tour, un effet indirect sur la stabilité du pays et sur le caractère inclusif de la croissance. Ainsi, lorsque les jeunes estiment que les investissements dans les compétences et dans l'éducation ne sont guère récompensés, les perspectives d'accroissement de la productivité s'amoindrissent et le ressentiment s'accroît.

Le FMI a récemment mis à jour sa politique en matière de gouvernance et de corruption. Cette nouvelle politique donne des orientations sur l'évaluation de la nature et de l'ampleur de la corruption et de ses conséquences sur le plan macroéconomique. Elle porte tant sur l'« offre » (le pot-de-vin donné) que sur la « demande » (le pot-de-vin reçu) de façon à favoriser la rigueur, l'exactitude et l'objectivité dans les travaux du FMI sur la gouvernance et la corruption. Pour lutter efficacement contre la corruption, il est nécessaire de prendre des mesures contre les pratiques de corruption, qu'elles soient directes (soudoiment de fonctionnaires étrangers) ou indirectes (blanchiment d'argent).



**LA CORRUPTION
ENCOURAGE LE
GASPILLAGE**

Le FMI contribue à combattre la corruption

La politique du FMI en matière de gouvernance et de corruption note que le FMI a fourni des conseils de politique économique circonstanciés sur la réduction de la corruption dans ses bilans de santé économique. Les conseils visaient souvent à éclairer les décisions concernant les prêts du FMI en cours ou envisagés et tenaient compte des résultats des missions de développement des capacités, menées par le FMI en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres partenaires. Des conseils de politique économique précis sur les stratégies permettant de lutter contre la corruption ont été fournis dans le cadre de différentes revues au titre de l'article IV.

Quel est l'effet de la corruption sur l'économie ?

D'après les travaux du FMI, il existe une relation inversement proportionnelle entre niveau de corruption et taux de croissance économique. Ainsi, passer du 50^e au 25^e centile dans un indice de corruption ou de gouvernance est associé à une baisse du taux de croissance annuel du PIB par habitant d'au moins un demi-point de pourcentage et à une diminution du ratio investissement/PIB comprise entre 1½ et 2 points de pourcentage.

LA CORRUPTION
ALIMENTE
LE RESSENTIMENT

LA CORRUPTION
SAPE
LA CONFIANCE
DANS LES
INSTITUTIONS

LA CORRUPTION
TOUCHE PLUS LES
PAUVRES

ODD pertinent

PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



Gros plan :

Exploiter les technologies à bon escient

Veiller à ce que les progrès technologiques soient partagés par le plus grand nombre.

Depuis le début de la révolution industrielle, les effets de l'évolution technologique sur les perspectives d'emploi et sur les inégalités ont suscité des inquiétudes. C'est particulièrement vrai dans le cas des avancées rapides des technologies de l'information. Le FMI a analysé cette question sous différents angles en s'interrogeant sur l'avenir du travail et sur les effets du changement technologique actuel tant sur la stabilité financière que sur la politique budgétaire. L'objectif est de faire en sorte que les progrès technologiques renforcent la viabilité macroéconomique et la stabilité financière au lieu de les affaiblir.

Étant donné que les machines peuvent réaliser un éventail de tâches toujours plus large et qu'elles deviennent moins onéreuses que le facteur travail, les nouvelles avancées technologiques pourraient avoir des conséquences particulièrement délétères : baisse du nombre d'emplois, précarisation du travail, et augmentation des inégalités, car les avancées technologiques profitent généralement aux entreprises et aux travailleurs les mieux formés, ce qui accentuerait le déclin de la classe moyenne et creuserait l'écart entre les citoyens les plus riches et les plus pauvres. Une étude du FMI consacrée aux effets de la technologie sur le travail propose différentes options, comme augmenter les dépenses publiques dans l'éducation et la formation et utiliser la politique fiscale pour faire en sorte que les fruits de la croissance soient largement partagés.

Le FMI a également étudié les opportunités et les risques que présentent les nouvelles technologies financières. Connues sous le nom de fintech, ces nouvelles technologies englobent l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la biométrie et les technologies des chaînes de blocs. Elles offrent de nombreux avantages : services financiers plus rapides, moins chers, plus transparents, plus inclusifs voire plus faciles à utiliser. Ainsi, l'intelligence artificielle alliée aux mégadonnées pourrait automatiser les évaluations de solvabilité des emprunteurs, les « contrats intelligents » pourraient permettre aux investisseurs de vendre des actifs lorsque certaines conditions de marché prédéfinies sont remplies et la technologie des chaînes de blocs liée à la téléphonie mobile pourrait permettre de réaliser des transactions financières sans passer par la case banque. Le FMI a montré que la transformation numérique pouvait améliorer simultanément le respect des obligations fiscales et la prestation de services publics. La transformation numérique peut également renforcer la gouvernance et accroître la transparence budgétaire, ce qui rend les transactions frauduleuses plus difficiles à cacher.

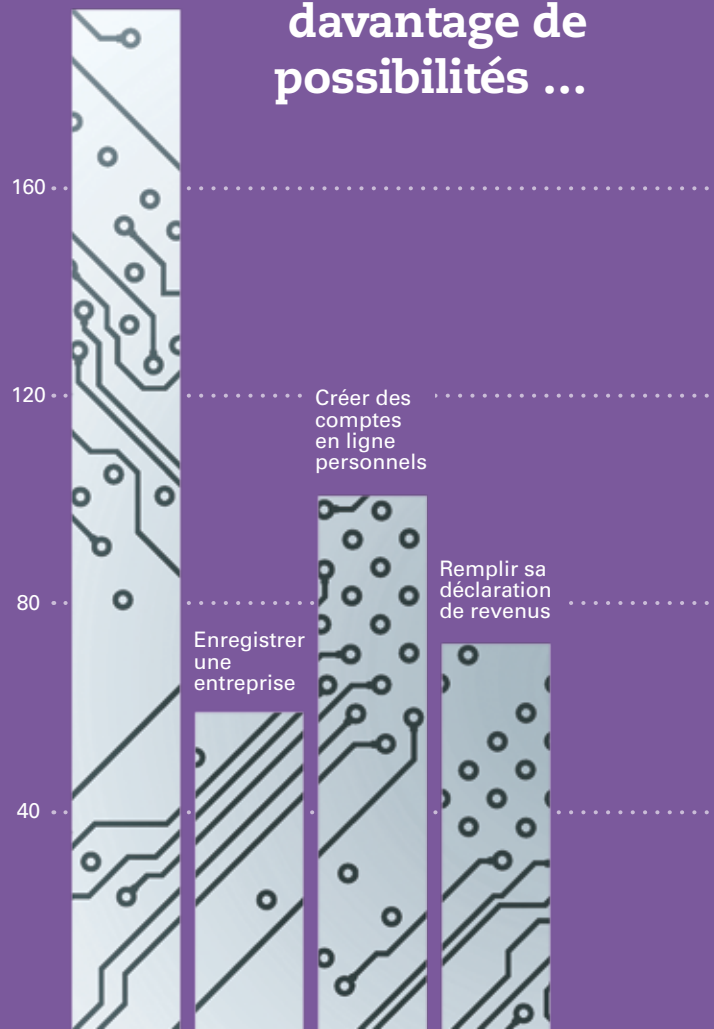
Toutefois, ces technologies présentent également des risques. En accélérant la vitesse et le volume des transactions, les nouvelles technologies peuvent accroître la volatilité des marchés, la vulnérabilité face aux attaques informatiques et les risques de concentration, et entraîner une diminution des contrôles internes. Elles peuvent également ouvrir la voie à des activités répréhensibles : pas seulement à des attaques informatiques ou à des violations de la vie privée, mais aussi à la fraude, au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. La réglementation doit s'adapter à ce nouveau monde financier et notamment remédier aux facteurs de vulnérabilité issus des nouvelles possibilités de fraude et d'attaques informatiques.

GRAPHIQUE 1.4

Numérisation de l'administration publique : nombre de pays disposant de certains services numériques en 2016

Accéder aux sites officiels

Les citoyens ont davantage de possibilités ...



Comment réguler les fintech sans nuire à l'innovation ?

Étendre la surveillance. Étant donné qu'en matière de services financiers, les intermédiaires clairement définis cèdent peu à peu la place à des réseaux et des plateformes de marché moins structurés, il convient d'axer la réglementation sur des services financiers précis et sur des entités comme les banques et les compagnies d'assurances.

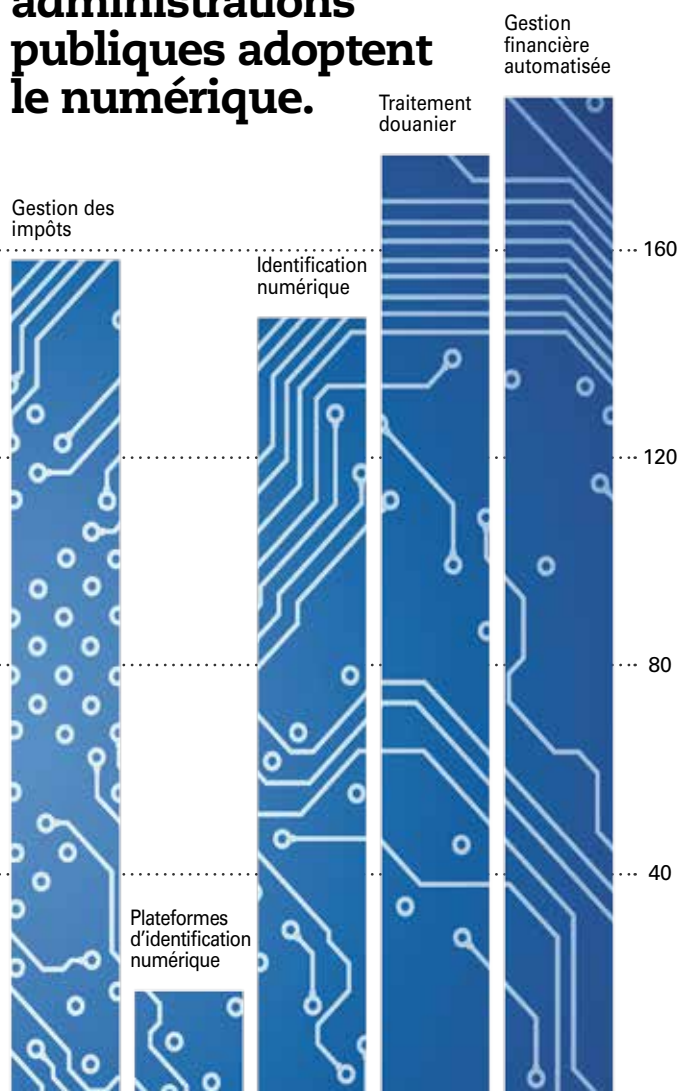
Intensifier la coordination internationale. Comme les réseaux et les plateformes technologiques font fi des frontières nationales, une coordination internationale est nécessaire pour mettre un terme au nivellement par le bas dans le domaine de la réglementation.

Moderniser les principes juridiques. Il faut clarifier les droits et les obligations dans le nouveau paysage financier, en particulier le statut juridique et les droits de propriété des actifs numériques.

Renforcer la gouvernance. Élaborer des règles et des normes qui permettent de garantir l'intégrité des données, des algorithmes et des plateformes, mais aussi d'améliorer la protection des consommateurs dans de nombreux domaines, comme la transparence et l'équilibre des contrats et le droit à la vie privée.

Sources : Enquête des Nations Unies sur l'administration en ligne, 2016 ; Banque mondiale, 2016.
Note : Les Nations Unies analysent l'utilisation des services numériques dans leurs 193 pays membres.

... à mesure que les administrations publiques adoptent le numérique.



DANS LES COULISSES

La transformation numérique (c'est-à-dire l'intégration dans notre vie quotidienne des technologies numériques qui facilitent l'accès à des informations plus fiables, plus récentes et plus précises ainsi que leur traitement) crée des possibilités et des défis importants en matière de politique budgétaire.

L'édition d'avril 2018 du *Moniteur des finances publiques* présente une analyse des effets de la transformation numérique sur la conception et la mise en œuvre des politiques budgétaires actuelles et futures, en s'appuyant sur des exemples relatifs à l'administration et à la politique fiscales, la prestation de services publics et l'efficacité des dépenses publiques. Cette analyse suggère que l'utilisation d'outils numériques pourrait permettre d'augmenter le recouvrement des taxes indirectes perçues à la frontière de 2 % du PIB par an. Sur le plan des dépenses, des expériences menées en Afrique du Sud et en Inde montrent comment la transformation numérique peut améliorer la protection sociale et le versement des prestations. Atténuer les risques issus de la transformation numérique nécessite un vaste programme de réforme, des ressources adéquates et une approche coordonnée en vue de concevoir une version à long terme de l'architecture fiscale internationale.

ODD pertinent

INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



Gros plan sur les régions

Voyage en Indonésie

Travailler ensemble à un objectif commun

L'Assemblée annuelle du Fonds monétaire international et du Groupe de la Banque mondiale se tiendra à Bali en octobre 2018. Cette assemblée est une occasion exceptionnelle pour l'Indonésie et l'Asie de faire connaître leurs réussites et de fournir des enseignements aux autres pays. L'Indonésie et ses partenaires de l'ASEAN ont réussi à créer des classes moyennes dynamiques, ouvrant ainsi la voie à une augmentation du niveau de vie de millions de personnes. En réalisant une croissance vigoureuse au cours des vingt dernières années, ces pays sont aussi devenus des moteurs importants de l'économie mondiale.



Vue d'ensemble

Christine Lagarde, directrice générale du FMI, au temple de Borobudur (page de gauche) ; rencontre avec le président Jokowi (en haut à gauche) ; visite du stand « Indonésie » aux Réunions de printemps 2018 (en bas à droite).



Explorer les connexions et la coopération dans la région

VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DU BUREAU RÉGIONAL ASIE ET PACIFIQUE

Plus de 400 personnes, dont les gouverneurs des banques centrales de Mongolie et du Népal, ont assisté aux célébrations du 20^e anniversaire du bureau régional Asie et Pacifique, organisées conjointement par le FMI et le ministère japonais des Finances en novembre à Tokyo.

Semblable à une réunion du bureau régional, la réception a réuni d'anciens directeurs du bureau, dont le tout premier d'entre eux, Kunio Saito, des membres du personnel ayant fait le voyage depuis l'étranger et d'anciens collaborateurs du FMI, qui ont tous beaucoup travaillé pour ouvrir le bureau à Tokyo en 1997. Le vice-premier ministre japonais, Taro Aso, et le gouverneur de la Banque du Japon, Haruhiko Kuroda, ont prononcé des discours célébrant l'événement.

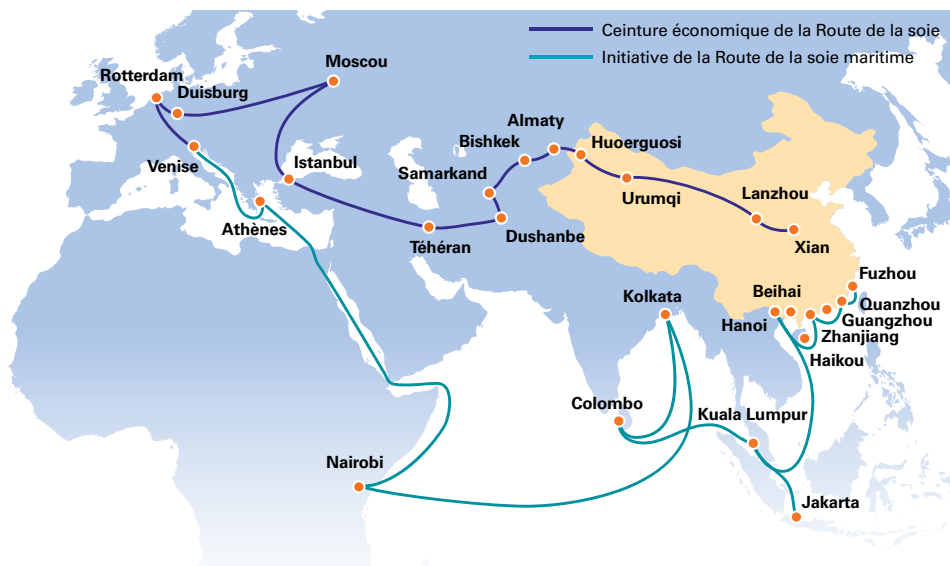
Dans son discours liminaire, Christine Lagarde, directrice générale du FMI, a évoqué les gakuensai japonais, ces festivals universitaires extrêmement

populaires organisés par les étudiants, qui sont « tournés vers l'avenir » et « fermement ancrés dans le partage des expériences », une description qui s'applique également au partenariat entre le Japon et le FMI.

Une séance de discussion ouverte, en présence de la directrice générale, a rassemblé plus de 60 bénéficiaires du programme de bourses d'études Japon-FMI pour l'Asie, qui ont cherché à connaître l'avis du FMI sur les risques pesant sur la croissance en Asie. Ce programme est financé par le ministère japonais des Finances et géré par le bureau régional Asie et Pacifique.

Le bureau régional Asie et Pacifique renforcera la présence du FMI dans la région en continuant de gérer le programme de bourses d'études Japon-FMI pour l'Asie, en organisant des séminaires de renforcement des capacités dans la région et en développant sur place les liens entre le FMI et les instances régionales, comme la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).





LA NOUVELLE ROUTE DE LA SOIE

L'initiative « Une ceinture, une route », ou la Nouvelle Route de la soie (NRS), lancée par la Chine en 2013, vise à favoriser la connectivité, la coopération dans le domaine des infrastructures, du commerce et de la finance, et les échanges entre les peuples en reliant l'Asie à l'Europe et à l'Afrique via le Moyen-Orient et à l'Amérique latine en traversant l'océan Pacifique. Organisé par la Chine en mai 2017, le forum de haut niveau de la NRS pour la coopération internationale a présenté la feuille de route de l'initiative. La NRS devrait lever d'importants financements provenant

de la Chine, mais aussi d'autres investisseurs, notamment privés, pour soutenir le développement et améliorer les perspectives de croissance.

En avril 2018, une conférence de haut niveau sur les cadres macroéconomiques et financiers de mise en œuvre de la NRS a porté sur les moyens de tirer pleinement parti des possibilités et des avantages qu'offre la NRS tout en assurant la viabilité de la dette et une bonne sélection des projets. Dans son allocution, Christine

Lagarde, directrice générale du FMI, a noté qu'une augmentation de l'investissement dans les infrastructures peut rendre la croissance plus inclusive, attirer davantage d'investissements directs étrangers et créer un plus grand nombre d'emplois. Par ailleurs, elle a souligné qu'il est nécessaire de bien gérer les conditions de financement dans les pays ayant une dette publique élevée afin d'éviter des accords qui pourraient créer des difficultés financières tant pour la Chine que pour ses pays partenaires. M^{me} Lagarde a insisté aussi sur l'importance d'un processus décisionnel transparent.

Lors de cet événement, la directrice générale et le gouverneur de la Banque populaire de Chine, Yi Gang, ont inauguré le Centre de développement des capacités Chine-FMI (CICDC), qui collaborera avec les pays en organisant des formations, des ateliers et des sessions d'apprentissage entre pairs dans le but de promouvoir une croissance inclusive et durable. Le centre soutiendra depuis Beijing des activités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chine, notamment dans les pays liés à la NRS.

Investir dans le développement durable

POTENTIEL DE RECETTES INEXPLOITÉ

Le principal défi pour l'action publique en Afrique subsaharienne est d'améliorer les niveaux de vie en réalisant les objectifs de développement durable. Les recettes intérieures constituent la source la plus fiable de financement du développement. Grâce au soutien apporté par le développement des capacités et les prêts du FMI, la région a fait d'importants progrès au cours des deux dernières décennies (*graphique 1.5*), mais elle peut encore mobiliser beaucoup plus de recettes intérieures.

D'après une étude récente du FMI, les recettes fiscales supplémentaires mobilisables par l'Afrique subsaharienne pourraient représenter jusqu'à 5 % du PIB, un chiffre nettement supérieur aux montants que la région reçoit chaque année de l'aide au développement international. Pour exploiter ce potentiel, les pays doivent poursuivre leurs efforts visant à moderniser les administrations fiscales et à élargir l'assiette de l'impôt.

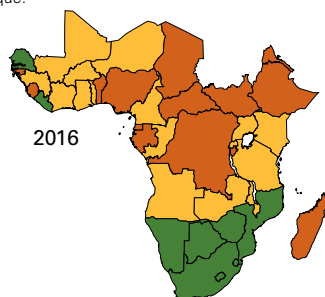
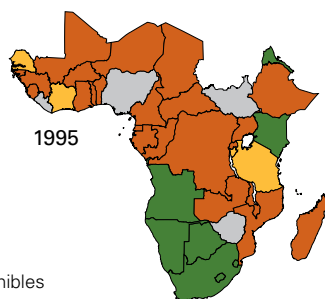
GRAPHIQUE 1.5

Afrique subsaharienne : ratio recettes fiscales/PIB

(En pourcentage du PIB)

- Moins de 13 %
- Entre 13 % et 18 %
- Plus de 18 %
- Pas de données disponibles

Source : FMI, département Afrique.



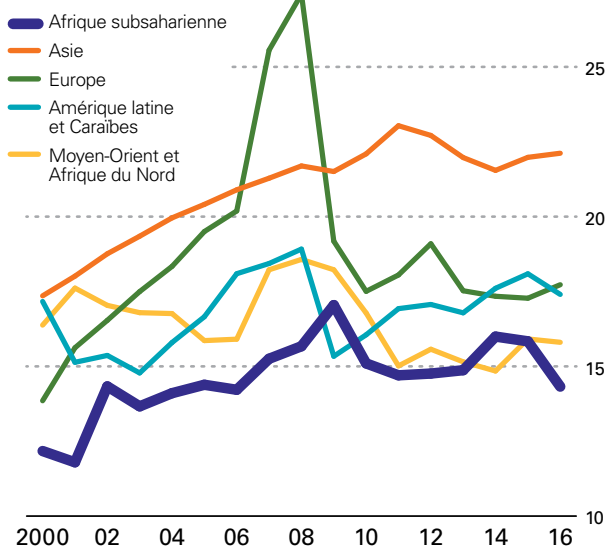
REDYNAMISER LA CROISSANCE PAR L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

L'investissement privé est plus faible en Afrique subsaharienne que dans d'autres régions (*graphique 1.6*). Il est essentiel d'augmenter l'investissement privé intérieur et extérieur pour parvenir à une croissance inclusive et durable. Une analyse empirique montre que les niveaux actuel et anticipé de l'activité économique sont les principaux déterminants des décisions d'investissement des entreprises privées. Par ailleurs, l'amélioration du régime des faillites et du cadre réglementaire, l'approfondissement des marchés financiers et la libéralisation des échanges accroissent l'effet de la croissance sur les décisions d'investissement privé.

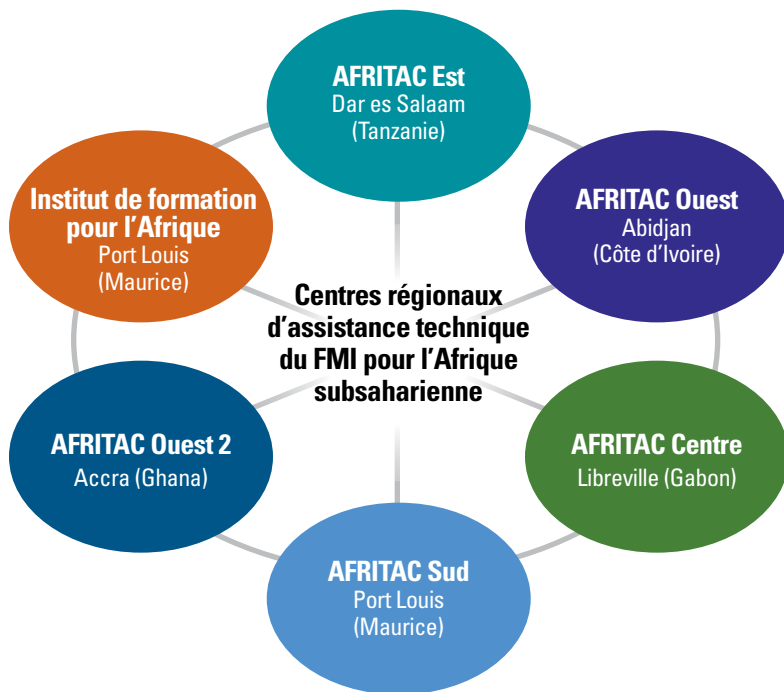
GRAPHIQUE 1.6

Pays en développement : ratio investissement privé/PIB, 2000-16

(En pourcentage du PIB)



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.



Vue d'ensemble

APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Un réseau composé de six centres régionaux, couvrant toute l'Afrique subsaharienne, coordonne l'essentiel des activités de développement des capacités sur le terrain, promouvant ainsi le développement des institutions économiques et la bonne gouvernance dans la région. Ces centres assurent une coordination étroite entre les représentants des pays membres et les partenaires du développement et sont financés par les partenaires du développement, les pays membres et le FMI. Les conseils pratiques, les formations régionales et les ateliers sur les politiques à adopter sont complétés par des

activités d'apprentissage par les pairs permettant aux pays de partager les meilleures pratiques et de renforcer l'intégration régionale. Le réseau a notamment organisé en 2018 les événements suivants : un atelier sur la diversification économique et la croissance, avec le gouvernement sénégalais et le Pacte avec l'Afrique du G-20 ; une conférence sur la mobilisation des recettes intérieures pour mettre fin à la dépendance à l'égard de l'aide, avec le Centre africain pour la transformation économique et le gouvernement ghanéen ; enfin, une conférence sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, avec le gouvernement rwandais et l'ONU Femmes. Les moyens d'exploiter les technologies numériques au profit de la fiscalité ont constitué un autre thème de premier plan.



Gros plan sur les régions

Stabiliser et renforcer l'économie européenne

UNE CAPACITÉ BUDGÉTAIRE CENTRALISÉE POUR LA ZONE EURO

La crise de la zone euro a mis en évidence des dysfonctionnements dans l'union monétaire. Les services du FMI ont estimé qu'un approfondissement de l'intégration accroîtrait la résilience de la zone euro face aux chocs et ont formulé une proposition dans une note du FMI : créer une capacité budgétaire centralisée, qui permettrait à la zone euro de lisser tant les effets des chocs spécifiques à un pays que ceux des chocs généralisés. Il s'agirait plus précisément de mettre en place un fonds de stabilisation macroéconomique financé par des contributions nationales annuelles. Ce fonds servirait à accumuler des actifs lorsque la conjoncture est favorable et à effectuer des transferts lorsqu'elle

l'est moins, et ferait office de mécanisme de capacité d'emprunt si un choc important venait à épuiser ses actifs.

Les simulations montrent que, même avec des contributions relativement faibles, un tel dispositif apporterait une stabilisation macroéconomique appréciable en cas de ralentissement de l'activité. La capacité budgétaire centralisée suppose un partage des risques entre les pays. C'est pourquoi les transferts devraient être subordonnés au respect des règles budgétaires de l'Union européenne de façon à prévenir les problèmes d'aléa moral. La note étudie aussi différentes façons d'éviter un transfert de fonds permanent et de permettre un fonctionnement du dispositif aussi automatique que possible (afin de limiter les risques de litiges lors de sa mise en œuvre), deux points importants pour que le dispositif soit acceptable sur le plan politique.





TRANSFORMER L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Une conférence sur le thème « Transformer l'économie française et approfondir l'intégration de la zone euro » a été organisée conjointement par le Trésor français et le FMI à Paris, en février 2018. Elle a rassemblé des décideurs, des économistes et des représentants du secteur privé de premier plan pour examiner les moyens d'accroître la résilience et le potentiel de croissance de la France et de la zone euro.

Lors d'un échange avec le ministre français des Finances, Bruno Lemaire, la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, a souligné l'importance de mettre à profit la reprise économique actuelle pour mener un ambitieux

programme de réformes, à l'échelle tant nationale qu'européenne, afin de dynamiser l'emploi et la productivité.

DÉBAT EN ALLEMAGNE

Des économistes et des décideurs de haut vol venus d'Allemagne et d'autres pays se sont réunis en janvier 2018 pour analyser des questions de politique économique lors d'une conférence organisée conjointement par le FMI et la banque fédérale d'Allemagne (la Deutsche Bundesbank). Cette conférence portait principalement sur les thèmes qui avaient suscité les débats les plus vifs : l'évolution des salaires et de l'inflation, l'orientation souhaitable de la politique budgétaire, l'excédent courant de l'Allemagne et le plan d'action pour la zone euro et l'Allemagne

dans l'après-crise. Christine Lagarde, directrice générale du FMI, et Jens Weidmann, président de la Deutsche Bundesbank, ont prononcé des allocutions liminaires durant cette conférence animée, qui a offert au FMI l'occasion d'approfondir ses relations avec l'Allemagne.

PÉRENNISER LA REPRISE EN ESPAGNE

Les mesures efficaces prises par l'Espagne en réponse à la crise financière ont été le thème central de la conférence « Spain: From Recovery to Resilience », coorganisée par le FMI et la Banque d'Espagne à Madrid en avril 2018. Les participants ont confronté les enseignements qu'ils ont tirés de leur expérience et réfléchi

ensemble aux politiques publiques à mettre en place pour permettre un essor économique durable et inclusif. David Lipton, premier directeur général adjoint du FMI, a prononcé un discours liminaire. Les principaux défis pour l'économie espagnole abordés lors de cette conférence concernaient le niveau élevé de la dette publique, la réforme inachevée du marché du travail et la faiblesse de la productivité et des perspectives de croissance à moyen terme. La conférence a également porté sur les moyens de renforcer encore l'architecture européenne, notamment en parachevant l'union bancaire.

Gros plan sur les régions

Favoriser une croissance inclusive au moyen de réformes

QUELLE ACTION POUR LES PAYS DU MOYEN-ORIENT ?

Sept ans après le Printemps arabe, les populations de la région continuent d'aspirer à davantage d'opportunités économiques et de prospérité. Dans une région où 60 % de la population a moins de 30 ans et où 27 millions de jeunes rejoindront le marché du travail dans les cinq prochaines années, les décideurs doivent répondre à l'appel à l'action lancé à l'issue de la conférence « Opportunités pour tous », qui s'est tenue à Marrakech, en janvier 2018. Organisée par le FMI, le Fonds arabe pour le développement économique et social et le Fonds monétaire arabe, cette conférence a engagé les pays à donner la priorité aux réformes dans les domaines suivants de façon à promouvoir une croissance inclusive :

Responsabilisation : accroître la transparence, renforcer les institutions et combattre la corruption.

Concurrence : rendre le secteur privé plus dynamique en améliorant l'accès aux services financiers et la réglementation.

Technologies et échanges : tirer parti des technologies et des échanges pour produire de nouvelles sources de croissance.

Lutte contre la marginalisation : mettre en place des dispositifs solides de protection sociale et renforcer les droits des jeunes, des femmes, des populations rurales et des réfugiés.

Opportunités : améliorer l'efficacité des dépenses sociales et d'investissement et rendre la fiscalité plus équitable.

Travail : investir dans le capital humain et réformer l'éducation pour préparer les travailleurs à la nouvelle économie.



Christine Lagarde, directrice générale du FMI, se rend à l'Association Amal pour les arts culinaires en faveur des femmes nécessiteuses à Marrakech.



LE PROGRAMME DE RÉFORMES ÉGYPTIEN CONCOURT À LA STABILISATION DE L'ÉCONOMIE

La transition politique et l'instabilité régionale prolongées qu'a connues l'Égypte après 2011 ont amplifié ses problèmes structurels anciens, ce qui s'est traduit par le ralentissement de la croissance, le creusement de la dette publique et l'épuisement des réserves officielles. En 2016, afin de restaurer la stabilité macroéconomique, les autorités ont défini un programme de mesures et de réformes structurelles, soutenu par un accord élargi de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit du FMI, visant à renforcer la compétitivité extérieure, diminuer la dette publique et promouvoir une croissance solidaire.

Accroître la mobilisation des recettes était un élément essentiel du programme. Une évaluation diagnostique des administrations

fiscales a mis en évidence les domaines à améliorer, notamment la déclaration et le paiement des impôts. L'administration fiscale égyptienne a collaboré avec le METAC (le centre régional de développement des capacités du FMI situé à Beyrouth) en vue d'appliquer de nouvelles procédures dans des bureaux pilotes. Ces expériences ont donné des résultats encourageants. Les taux de déclaration et de paiement des impôts ont été deux fois plus importants, en moyenne, dans les bureaux pilotes que dans les autres. Le gouvernement égyptien prévoit d'étendre ces réformes afin de lutter contre la fraude fiscale et la corruption.

Un an après le début du programme, les déficits extérieur et budgétaire ont diminué et la croissance s'est accélérée. Le programme de réformes des autorités a joué un rôle essentiel dans la stabilisation de la situation, notamment en atténuant les pénuries de devises, en renforçant l'aide

sociale et en stimulant l'investissement privé et la croissance.

RÉPARER LE SECTEUR FINANCIER AU CAUCASE ET EN ASIE CENTRALE

Depuis 2014, des chocs extérieurs, tels que la baisse des prix des produits de base et le ralentissement de l'activité chez les principaux partenaires commerciaux, ont mis en difficulté le secteur bancaire des huit pays de la région Caucase et Asie centrale (CAC) et accentué les facteurs de vulnérabilité financière : faible qualité des actifs, forte dollarisation de l'économie, prêts de complaisance et faiblesses de la réglementation et du contrôle financiers, notamment. Tous les pays de la région CAC ont pris des mesures pour contrer ces chocs, mais beaucoup reste à faire pour rétablir la solidité du secteur bancaire.

La stratégie qui sera appliquée dépendra de la santé financière des banques et supposera

d'établir des priorités. Les pays où les risques d'instabilité financière demeurent élevés doivent axer leur action sur l'évaluation de la situation financière des banques et la résolution des banques qui ne sont pas viables. Les mesures adoptées devront également viser à renforcer les cadres réglementaires et prudentiels dans l'ensemble des pays du CAC, ce qui supposera en particulier : de mettre en place une structure de gouvernance établissant des fonctions gestion des risques, conformité et audit interne indépendantes ; d'instaurer un contrôle axé sur les risques et sur une base consolidée efficace ; d'adopter des cadres macroprudentiels et d'améliorer l'évaluation du risque de crédit. Soutenues avec résolution par les autorités, ces réformes permettraient au secteur bancaire de contribuer pleinement à une croissance plus vigoureuse et plus inclusive.

Gros plan sur les régions

S'attaquer aux défis économiques

FORUM DES CARAÏBES : LIBÉRER LA CROISSANCE TOUT EN RENFORÇANT LA RÉSILIENCE

Le Forum caribéen de haut niveau, qui s'est tenu à Kingston, en Jamaïque, en novembre 2017, est arrivé à point nommé. La région fait face à de multiples difficultés (vulnérabilités financières et budgétaires, chômage des jeunes et exposition à des catastrophes naturelles fréquentes et coûteuses) dont l'effet conjugué freine la croissance dans la région. Les participants ont analysé

les moyens de concilier dette et croissance au point actuel du cycle économique et politique.

À l'issue du forum, Christine Lagarde, directrice générale du FMI, a participé à la séance de discussion ouverte avec des étudiants de l'université des Indes occidentales, lors de laquelle les services du FMI ont présenté l'ouvrage *Unleashing Growth and Strengthening Resilience in the Caribbean*. Rassemblant les dernières études sur les pays caribéens menées au FMI, cet ouvrage analyse les déséquilibres macroéconomiques de

la région et examine les obstacles structurels qui pèsent sur la compétitivité et la croissance dans ces pays où le tourisme occupe une place prépondérante.

La Jamaïque collabore étroitement avec le FMI afin de mettre en place des institutions économiques solides capables de lever certaines de ces difficultés. L'essentiel des activités menées dans ce cadre sont coordonnées par le CARTAC (le centre régional de développement des capacités du FMI situé à la Barbade).

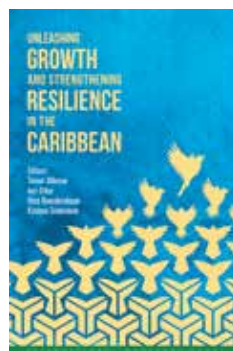


LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE DU PARAGUAY

En mars 2018, la directrice générale s'est rendue à Asunción pour rencontrer le président paraguayen Horacio Cartes et d'autres hauts responsables, découvrir des projets à caractère social et participer à plusieurs événements de communication. Première directrice générale du FMI à visiter le Paraguay depuis 24 ans, Christine Lagarde a souligné le caractère remarquable de la croissance économique et des progrès sociaux du pays. Les discussions ont principalement porté sur l'importance de renforcer la stabilité macroéconomique du pays, de parvenir à une croissance inclusive et de tirer parti du « dividende démographique » du pays, dont la population est relativement jeune. Le plan de développement national du Paraguay donne la priorité aux investissements dans les infrastructures, la santé et l'éducation.



Le directeur adjoint du département Hémisphère occidental du FMI, Krishna Srinivasan (à gauche), s'entretient avec le président de la Stern School of Business de l'université de New York, Peter Blair Henry (à droite), à l'occasion du Forum des Caraïbes, à Kingston.



Partie 2 : Notre cœur de métier

Le FMI a trois missions principales

Surveillance économique

Le FMI surveille le système monétaire international et suit les politiques économiques et financières de ses 189 États membres. Dans le cadre de cette surveillance, qui se déroule au niveau tant mondial que national, il met en lumière les risques pour la stabilité et formule des recommandations sur les ajustements à apporter à la politique menée.

136 bilans de santé de pays



Développement des capacités

Le FMI travaille avec les pays du monde entier pour moderniser leurs politiques économiques et leurs institutions et pour former leurs fonctionnaires. Il contribue ainsi à accroître le caractère solidaire de la croissance.

303 millions de dollars consacrés aux conseils techniques pratiques, aux formations axées sur la politique économique et à l'apprentissage par les pairs

Prêts

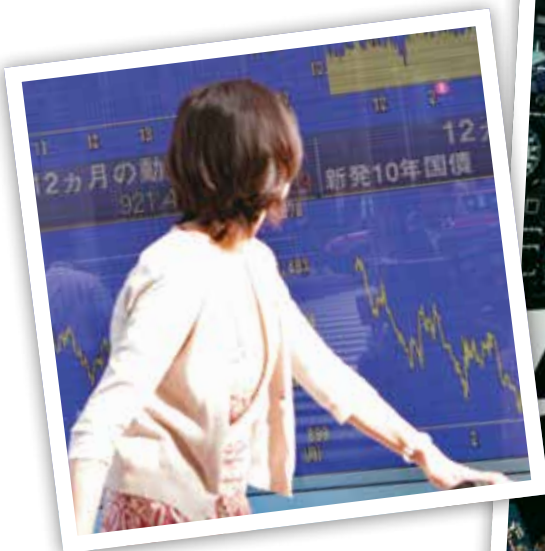
Le FMI accorde des prêts aux États membres confrontés à des problèmes effectifs ou potentiels de balance des paiements pour les aider à reconstituer leurs réserves internationales, stabiliser la valeur de leur monnaie, continuer à régler leurs importations et rétablir les conditions d'une croissance forte tout en s'attaquant aux problèmes de fond.

91 milliards de dollars alloués à quatre pays, plus 2,4 milliards de dollars octroyés à 14 pays en développement à faible revenu



Surveillance économique

En exerçant sa « surveillance », le FMI veille au bon fonctionnement du système monétaire international, suit les évolutions économiques mondiales et réalise des évaluations de la solidité des politiques économiques et financières de ses 189 États membres. En outre, le FMI met en lumière les risques éventuels pour la stabilité et recommande aux gouvernements les mesures d'ajustement nécessaires. De cette manière, il aide le système monétaire international à atteindre son objectif fondamental, qui est de faciliter les échanges de biens, de services et de capitaux entre les pays et, partant, de favoriser une croissance économique saine et pérenne.



INTRODUCTION

La surveillance exercée par le FMI comporte deux volets : la « surveillance bilatérale », qui consiste à évaluer les politiques de chaque pays membre et à lui donner des conseils, et la « surveillance multilatérale », qui prend la forme d'un examen de l'économie mondiale ou de celle d'un groupe de pays qui partagent certaines caractéristiques. En intégrant la surveillance bilatérale et multilatérale, le FMI est en mesure d'analyser de façon plus complète et systématique les « effets de contagion », c'est-à-dire les répercussions possibles de la politique d'un État sur d'autres pays.

Un élément important de la surveillance bilatérale est la série de consultations dites « au titre de l'article IV », par référence à l'article des Statuts du FMI qui fait obligation à celui-ci de procéder à un examen des politiques économiques et de l'évolution de l'économie dans chacun de ses États membres.

La surveillance multilatérale consiste à suivre les tendances économiques mondiales et régionales et à analyser les retombées sur l'économie mondiale des politiques menées par les États membres.

Le FMI suit également les tendances mondiales et régionales et analyse les retombées sur l'économie mondiale des politiques menées par les États membres. Il publie des rapports périodiques sur ces tendances et sur ses analyses. Les *Perspectives de l'économie mondiale* offrent une analyse détaillée de l'état de l'économie mondiale et de ses perspectives de croissance, et traitent de grandes questions telles que les conséquences macroéconomiques des turbulences financières dans le monde, en particulier celles qui pourraient résulter des politiques monétaires, budgétaires et économiques d'économies de premier rang comme les États-Unis, la Chine et la zone euro. Le Rapport sur la stabilité financière dans le monde évalue les marchés financiers mondiaux ainsi que les déséquilibres et les facteurs de vulnérabilité financiers pouvant menacer la stabilité financière. Le Moniteur des finances publiques met à jour les projections budgétaires à moyen terme et analyse l'évolution de la situation des finances publiques. Le FMI publie également des rapports sur les perspectives économiques régionales qui fournissent une analyse détaillée des grandes régions du monde.

SURVEILLANCE BILATÉRALE

Le processus de consultation au titre de l'article IV : une évaluation annuelle

Les consultations au titre de l'article IV portent sur divers aspects importants du point de vue macroéconomique (sur les plans budgétaire, financier, de change, monétaire et structurel) et se concentrent en particulier sur les risques et les vulnérabilités ainsi que sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour y répondre. Des économistes et d'autres fonctionnaires du FMI participent au processus de consultation au titre de l'article IV.

Ces consultations prennent la forme d'un véritable dialogue entre le FMI et les autorités nationales au sujet de la politique économique du pays. L'équipe du FMI rencontre des responsables du gouvernement et de la banque centrale, ainsi que d'autres parties prenantes telles que des parlementaires et des représentants du monde des affaires, de la société civile et des syndicats, afin de se forger une idée de la politique économique du pays et de son orientation. Les membres de la mission présentent un rapport au conseil d'administration du FMI, qui normalement l'examine, après quoi les consultations sont déclarées achevées et un résumé de la réunion des administrateurs est communiqué aux autorités du pays en question. Dans la plupart des cas, et après accord de l'État membre concerné, l'évaluation du conseil d'administration est publiée sous forme de communiqué de presse, en même temps que les rapports correspondants des services du FMI. Pendant l'exercice 2018, le FMI a mené à bien 134 consultations au titre de l'article IV (*tableau 2.1 sur le site Internet*).

Examen des évaluations de la stabilité financière

Il est important de réaliser un bilan de santé des secteurs financiers des États membres afin de préserver la stabilité financière mondiale. Le FMI conduit des évaluations obligatoires de la stabilité financière tous les cinq ans dans les 29 pays dont le secteur financier est considéré comme étant d'importance systémique et il analyse le secteur financier d'autres pays s'ils le souhaitent. Ces bilans de santé se caractérisent par une évaluation approfondie de la résilience et de la réglementation dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF), que les services du FMI utilisent pour déterminer les risques propres à un pays et proposer des mesures pour éviter des crises financières.

La liste des secteurs financiers d'importance systémique et la fréquence des évaluations obligatoires de la stabilité financière seront examinées durant la revue du PESF 2019 qui doit se

dérouler prochainement. En février 2018, les services du FMI ont présenté aux administrateurs les modifications envisagées de la méthodologie servant à identifier les secteurs financiers d'importance systémique. Ils ont souligné le rôle essentiel du PESF et noté l'importance accordée à la transparence, à l'uniformité, à l'objectivité et aux données dans les analyses menées.

Dans les pays émergents et les pays en développement, les évaluations de la stabilité financière sont effectuées conjointement avec la Banque mondiale. Les deux organisations concourent donc à définir l'orientation que prendra le suivi de la stabilité financière mondiale au cours de la prochaine décennie.

Revue intermédiaire de la surveillance 2018

En avril 2018, le conseil d'administration a examiné le document des services du FMI intitulé « Interim Surveillance Review ». Cette revue intermédiaire montre que la surveillance exercée par le Fonds est désormais plus adaptée à la conjoncture mondiale, plus intégrée et davantage fondée sur les risques. La surveillance bilatérale et multilatérale repose sur une compréhension commune et profonde de l'interdépendance et des liens entre les secteurs à l'échelle mondiale. La surveillance sera encore renforcée avant la revue exhaustive de la surveillance en 2020 grâce à l'amélioration des évaluations du secteur extérieur, à la poursuite des progrès en matière de surveillance macrofinancière et à la prise en compte des enseignements d'expériences pilotes,

qui portent en particulier sur les domaines macrofinanciers et macrostructurels et sur les nouveaux enjeux. En outre, la revue 2020 permettra de mieux adapter la surveillance du FMI à un monde où les technologies évoluent rapidement.

Les administrateurs ont accueilli avec satisfaction la revue intermédiaire de la surveillance et ont, dans l'ensemble, approuvé ses principales conclusions et recommandations. Notant qu'une intégration accrue de la surveillance bilatérale et multilatérale avait permis de mieux appréhender les risques et les effets de contagion à l'échelle mondiale, ils ont encouragé les services du FMI à poursuivre leurs efforts afin de mieux saisir les répercussions externes en matière de surveillance et de parvenir à une couverture plus précise et plus régulière de celles-ci, notamment en collaborant avec les États membres. Les administrateurs ont salué le travail réalisé pour améliorer les évaluations du secteur extérieur et constaté que les services du FMI adaptaient leurs conseils de politique budgétaire à l'évolution des défis que doivent relever les États membres. Ils se sont félicités des progrès accomplis sur le plan de l'intégration de l'analyse macrofinancière dans la surveillance bilatérale et ont recommandé la poursuite des efforts pour généraliser l'utilisation de la surveillance macrofinancière et étendre sa couverture. Les administrateurs ont estimé nécessaire



d'exploiter davantage l'expertise du FMI dans ses principaux domaines de compétences ainsi que les enseignements tirés des expériences internationales et ont appelé à une meilleure intégration du développement des capacités dans les activités de surveillance. En outre, ils ont souligné l'importance des activités prévues avec les États membres et les autres parties prenantes pour déterminer les aspects prioritaires dans la revue exhaustive de la surveillance, notamment en vue d'évaluer l'efficacité de la surveillance exercée par le FMI.

SURVEILLANCE MULTILATÉRALE

Exercice d'alerte avancée

Élément important de la surveillance exercée par le FMI, l'exercice d'alerte avancée (EAA) est effectué deux fois par an, en coordination avec trois publications phares (les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques).

Ses conclusions sont présentées au conseil d'administration et aux autorités nationales lors de l'Assemblée annuelle et des Réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale. Le suivi de l'EAA s'inscrit dans le cadre des activités de surveillance bilatérale et multilatérale. Le FMI et le conseil de stabilité financière (CSF) travaillent en étroite coopération sur l'EAA afin d'avoir une perspective intégrée des risques et des facteurs de vulnérabilité. Le FMI pilote les travaux sur les risques économiques, macrofinanciers et souverains, le CSF examinant plutôt la régulation et le contrôle des systèmes financiers.

Exercice d'évaluation des facteurs de vulnérabilité

Si l'EAA recourt à une approche normative pour mettre en évidence des risques mondiaux dont la probabilité est faible, mais dont les effets potentiels sont importants, l'exercice d'évaluation des facteurs de vulnérabilité utilise des modèles empiriques pour évaluer la vulnérabilité et estimer la probabilité qu'une crise survienne au niveau sectoriel (réel, budgétaire, financier et extérieur) ou national. Tout comme dans le cas de l'EAA, cet exercice est réalisé en étroite coordination avec la préparation des publications phares au moment de l'Assemblée annuelle et des Réunions de printemps. Les évaluations finales pour chaque pays et chaque secteur reposent sur l'appréciation des équipes-pays des services du FMI. Les résultats sont présentés au conseil d'administration et servent à étayer les discussions menées avec les autorités et à définir l'allocation des ressources.

Rapport sur le secteur extérieur

Le Rapport sur le secteur extérieur fournit des évaluations des secteurs extérieurs des pays membres qui sont cohérentes d'un point de vue multilatéral et qui englobent taux de change, soldes des transactions courantes, réserves, flux de capitaux et bilans extérieurs. Ce travail complète les publications phares (en particulier les *Perspectives de l'économie mondiale*) et les consultations au titre de l'article IV. Ce rapport, publié chaque année depuis 2012, porte sur 28 des principales économies mondiales et la zone euro, qui représentent au total plus de 85 % du PIB mondial. Il s'inscrit dans la volonté permanente d'évaluer de manière rigoureuse et impartiale les déséquilibres excessifs mondiaux et leurs causes, et de donner au FMI les moyens de contrer les répercussions éventuelles des politiques des pays membres sur la stabilité extérieure mondiale.

En juillet 2017, le conseil d'administration a examiné en séance officielle le rapport 2017 ainsi que les évaluations de différentes économies. Les administrateurs ont approuvé dans l'ensemble les conclusions du rapport et encouragé les services du FMI à approfondir l'analyse des déterminants des déséquilibres excessifs. L'édition 2018 du rapport comprend un certain nombre d'améliorations méthodologiques et a été examinée en séance officielle.

Perspectives économiques et défis stratégiques dans les pays du Conseil de coopération du Golfe

En décembre 2017, les services du FMI ont publié une étude intitulée « Gulf Cooperation Council: The Economic Outlook and Policy Challenges in the GCC Countries ». D'après cette étude, les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) continuent de s'adapter à la baisse des prix pétroliers et la plupart d'entre eux ont connu d'importants assainissements budgétaires qui ont freiné la croissance dans les secteurs non pétroliers. Les perspectives de croissance à moyen terme restent modérées, sur fond de faiblesse relative des prix du pétrole et d'accentuation des risques géopolitiques.

L'étude recommande en priorité aux pays de faciliter l'accès du secteur privé au financement, diversifier l'économie pour permettre une croissance pérenne, améliorer le climat des affaires, réduire le rôle du secteur public dans l'économie, et (lorsque le pays dispose d'une marge de manœuvre budgétaire) utiliser la politique budgétaire pour soutenir les réformes en faveur de la croissance et de la création d'emplois. Elle préconise de mener des réformes favorisant la participation des femmes au marché du travail et l'emploi des ressortissants des pays du CCG dans le secteur privé par le biais d'incitations sur l'offre et sur la demande.

CONSEILS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Le plan d'action mondial de la directrice générale

En avril 2018, la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, a présenté son plan d'action mondial mis à jour, baptisé « Le créneau reste ouvert », lors d'une séance informelle du conseil d'administration. Ce plan constate que si l'élan qui porte l'expansion mondiale conjoncturelle reste fort, l'aggravation des différends commerciaux et la volatilité des marchés financiers indiquent que les risques demeurent orientés à la baisse. En vue de maintenir la phase d'expansion, il engage les dirigeants à renforcer la résilience du secteur financier, réaménager des marges de manœuvre pour les politiques et mener des réformes structurelles, y compris en matière de corruption et de gouvernance. Il invite aussi les pays à œuvrer en faveur d'un système commercial multilatéral, ouvert et fondé sur des règles, et qui profite à tous, et de la correction durable des déséquilibres mondiaux excessifs. Par ailleurs, une réglementation fondée sur la coopération permettrait de tirer parti des technologies financières tout en remédiant aux risques qu'elles pourraient poser pour la stabilité et l'intégrité.

Le plan d'action mondial rappelle, en outre, que le FMI entame la révision de politiques majeures qui ont trait à la surveillance, au programme d'évaluation du secteur financier, à la conditionnalité des programmes, aux instruments de prêts concessionnels, à l'analyse de la viabilité de la dette et au développement des capacités. Le FMI a également lancé un programme de travail ambitieux sur les opportunités et les défis que présente la transformation numérique.

Donner une plus grande place aux questions macrostructurelles dans les activités de surveillance

En mars 2018, les services du FMI ont présenté au conseil d'administration un aperçu des avancées de l'initiative visant à donner une place plus importante aux questions macrostructurelles dans les activités de surveillance. L'expérience menée dans 32 pays pilotes a permis d'améliorer la qualité de l'analyse des aspects structurels, mais des défis demeurent : continuer d'élaborer de nouveaux outils d'analyse et approfondir le partage des connaissances, en particulier dans le cas des pays émergents et des pays en développement ; mieux intégrer les aspects structurels dans le cadre de politique macroéconomique ; renforcer la collaboration avec d'autres organisations internationales et classer les questions à examiner par ordre de priorité. Après l'avoir étendue à neuf pays, les services du FMI comptent clore l'expérience d'ici la fin 2018 et appliquer les enseignements qu'ils en auront tirés à l'ensemble des activités de surveillance en 2019.



QUESTIONS MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Mise à jour des tendances des relations de correspondants bancaires

En mars 2018, les services du FMI ont informé le conseil d'administration des activités du FMI concernant les relations de correspondance bancaire. Ils ont noté que le FMI utilisait une approche pluridimensionnelle : suivi des tendances, des risques et des déterminants ; facilitation du dialogue sur les solutions ; renforcement adapté des capacités et participation aux scénarios sur les risques extrêmes.

La normalisation de la politique monétaire laisse présager une période agitée

D'après le Rapport sur la stabilité financière dans le monde publié en avril 2018, alors que les pays avancés normalisent leurs politiques monétaires sur fond d'affermissement de l'inflation, les conditions financières mondiales sont toujours très accommodantes par rapport aux normes historiques. De telles conditions pourraient soutenir la croissance à court terme, mais elles ouvrent aussi la voie à des fragilités financières qui accentuent les risques pesant sur la stabilité financière mondiale et la croissance économique à moyen terme. Si les taux de croissance sont nettement plus favorables aujourd'hui qu'il y a trois ans, des chocs de nature macroéconomique, géopolitique ou relevant de l'action publique pourraient freiner l'expansion économique.

Certains pays émergents ont profité des bonnes conditions financières extérieures pour corriger leurs déséquilibres et constituer des marges de manœuvre, tandis que des facteurs de vulnérabilité continuent de s'accumuler dans d'autres. Or, la normalisation de la politique monétaire pourrait durcir les conditions financières mondiales, conduisant à un affaiblissement des flux de capitaux susceptible d'accroître le risque de refinancement et de diminuer les investissements productifs.

Dans ce contexte, les banques centrales doivent réussir un exercice délicat : normaliser progressivement la politique monétaire sans engendrer une volatilité préjudiciable sur les marchés financiers. La clarté de la communication est essentielle à cet égard.



Avantages et risques des flux de capitaux

Le FMI a publié en septembre 2017 un document intitulé « Increasing Resilience to Large and Volatile Capital Flows: The Role of Macroprudential Policies », fruit d'une discussion antérieure du conseil d'administration. D'après ce document, les flux de capitaux peuvent présenter des avantages considérables pour un pays, mais des flux volatils et de grande ampleur peuvent également faire apparaître des risques financiers systémiques. Les avantages sont généralement plus importants pour les pays dont le développement financier et institutionnel permet de recevoir des flux de capitaux à des fins d'intermédiation en toute sécurité.

Le document montre que les réformes engagées après la crise, comme le développement des politiques macroprudentielles, contribuent à rendre les systèmes financiers plus résilients face à des chocs provoqués par des flux de capitaux. Il évalue deux dispositifs mis en place pour faire en sorte que les conseils de politique économique concernant les flux de capitaux soient cohérents et adaptés à la situation de chaque pays : le cadre macroprudentiel et l'approche institutionnelle des flux de capitaux. D'après les conclusions du document, ces dispositifs concordent avec les principes fondamentaux, notamment en évitant que les politiques macroprudentielles et les mesures de gestion des flux de capitaux ne remplacent les ajustements macroéconomiques nécessaires.

Les administrateurs ont accueilli favorablement ce document. Ils constatent que les flux de capitaux ont des retombées positives considérables, mais qu'ils sont également susceptibles de contribuer à l'accumulation des risques financiers systémiques, en particulier lorsqu'ils sont volatils et de grande ampleur. Les administrateurs ont aussi réaffirmé que les politiques macroéconomiques, comme la flexibilité du taux de change, doivent jouer un rôle important dans la gestion des risques liés

aux flux de capitaux, et que les politiques macroéconomiques et les mesures de gestion des flux de capitaux ne doivent pas se substituer à un ajustement macroéconomique qui s'impose.

Arbitrages en matière de résolution bancaire

Une étude du FMI intitulée « Trade-Offs in Bank Resolution », publiée en février 2018, montre que durant la crise financière mondiale, les autorités ont été confrontées à un dilemme en quelque sorte. D'un côté, renflouer une banque pouvait conforter les anticipations des acteurs selon lesquelles l'État viendrait en aide à tout établissement financier en difficulté (et, par là, entraîner une prise de risque excessive propice à l'éclatement d'une nouvelle crise), mais, de l'autre, utiliser les ressources publiques semblait nécessaire pour éviter que les difficultés d'une banque engendrent une crise systémique. Dans la plupart des cas, les banques défailtantes ont été renflouées, et l'essentiel des coûts et des risques a été supporté par les contribuables.

Depuis lors, les réformes ont cherché à réduire la probabilité qu'une crise survienne et le cas échéant, à limiter autant que possible ses coûts, notamment par le transfert de la charge du renflouement aux investisseurs privés et par un meilleur équilibre entre renflouement par les deniers publics et renflouement interne. Ce document réexamine cet équilibre à la lumière des évolutions observées. Il soutient les initiatives visant à créer des autorités de résolution dotées du pouvoir de procéder à un renflouement interne et souligne que les cadres en la matière devraient avoir pour objectif de limiter l'aléa moral découlant des opérations de renflouement par des fonds publics. Il constate qu'une flexibilité suffisante, bien que limitée, dans l'utilisation des ressources publiques en cas de crise bancaire systémique reste nécessaire. Il préconise la poursuite des efforts visant à accroître les capacités d'absorption des pertes, à s'assurer que les détenteurs de créances requalifiables soient bien les mieux à même d'absorber les pertes et, enfin, à améliorer les accords de résolution transfrontalière.

Déséquilibres extérieurs : favoriser la cohérence des évaluations annuelles

Le FMI fournit chaque année des évaluations de la position extérieure de pays réalisées par ses services dans son Rapport sur le secteur extérieur. Ces évaluations englobent les soldes des transactions courantes, les taux de change réels, les bilans extérieurs, les flux de capitaux et les réserves internationales. Comme indiqué plus haut, des efforts ont été engagés pour améliorer la méthodologie et les évaluations et pour favoriser la cohérence de ces dernières dans le rapport.

Les services du FMI ont utilisé une évaluation des soldes extérieurs (*External Balance Assessment* — EBA) comme outil pour faciliter l'estimation de l'effet des influences nationales et étrangères sur les soldes courants et les taux de change de grandes économies, et le FMI a mis au point au cours des dernières années une méthodologie appelée « EBA-lite » pour les autres pays. Ces évaluations reposent sur des modèles de régression et sur une analyse de viabilité pour décrire l'effet des différentes influences. Les rapports sont complétés par des avis des services du FMI portant sur les facteurs propres à chaque pays que les modèles ne peuvent pas prendre en compte.

Les limites des méthodologies EBA et EBA-lite sont inhérentes aux problèmes de comparabilité des données et aux incertitudes méthodologiques. Ces limites étant bien connues, les prochaines discussions seront axées sur l'amélioration de ces deux méthodologies et de leur application.

Normes internationales : aiguiser les outils pour réduire le risque systémique

Les normes de contrôle du secteur financier sont utilisées dans les évaluations du secteur financier effectuées par le FMI depuis 2000, mais une révision de l'approche employée était jugée nécessaire. Ces évaluations sont menées au regard de trois grandes normes prudentielles applicables à l'activité bancaire, à l'assurance et aux marchés de valeurs, établies respectivement par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance et l'Organisation internationale des commissions de valeurs. Deux évolutions ont rendu nécessaire cette révision. Premièrement, les normes prudentielles ont été adaptées et considérablement renforcées depuis la crise financière mondiale : leur champ d'application a été étendu et elles ont été complétées de façon à remédier aux lacunes existantes. Deuxièmement, comme la place accordée au risque systémique s'est accrue, il est apparu nécessaire de mettre davantage l'accent sur les domaines requérant une plus grande couverture.

La consultation des organismes de normalisation spécialisés a abouti à un accord pour perfectionner l'approche flexible actuelle. Ces organismes et les services du FMI ont convenu que les normes de contrôle applicables au secteur financier continueraient d'être utilisées selon deux modalités distinctes :



- **Évaluation notée** : l'évaluation portera, dans ce cas, sur l'intégralité de la norme, étant donné que les différents principes sont liés et elle continuera de donner lieu à un « rapport d'évaluation détaillé ».

- **Examen ciblé** : la norme sera, dans ce cas, utilisée comme point de référence pour analyser des lacunes spécifiques de la surveillance prudentielle ou du contrôle, à partir d'un sous-ensemble de principes et sans passer par une note.

La modalité retenue sera décidée d'un commun accord entre les services du FMI et les autorités, comme par le passé.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Évolution récente de la fiscalité internationale des entreprises

En février 2018, les services du FMI ont présenté au conseil d'administration un compte-rendu des évolutions récentes de la fiscalité internationale, mettant l'accent sur la réforme fiscale menée aux États-Unis. Le FMI a également poursuivi les multiples activités qu'il mène avec les départements géographiques sur les questions liées à la fiscalité internationale des entreprises dans le cadre de la surveillance bilatérale. En mai 2018, environ 20 documents des séries questions générales, documents de travail ou annexes avaient été publiés en deux ans dans le cadre de rapports sur les consultations au titre de l'article IV.

Règles budgétaires de deuxième génération

En mars 2018, les services du FMI ont présenté au conseil d'administration un aperçu de l'évolution des règles budgétaires depuis la crise financière mondiale, montrant que ces règles peuvent favoriser la viabilité des finances publiques lorsqu'elles sont bien conçues et qu'elles bénéficient d'un appui institutionnel et politique. Ils ont plaidé pour un juste équilibre entre flexibilité et simplicité et proposé que les coûts de réputation soient plus élevés plutôt que d'imposer des sanctions pour mieux faire respecter ces règles.

La plateforme de collaboration sur les questions fiscales

La plateforme de collaboration sur les questions fiscales est une initiative conjointe du FMI, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation des Nations Unies et du Groupe de la Banque mondiale.

- **Première conférence mondiale sur la fiscalité et les objectifs de développement durable** : en février 2018, la plateforme a organisé sa première conférence mondiale. Cette dernière portait sur l'incidence des politiques fiscales, de l'administration fiscale et des structures juridiques sur la capacité d'un pays à réaliser les objectifs de développement durable (ODD). Ces facteurs ne jouent pas seulement sur la faculté du pays à mobiliser les financements nécessaires à l'investissement pour atteindre les ODD, mais aussi sur les moyens de stimuler l'investissement et de soutenir la croissance, de parvenir à une fiscalité des entreprises internationales

concertée, d'autonomiser les femmes, de favoriser la viabilité environnementale, de définir des régimes fiscaux applicables à l'extraction de ressources naturelles appropriés et, en particulier, de contribuer à la mise en place d'institutions publiques et d'améliorer la gouvernance. Dans un communiqué, les partenaires de la plateforme se sont engagés à unir leurs programmes de travail respectifs pour accomplir des progrès ensemble, notamment par le biais de travaux d'analyse, d'activités de normalisation et de l'assistance technique.

- **Boîte à outils sur la base d'imposition** : en juin 2017, la plateforme a fourni des conseils pratiques pour que les pays en développement puissent mieux protéger leur assiette fiscale. La « boîte à outils pour faire face aux difficultés liées au manque de comparables dans les analyses de prix de transfert » permet aux pays d'appliquer des règles de prix de transfert à partir de données incomplètes en les aidant à déterminer les prix qui auraient été fixés entre des parties indépendantes. Ces conseils aideront également les pays à instaurer des règles et des pratiques plus prévisibles pour les entreprises.

- **Projet de boîte à outils sur l'imposition des transferts indirects opérés à l'étranger** : en août 2017, le projet de « boîte à outils sur la fiscalité des transferts indirects à l'étranger » préparé par la plateforme a été soumis à une consultation publique. Cette boîte à outils vise à aider les pays en développement à surmonter les difficultés liées à l'imposition des transferts indirects à l'étranger d'actifs nationaux réalisés au moyen de cessions ou de transferts de parts ou d'autres droits dans des entités en amont de la chaîne de contrôle et situées hors du pays où l'actif se trouve. Une telle imposition est déjà prévue par les grands modèles de conventions bilatérales concernant la double imposition et par l'instrument multilatéral de l'OCDE. De nombreux pays n'ont cependant pas transposé ces principes dans leur législation nationale, alors que la transposition est une condition préalable à l'imposition des gains réalisés sur ces transferts. Le projet de boîte à outils examine les principes sous-jacents à l'imposition de ces transactions et définit deux grands modèles pour adapter la législation nationale. De nombreux commentaires ont été transmis par des entreprises, la société civile et plusieurs pays, et une version révisée devrait être publiée en 2018.

Titres de créance conditionnels catégoriels pour les émetteurs souverains

En mai 2017, le FMI a publié une étude analysant le rôle que pourraient jouer les titres de créance conditionnels catégoriels dans le renforcement de la résilience des émetteurs souverains. Les administrateurs ont salué l'appréciation équilibrée tant des avantages que de la complexité de ces titres réalisée par les services du FMI.

Les administrateurs ont pris note du cas théorique : en liant le service de la dette à la capacité de remboursement, les titres de créance conditionnels catégoriels pourraient accroître la marge de manœuvre budgétaire des pays, ce qui offrirait à

l'action publique une plus grande souplesse lors de périodes défavorables. Ces titres pourraient également élargir la base d'investisseurs des émetteurs souverains et les possibilités de diversification des risques. En outre, si les titres émis représentaient une part importante de la dette publique, ils pourraient réduire significativement le nombre et le coût des crises de la dette souveraine, et par là, accroître la résilience du système financier international.

Les administrateurs ont toutefois relevé le constat fait par les services du FMI : l'émission de ces instruments a été limitée en temps normal, ce qui indique qu'il existe des problèmes à résoudre notamment en ce qui concerne l'intégrité des données, la complexité des instruments et les désavantages pour le précurseur du côté des émetteurs. D'après l'analyse des services du FMI, plusieurs éléments pourraient permettre de surmonter certaines de ces difficultés : une conception rigoureuse des titres, des institutions et des contrats solides, et une action coordonnée du secteur officiel.

Dans l'ensemble, les administrateurs ont estimé que ces instruments présentaient un plus grand intérêt pour les économies en développement exposées à des catastrophes naturelles et à des chocs sur les prix des produits de base que pour les économies matures dotées de marchés de la dette bien établis. Ils ont proposé que le FMI adopte une approche graduelle, ciblée et orientée sur la demande, conformément à son mandat.

PAYS ÉMERGENTS

Pays émergents : évolutions et perspectives

Lors de séances informelles en septembre 2017 et en avril 2018, les services du FMI ont informé le conseil d'administration des évolutions et des perspectives des pays émergents. À ces deux occasions, les services du FMI ont fait remarquer que l'environnement économique mondial était favorable aux pays émergents, mais que les facteurs de vulnérabilité des bilans étaient importants dans nombre d'entre eux, tout comme les risques d'un resserrement soudain ou excessif des marchés financiers. Ces facteurs doivent être corrigés tandis que les conditions mondiales restent porteuses. L'exposé présenté en septembre 2017 a souligné l'importance de mener des réformes structurelles à même de stimuler la croissance à moyen terme, de renforcer la résilience et de réduire les facteurs de vulnérabilité. L'exposé d'avril 2018 a quant à lui mis l'accent sur la dynamique de l'inflation ainsi que sur la nécessité d'atténuer les effets des pressions démographiques pour faire augmenter le niveau général des revenus.

Europe émergente : les activités de prêt des banques reprennent

En Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est (ECESE), les activités de prêt des banques augmentent depuis la fin du désendettement qui a suivi la crise financière mondiale.

L'amélioration des conditions est favorisée par la diminution progressive des créances douteuses qui avaient assombri les perspectives en matière de prêts, même si les conséquences négatives de ces créances persistent dans certains pays. Telle est la conclusion des rapports publiés en 2017 par l'Initiative de Vienne, qui a été lancée avec le soutien du FMI au plus fort de la crise financière pour aider les secteurs bancaires de la région à maintenir les activités de crédit.

Les positions extérieures des banques des pays d'ECESE déclarantes à la Banque des règlements internationaux se sont améliorées au premier semestre 2017. Le financement des banques étrangères s'est globalement accru, malgré des diminutions dans certains pays. Les activités de prêt se sont intensifiées à l'extérieur de la Communauté des États indépendants, avec une nette reprise des crédits à la consommation dans presque tous les pays. L'amélioration des perspectives économiques a fait augmenter la demande de crédit et assoupli les conditions d'octroi. D'après le rapport, la qualité des actifs au niveau du groupe dans certaines grandes banques, parallèlement à des changements dans la réglementation nationale et dans la situation des fonds propres à l'échelle locale, pèse toutefois sur les politiques d'octroi de crédit de certaines filiales et conduit à des stratégies de prêt ciblées.

L'Initiative de Vienne consacre ses activités aux problèmes propres au secteur financier, comme les créances douteuses,



l'impact des réformes réglementaires et le développement des marchés financiers. En mars 2018, elle s'est fixée pour objectif d'élaborer un nouveau modèle pour la région qui stimule l'innovation et accroît la productivité. Elle entend ainsi donner un nouvel élan à la croissance économique et promouvoir la convergence avec les pays de l'Union européenne à revenu élevé.

PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS À FAIBLE REVENU

Viabilité de la dette

En septembre 2017, le conseil d'administration a examiné la revue du cadre de viabilité de la dette établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI pour les pays à faible revenu, présentée dans le document « IMF–World Bank Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries ». Il s'agit du cadre sur lequel reposent depuis 2005 les évaluations des risques pesant sur la viabilité de la dette des pays à faible

revenu réalisées par la communauté internationale. La revue a proposé des réformes visant à adapter, à actualiser et à étendre le cadre de viabilité de la dette, parmi lesquelles figurent l'utilisation d'une nouvelle technique de détermination de la capacité d'endettement reposant sur un plus grand nombre de variables, l'application d'une meilleure méthode de prévision du surendettement et la réalisation de tests de résistance plus ciblés.

Les administrateurs ont accueilli avec satisfaction cette revue approfondie et les réformes proposées, en particulier l'accent mis sur la détermination plus précise des risques de surendettement de façon à éclairer les décisions d'emprunts et de prêts. Ils ont noté que la qualité des résultats dépendait fortement de celle des informations fournies et ont demandé que les évaluations de la viabilité de la dette prennent en compte l'ensemble de la dette du secteur public.

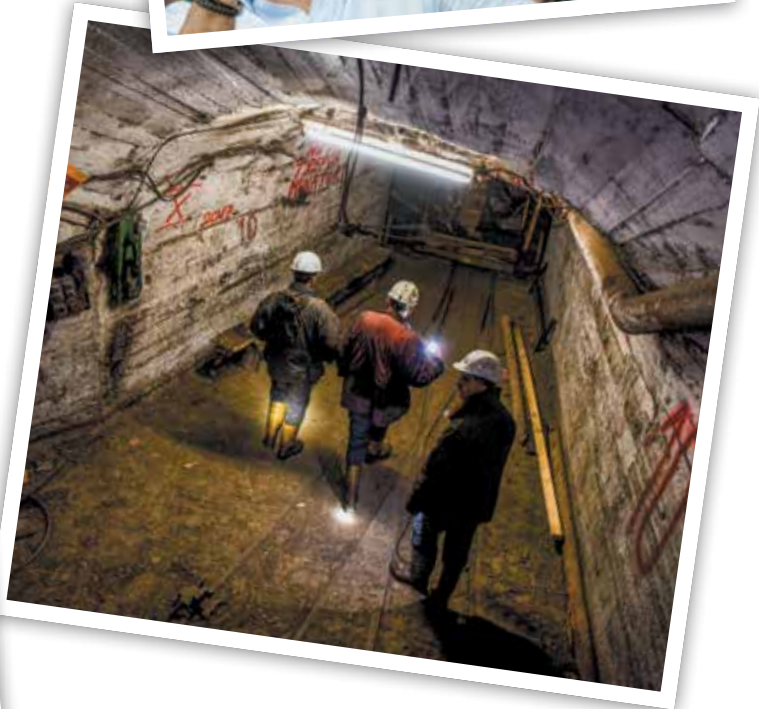
Mesures de sauvegardes sociales dans les pays à faible revenu

En juin 2017, le FMI a publié un document intitulé « Social Safeguards and Program Design in PRGT and PSI-Supported Programs », après examen par le conseil d'administration. Ce document de politique générale analyse la façon dont les pays peuvent protéger leurs populations pauvres et vulnérables dans le cadre des programmes appuyés par le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) et par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Il révèle que des objectifs de dépenses sociales et d'autres dépenses prioritaires figuraient dans pratiquement tous les programmes appuyés par le fonds fiduciaire RPC et l'ISPE dans les pays à faible revenu, et que ces objectifs ont été atteints dans plus des deux tiers des cas. Par ailleurs, les dépenses de santé et d'éducation ont été protégées en règle générale. Le document recommande de redoubler d'efforts pour renforcer les dispositifs de protection sociale dans les pays à faible revenu.

Les administrateurs se sont félicités des conclusions du document selon lesquelles la plupart des programmes ont contribué à préserver les dépenses sociales et ils ont approuvé la proposition des services du FMI d'améliorer la conception des mesures de sauvegardes sociales dans les programmes appuyés par le fonds fiduciaire RPC et l'ISPE. Ils ont appelé à une collaboration plus étroite et plus efficace avec la Banque mondiale et les autres partenaires du développement et à un engagement constant du FMI aux côtés des autorités nationales et des parties prenantes extérieures (dont les organisations de la société civile) sur les questions relatives aux sauvegardes sociales.

Flux de capitaux en Zambie

En mai 2017, le FMI a organisé une conférence en Zambie intitulée « Managing Capital Flows: Challenges for Developing Countries », à laquelle ont notamment participé Felix Mutati, ministre des Finances de Zambie, David Lipton, premier



directeur général adjoint du FMI, et Paul Krugman, lauréat du prix Nobel et professeur émérite à la City University de New York.

Les participants ont convenu que les entrées de flux de capitaux dans les pays en développement ont été généralement bénéfiques, car ils constituent une source importante de financement des investissements et contribuent à préserver les réserves de change. Ils ont souligné le rôle important joué par la solidité des politiques et la stabilité macroéconomique pour relancer la circulation de flux de capitaux de qualité. Les principaux points à retenir de la conférence sont les suivants : la composition des flux de capitaux est un élément important pour la stabilité financière et la croissance, et une bonne gestion de l'entrée des capitaux est le meilleur moyen de se prémunir des difficultés qui apparaissent lorsque les flux s'inversent.

AUTRES THÈMES

Soutien des infrastructures

Le FMI a lancé en 2015 l'initiative en faveur des infrastructures pour aider les pays à évaluer les conséquences macroéconomiques et financières des programmes d'investissement et des stratégies d'investissement et à renforcer leur capacité institutionnelle en matière de gestion des investissements publics. Cette initiative associe contrôle des investissements publics et assistance technique du FMI et combine plusieurs outils d'analyse pour permettre aux pays d'utiliser au mieux les ressources nécessaires à la construction d'infrastructures. L'initiative en faveur des infrastructures a retenu neuf pays où les infrastructures constituent un enjeu particulièrement important et sont l'un des principaux domaines d'action du FMI aux côtés des autorités, pour mener une expérience pilote : le Cambodge, la Colombie, le Honduras, les Îles Salomon, la République kirghize, la Serbie, la Thaïlande, le Timor-Leste et Vanuatu.

Plusieurs outils utilisés pour améliorer la qualité et, dans certains pays, la quantité des dépenses d'infrastructures sont désormais intégrés aux programmes de l'initiative en faveur des infrastructures, dont :

- les évaluations de la gestion des investissements publics (PIMA), outil qui aide les pays à évaluer la solidité de leurs pratiques de gestion des investissements publics et à établir un ordre de priorités parmi les réformes afin de réaliser des projets d'investissements publics correctement planifiés et efficaces en ressources selon le calendrier et le budget prévus ;
- le modèle d'évaluation des risques budgétaires liés aux partenariats public-privé (PFRAM), outil analytique qui permet d'évaluer les coûts et les risques budgétaires éventuels des partenariats public-privé ;
- un modèle dette-investissement-croissance qui permet aux décideurs d'évaluer les conséquences macroéconomiques de différentes stratégies de financement.

Renforcer les capacités budgétaires dans les États fragiles

Après examen par le conseil d'administration, le FMI a publié en juin 2017 une étude qui analyse les récentes activités de développement des capacités (assistance technique et formation) menées par le FMI dans les États fragiles et souligne qu'il importe de cibler l'assistance technique en matière de finances publiques de manière à assurer la stabilité financière, le contrôle financier et la mobilisation des recettes. D'après ce document, lorsqu'un État se retrouve en situation de fragilité, en particulier juste après un conflit ou une catastrophe naturelle, la priorité doit être donnée à la levée des impôts les plus faciles à collecter, à l'instauration des structures organisationnelles de base pour les administrations fiscale et douanière et au renforcement des processus administratifs essentiels. S'agissant des dépenses, l'accent doit être mis sur la préparation du budget annuel, le contrôle de l'exécution du budget, la gestion de la trésorerie et l'information financière fondamentale. Une fois que le pays gagne en stabilité, l'assistance technique peut s'orienter vers la modernisation progressive des institutions budgétaires par le biais de stratégies à moyen terme concernant les recettes et les dépenses. Il est alors aussi important de promouvoir l'efficacité de la coordination des partenaires donateurs.

Les administrateurs ont salué l'analyse globale et équilibrée des différences entre l'assistance technique fournie aux États fragiles et celle apportée aux États non fragiles, et ont accueilli avec intérêt les enseignements à retenir pour de prochains travaux dans le domaine afin de mieux servir cet important groupe de pays membres. Ils ont estimé que la stratégie de renforcement des capacités budgétaires était globalement appropriée. Ils se sont également félicités de l'accroissement de l'assistance technique dans le domaine des finances publiques que le FMI a fournie aux États fragiles au cours de la dernière décennie, à la faveur de l'augmentation des financements externes.

Inégalités et pauvreté intergénérationnelles dans l'Union européenne

D'après un document publié en janvier 2018, si les niveaux d'inégalité et les taux de pauvreté restent stables dans l'Union européenne, un écart générationnel est apparu depuis la crise financière mondiale. Plus précisément, la situation des personnes en âge de travailler, et en particulier des jeunes, diverge de celle des générations précédentes. La crise a fait augmenter les taux de chômage des jeunes déjà élevés et accentué la tendance à la précarité de l'emploi. Les régimes de protection sociale ont réussi à protéger des effets de la crise les revenus réels des générations plus anciennes, mais ils se sont

avérés mal adaptés pour remédier à l'irrégularité des revenus des jeunes générations.

Il est essentiel de faciliter l'intégration des jeunes sur le marché du travail. Cela nécessite d'accroître les incitations des employeurs à engager des jeunes (notamment par des réductions ciblées du coin fiscal sur le travail ou des crédits d'impôt au bas de l'échelle des salaires) et de doter les jeunes de compétences plus nombreuses et mieux adaptées, en particulier en maintenant les dépenses publiques dans l'éducation et la formation. Il est également important d'améliorer l'accès des personnes occupant des emplois précaires aux systèmes de protection sociale.

Répondre aux enjeux émergents : disparités femmes-hommes, inégalités, énergie et climat

En novembre 2017, les services du FMI ont présenté au conseil d'administration un aperçu des actions menées pour intégrer les récents travaux sur les disparités femmes-hommes, les inégalités, l'énergie et le climat dans la surveillance, les travaux analytiques, les expériences menées à l'échelle nationale et les activités de développement des capacités. Ils ont souligné que le FMI réaliserait des travaux sur ces sujets de façon ponctuelle et lorsque cela serait nécessaire du point de vue macroéconomique.

DONNÉES

Stratégie en matière de données et de statistiques

En mars 2018, le conseil d'administration a examiné la stratégie globale en matière de données et de statistiques présentée dans le document « Overarching Strategy on Data and Statistics at the Fund in the Digital Age », qui décrit comment passer à un écosystème de données et de statistiques permettant au FMI et à ses pays membres de mieux répondre à l'évolution des besoins en données dans un monde numérique. Les principaux éléments de cette stratégie sont les suivants :

- **Intégration** — faire concorder les différents projets en cours et unifier la fonction gestion des données.
- **Innovation** — tirer parti des mégadonnées pour réaliser un suivi à haute fréquence, et déployer de nouvelles technologies afin de combler les lacunes en matière de données et de répondre aux besoins de surveillance.
- **Intelligence** — utiliser l'intelligence artificielle pour analyser les données et les statistiques.

Ce document indique que le FMI poursuivra ses activités de renforcement des capacités statistiques dans les États membres,

notamment avec le soutien des donateurs. Le FMI collaborera avec les décideurs pour comprendre les conséquences de l'économie et des données numériques sur les statistiques macroéconomiques, comme les nouvelles mesures du niveau de vie qui ne s'appuient pas seulement sur le PIB.

Les administrateurs ont accueilli avec satisfaction la stratégie globale en matière de données et de statistiques, qui devrait permettre au FMI et à ses pays membres de relever les défis et de saisir les opportunités de la transformation numérique. Ils ont constaté que les compétences des services du FMI devraient être étoffées pour répondre au besoin d'analyser des données plus nombreuses et plus hétérogènes. Ils ont noté avec satisfaction les priorités stratégiques et approuvé la vision d'un réseau mondial de données — un réseau en nuage qui centraliserait les sites nationaux publiant les principales données dont le FMI et les marchés ont besoin pour suivre la situation et les politiques économiques. Ils ont jugé qu'il serait utile d'étudier les moyens d'utiliser les mégadonnées pour favoriser la détection précoce des risques et compléter la compilation des statistiques publiques. Enfin, ils ont convenu que le FMI devrait poursuivre sa collaboration avec les pays membres en vue de renforcer les capacités statistiques.

Mesurer l'économie numérique

La transformation numérique a changé notre façon de travailler, de consommer et d'échanger avec les autres. Pourtant, le PIB et la productivité progressent lentement, ce qui fait penser que les statistiques macroéconomiques ne reflètent pas l'ensemble des gains générés par les produits et les activités tirant parti de cette transformation.



Une récente étude des services du FMI propose de limiter de façon stricte le champ du « secteur numérique » et de le distinguer de « l'économie numérique ». Le secteur numérique couvrirait les producteurs au cœur de l'industrie numérique comme les plateformes en ligne, les services de plateformes et les fournisseurs de biens et de services des technologies de l'information et des communications. Tout ce qui se trouve à l'extérieur de ce champ relèverait de l'économie numérique, conséquence des effets de la transformation numérique sur tous les secteurs, du secteur de l'agriculture à celui de l'entreposage.

L'étude examine les différents aspects, étroitement liés entre eux, de la transformation numérique dans le PIB, le bien-être, la mondialisation et la productivité, et analyse les difficultés que pose la mesure des activités liées au secteur numérique. L'étude considère, par exemple, que les propositions d'inclure les services numériques gratuits (comme ceux des plateformes qui collectent les données des utilisateurs) dans le calcul du PIB ne sont pas justifiées. Fait intéressant, le secteur numérique représente toujours moins de 10 % de l'économie dans la plupart des pays, d'après cette étude, et les effets de la sous-évaluation du secteur numérique dans les estimations de la croissance de la productivité du travail aux États-Unis ne dépassent pas 0,3 point de pourcentage, une valeur inférieure au ralentissement observé après 2005. Enfin, l'étude montre que l'amélioration de l'accès des bureaux nationaux des

statistiques aux données collectées par les pouvoirs publics dans le cadre de leurs activités et aux mégadonnées générées par le secteur privé peut contribuer à surmonter les problèmes de mesure.

Mégadonnées : défis et conséquences

En août 2017, les services du FMI ont présenté au conseil d'administration un cadre d'exploration des perspectives qu'offrent les mégadonnées pour l'analyse et la statistique financières et macroéconomiques. Les principaux points à retenir sont : 1) le concept de mégadonnées n'est pas figé, sa définition est large et évolue rapidement, ce qui suppose une vision à long terme ; 2) il faut mettre en place une stratégie d'organisation permettant d'obtenir des résultats mesurables et de grande ampleur ; 3) de nouvelles études sont nécessaires pour déterminer les moyens de mettre les mégadonnées au service de la surveillance exercée par le FMI.

Enquête sur les politiques macroprudentielles

La nouvelle base de données de l'enquête du FMI sur les politiques macroprudentielles rassemble des informations sur les mesures que les pays membres peuvent prendre dans le but de réduire le risque systémique, conformément à la définition d'une politique macroprudentielle comme « le recours à des outils principalement prudentiels afin de limiter le risque systémique ». Cette base de données contient aussi des informations sur les aspects institutionnels des cadres de politique macroprudentielle des pays membres.

La première édition de cette base de données regroupe les réponses des pays à une enquête qui deviendra annuelle et comprend également les mesures macroprudentielles appliquées début 2018 et, dans de nombreux cas, les modifications apportées à ces mesures depuis 2011. Par ailleurs, un rapport donne des précisions sur la conception de l'enquête et présente les résultats de la première enquête.

Les décideurs et les chercheurs peuvent utiliser la base de données pour analyser l'effet des mesures macroprudentielles au niveau national et international, ce qui contribuera à mieux connaître les coûts et les avantages de ces mesures en matière d'atténuation du risque systémique. La base de données constitue également un nouvel outil précieux pour la surveillance bilatérale et l'analyse économique multilatérale.

Cette base de données est compilée uniquement à partir d'informations fournies par les pays membres du FMI. Par conséquent, la présence ou l'absence d'un outil prudentiel particulier ne correspond ni à un avis ni à une décision des



services du FMI ou du conseil d'administration quant au caractère « prudentiel » d'une mesure appliquée par un pays membre du FMI. De même, la base de données ne donne aucune appréciation des différents dispositifs institutionnels déclarés par les pays membres du FMI. Les classements et les appréciations de ces dispositifs figurent dans les rapports des services du FMI et les documents relatifs au PESF.

Fonds fiduciaire pour une meilleure prise de décisions

Le FMI a créé un nouveau fonds fiduciaire, le fonds fiduciaire pour une meilleure prise de décisions (D4D en anglais), destiné à fournir aux décideurs des données plus nombreuses et de meilleure qualité afin qu'ils puissent élaborer leurs politiques macroéconomiques sur la base de ces données et mieux suivre les progrès sur la voie des objectifs de développement durable (ODD). Ce fonds fiduciaire vise à renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux dans un cadre d'action national et international plus difficile, à promouvoir la transparence et la responsabilité et à offrir des solutions adaptées en matière de développement des capacités. Le fonds D4D, qui devrait fournir environ 33 millions de dollars sur cinq ans, s'adresse principalement aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, dont les États fragiles.

Ce fonds comprendra quatre modules : 1) réponses à apporter aux besoins en données et aux préoccupations concernant la qualité, dont l'objectif vise à aider les pays à compiler et à diffuser des données ; 2) enquête sur l'accès aux services financiers, dont l'objectif est de fournir des statistiques pour guider l'action des décideurs dans le domaine de l'inclusion financière ; 3) apprentissage en ligne, dont le but est d'élaborer des formations visant à faciliter les transferts de connaissances aux fonctionnaires et à donner à la société civile les moyens de mieux comprendre les données ; 4) gestion des informations statistiques, qui apportera des conseils sur la réduction, la standardisation et l'automatisation des infrastructures et des pratiques de gestion des données.

Norme spéciale de diffusion des données Plus

La norme spéciale de diffusion des données Plus (NSDD Plus), norme la plus contraignante de l'initiative de diffusion des données du FMI, concerne principalement les pays qui jouent un rôle prédominant sur les marchés internationaux des capitaux et dont les institutions financières sont interconnectées au système mondial. Durant l'exercice 2018, le Sénégal a souscrit à la NSDD.

Système général de diffusion des données amélioré

Dans la version améliorée du système général de diffusion des données (SGDD-a), approuvée par le conseil d'administration du FMI en mai 2015, les autorités nationales s'engagent à publier les données qui servent de base au dialogue qu'ils entretiennent en permanence avec les services du FMI. Cette publication doit obéir à un calendrier convenu à l'avance dans le cadre de l'initiative sur les lacunes en matière de données, et les données doivent être d'accès facile, notamment pour transmission de machine à machine.

Cette initiative favorise la coopération internationale : ainsi, la Banque africaine de développement et la Banque interaméricaine de développement apportent une aide matérielle à l'installation de l'infrastructure informatique (plateforme de données ouverte) utilisée pour les pages de données nationales récapitulatives de certains pays d'Afrique et de l'Hémisphère occidental.

La mise en œuvre du SGDD-a s'est poursuivie dans de nombreux pays cette année — Aruba, Bénin, Bhoutan, Cambodge, Cameroun, Honduras, Jamaïque, Kosovo, Malawi, États fédérés de Micronésie, Mongolie, Monténégro, Namibie, Népal, Ouganda, Paraguay, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Suriname, Swaziland, Tanzanie et Zambie, notamment.

Initiative du G-20 sur les lacunes en matière de données

En septembre 2017, le conseil de stabilité financière et le FMI ont publié le deuxième rapport d'étape sur la deuxième phase de l'initiative sur les lacunes en matière de données (DGI-2). Le rapport fait le point sur les activités menées depuis septembre 2016 et souligne les progrès accomplis grâce à un nouveau cadre de suivi et à un tableau de bord. Le programme de travail de la DGI pour 2018 prévoit la tenue de trois ateliers thématiques (sur les prix de l'immobilier, les comptes sectoriels et les valeurs mobilières) et de la conférence mondiale annuelle. L'ensemble des progrès réalisés par l'initiative seront présentés



aux ministres des Finances et aux gouverneurs des banques centrales du G-20 en septembre 2018 dans le troisième rapport d'étape du FMI et du CSF sur la DGI-2.

Manque d'inclusion financière

L'enquête annuelle du FMI sur les indicateurs relatifs à l'accès aux services financiers, une composante importante de l'inclusion financière, montre que le nombre de succursales bancaires et de distributeurs automatiques de billets a surtout augmenté en Asie et que les adultes ont en moyenne accès à cinq fois moins de succursales et de distributeurs en Afrique subsaharienne que dans le reste du monde.

D'après la dernière enquête sur l'accès aux services financiers, les innovations comme les services financiers mobiles continuent de se développer et de diffuser les bienfaits des nouvelles technologies. L'Afghanistan, par exemple, compte six fois plus d'agents d'argent mobile que de distributeurs automatiques de billets, ce qui a notamment permis aux fonctionnaires de recevoir leur traitement par le biais de leur téléphone portable.

L'inclusion financière évolue très rapidement, et l'enquête illustre l'importance de collecter des données plus granulaires sur l'accès aux services financiers. Ainsi, de nouvelles données semblent indiquer que l'écart femmes-hommes se réduit dans ce domaine : en Malaisie, par exemple, la part des femmes dans les titulaires de prêt est passée de 37 % en 2004 à 44 % en 2016.

Cette enquête repose sur les données administratives collectées auprès des banques commerciales ou d'autres établissements collecteurs de dépôts et de fournisseurs de services financiers numériques. L'enquête sur l'accès aux services financiers est conduite grâce au généreux soutien financier du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas et de la Bill et Melinda Gates Foundation.

Transparence des finances publiques et gestion des risques budgétaires

La transparence des finances publiques renvoie à l'exhaustivité, la clarté, la fiabilité, l'actualité et la pertinence des informations publiées sur la situation passée, présente et future des finances publiques. Elle joue un rôle essentiel dans la gestion et la responsabilité budgétaires, en aidant les administrations à avoir une image précise de leur situation financière avant de prendre des décisions économiques, et en particulier des coûts et des avantages des changements de la politique économique et des risques qui peuvent peser sur les perspectives budgétaires. De plus, elle donne aux autorités législatives, aux marchés et aux citoyens les informations nécessaires pour demander des comptes aux pouvoirs publics. Enfin, la transparence des finances publiques facilite la surveillance internationale de l'évolution des finances publiques et contribue à atténuer le risque que les retombées budgétaires se propagent d'un pays à un autre.



Le code de transparence des finances publiques et l'évaluation de la transparence des finances publiques du FMI sont les principaux éléments des efforts constants que mène l'institution en vue de renforcer le suivi budgétaire, l'action des pouvoirs publics et la responsabilisation dans ses pays membres. Le code est la norme internationale en matière de diffusion des informations sur les finances publiques. Il se compose d'une série de principes fondés sur quatre piliers : 1) information financière ; 2) prévision financière et budgétisation ; 3) analyse et gestion des risques financiers ; 4) gestion des recettes issues des ressources naturelles. Pour chaque principe de transparence, le code distingue des pratiques élémentaires, satisfaisantes et avancées qui donnent aux pays des jalons précis pour se conformer totalement au code et faire en sorte qu'il soit applicable dans le large éventail de pays membres du FMI.

Durant l'exercice 2018, le FMI a publié des évaluations de la transparence des finances publiques du Brésil, de la Géorgie, de l'Ouganda et de la Turquie. En avril 2018, 19 évaluations de la transparence des finances publiques de pays de différentes régions du monde et appartenant à différents groupes de revenu avaient été publiées.

La Géorgie a fait d'importants progrès ces dernières années dans la diffusion d'informations sur les risques budgétaires et dans la gestion de ces risques. Le FMI a aidé les autorités à définir un cadre de gestion des risques découlant des entreprises publiques, à instaurer un cadre juridique solide régissant les partenariats public-privé (PPP) et à mieux évaluer les risques budgétaires liés aux contrats d'achat d'électricité (AE) à long terme dans le secteur hydraulique. À partir de ces informations, les autorités ont pu mieux adapter le rythme d'expansion de l'industrie hydraulique à la demande et modifier les contrats d'AE de façon à réduire les risques budgétaires.

La diffusion d'informations sur les risques budgétaires s'est également améliorée grâce à l'expansion de l'analyse des risques budgétaires liés à la situation macroéconomique et à la dette que la Géorgie publiait déjà. Conjugués à une série de réformes, comme l'établissement d'états financiers annuels et l'instauration d'une budgétisation fondée sur les programmes, les progrès enregistrés par la Géorgie ont permis au pays de passer du 34^e rang au 5^e rang du classement établi par l'Enquête sur le budget ouvert, entre 2010 et 2017. Par ailleurs, l'évaluation de la transparence des finances publiques de la Géorgie que le FMI a réalisée en 2016 a montré que les pratiques du pays étaient désormais « satisfaisantes ou avancées » dans de nombreux domaines, mais elle a aussi mis en évidence d'autres points à améliorer.

La Moldova a publié sa première déclaration des risques budgétaires en décembre 2017. Cette déclaration offre un aperçu général des principaux risques budgétaires auxquels le pays est

confronté et constitue un bon outil pour évaluer la cohérence et la crédibilité des politiques budgétaires.

La présentation consolidée permet d'évaluer l'importance relative de chaque catégorie de risques et sert de base à la hiérarchisation des mesures d'atténuation des risques. La déclaration des risques budgétaires montre que la catégorie de risques associée aux « chocs macroéconomiques » a une probabilité et un impact potentiel élevés et qu'il serait souhaitable d'augmenter la fréquence des prévisions macroéconomiques afin d'atténuer ces risques. Il existe également d'importants risques découlant d'un éventuel renflouement d'entreprises publiques et de banques d'importance systémique insolvables dont les conséquences seront estimées dans les prochaines déclarations des risques budgétaires. Une version préliminaire de la déclaration des risques budgétaires a été soumise à consultation publique et examinée avec des parlementaires.

Manuel sur la transparence des finances publiques

La nouvelle édition du Manuel sur la transparence des finances publiques a été publiée en avril 2018. Ce manuel contient des recommandations détaillées sur la mise en œuvre des principes et des pratiques figurant dans le code de transparence des finances publiques de 2014. Il couvre les trois premiers piliers du code (information financière, prévision financière et budgétisation, et analyse et gestion des risques financiers) ; examine les principaux aspects et principes de chaque pilier ; et formule des recommandations pour mettre en œuvre des pratiques jugées élémentaires, satisfaisantes ou avancées pour chaque principe, en s'appuyant sur des exemples tirés de pays du monde entier.

Ce manuel est destiné à tout un éventail de parties prenantes : pouvoirs publics cherchant à promouvoir la transparence des finances publiques ; institutions nationales chargées du contrôle et du respect des règles, comme les autorités législatives, les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, les bureaux budgétaires parlementaires, les bureaux nationaux des statistiques et les agences budgétaires indépendantes ; organisations internationales ; investisseurs ; agences de notation internationales ; universités et chercheurs qui étudient les finances publiques et la transparence des finances publiques ; et autres parties prenantes, du secteur public ou privé, qui cherchent à promouvoir la transparence des finances publiques.

En complément du code et des évaluations de la transparence des finances publiques, ce manuel aidera les pays à renforcer la gestion des finances publiques de leurs institutions économiques et à améliorer la gouvernance budgétaire. La prochaine version du manuel, dont la publication est prévue en 2019, inclura le quatrième pilier du code.

Prêts

Contrairement aux banques de développement, le FMI ne prête pas pour des projets particuliers : il prête à des pays qui connaissent des problèmes de balance des paiements, afin de leur donner le temps de corriger leur politique économique et de relancer la croissance sans avoir à recourir à des mesures qui risqueraient de porter atteinte à leur propre économie ou à celle d'autres pays membres. Les financements accordés par le FMI ont donc pour but d'aider les États membres à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, à stabiliser leur économie et à retrouver une croissance économique durable. Ce rôle de résolution des crises est au cœur des activités de prêt du FMI.

De manière générale, le FMI offre deux types de prêts : des prêts accordés à des taux d'intérêt dits non concessionnels et des prêts accordés aux pays à faible revenu à des conditions dites concessionnelles, avec un taux d'intérêt bas, voire nul. Actuellement, en vertu d'une dérogation approuvée par le conseil d'administration, tous les prêts concessionnels ont un taux d'intérêt nul.

La crise financière mondiale a mis en évidence la nécessité d'instituer un dispositif mondial efficace de sécurité financière pour aider les pays à surmonter les chocs qu'ils pourraient subir. L'un des principaux objectifs de la réforme récente des instruments de prêt du FMI était ainsi de doter l'institution, dont l'un des rôles traditionnels consiste à résoudre les crises, d'outils supplémentaires pour les prévenir.



FINANCEMENTS NON CONCESSIONNELS

Ressources du compte des ressources générales

Le compte des ressources générales est le principal compte du FMI. Il regroupe les devises et les actifs de réserve qui représentent les souscriptions de quotes-parts des pays membres et sert à financer les opérations de prêts non concessionnels du FMI. Pendant l'exercice 2018, le conseil d'administration a approuvé trois nouveaux accords et l'augmentation d'un accord au titre des facilités de financement non concessionnel du FMI, pour un montant total de 63,3 milliards de DTS (91,0 milliards de dollars au taux de conversion de 0,69538 DTS pour un dollar des États-Unis au 30 avril 2018).

L'accord au titre de la ligne de crédit modulable (LCM) en faveur du Mexique (62,4 milliards de DTS) représentait 99 % de ces engagements. (Cet accord, que le pays traite comme un instrument de précaution, a pris la suite d'un accord antérieur du même montant qui avait été annulé.) Le reste des engagements correspond aux accords élargis au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en faveur de la Mongolie (314,5 millions de DTS) et du Gabon (464,4 millions de DTS) et à

l'augmentation de l'accord au titre du MEDC en faveur de la Côte d'Ivoire (108,4 millions de DTS). Le *tableau 2.1* présente le détail des accords approuvés pendant l'exercice et le *graphique 2.1* les accords approuvés ces dix dernières années.

Pendant l'exercice 2018, les décaissements dans le cadre d'accords de financement au titre du compte des ressources générales, appelés « achats », se sont chiffrés au total à 4,2 milliards de DTS (6,0 milliards de dollars), dont 86 % effectués par l'Égypte, l'Iraq, Sri Lanka et la Tunisie.

Les remboursements, appelés « rachats », enregistrés pendant l'exercice se sont élevés au total à 14,6 milliards de DTS (21,0 milliards de dollars), y compris les rachats anticipés du Portugal à raison de 7,6 milliards de DTS (10,9 milliards de dollars) et de l'Irlande à hauteur de 3,8 milliards de DTS (5,4 milliards de dollars). Le montant des rachats ayant été légèrement plus élevé que celui des achats, l'encours des crédits du compte des ressources générales a diminué pour s'établir à 37,9 milliards de DTS (54,5 milliards de dollars), contre 48,3 milliards de DTS (66,2 milliards de dollars) un an plus tôt. Le *graphique 2.2* illustre l'évolution de l'encours des prêts non concessionnels au cours des dix derniers exercices.

Tableau 2.1

Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant l'exercice 2018

(Millions de DTS)

Membre	Type d'accord	Prise d'effet	Montant approuvé
NOUVEAUX ACCORDS			
Mongolie	Accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit de 36 mois	24 mai 2017	314,5
Gabon	Accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit de 36 mois	19 juin 2017	464,4
Mexique	Accord au titre de la ligne de crédit modulable de 24 mois	29 novembre 2017	62.388,9
Sous-total			63.167,8
AUGMENTATION D'UN ACCORD EXISTANT			
Côte d'Ivoire	Accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit de 36 mois	19 juin 2017	108,4
Sous-total			108,4
Total			63.276,2

Source : département financier du FMI.

Emprunts au titre du compte des ressources générales

Le FMI est une institution reposant sur un système de quotes-parts. L'ensemble de ses ressources provenant de la souscription des quotes-parts ont doublé à la suite des augmentations des quotes-parts dans le cadre de la quatorzième révision générale.

Les ressources empruntées continuent cependant de jouer un rôle fondamental en complétant les ressources issues des quotes-parts. Les nouveaux accords d'emprunt (NAE), ensemble d'accords de crédit avec 40 participants totalisant 182 milliards de DTS environ, constituent une deuxième ligne de défense après les quotes-parts. Le 25 février 2016, le conseil d'administration du FMI a clos plus tôt que prévu la période d'activation des NAE (qui courait initialement du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016), en raison de l'entrée en vigueur de la quatorzième révision générale des quotes-parts le 26 janvier 2016.

Les NAE actuels ont été renouvelés en novembre 2016 et ont pris effet le 17 novembre 2017 pour une période de cinq ans s'étendant jusqu'au 16 novembre 2022.

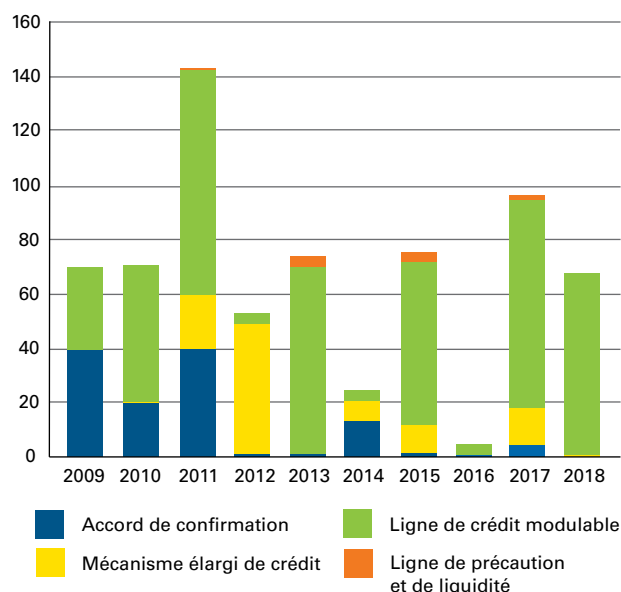
Le FMI a également conclu des accords d'emprunt bilatéraux, qui constituent une troisième ligne de défense après les quotes-parts et les NAE. Dans le cadre du dispositif d'emprunt de 2016, ces accords permettent au FMI d'accéder à titre temporaire à des emprunts bilatéraux auprès de pays membres et d'éviter ainsi que sa capacité à octroyer des prêts diminue brutalement. Les accords d'emprunt dans le cadre du dispositif de 2016 ont une échéance maximale commune au 31 décembre 2020, l'échéance initiale au 31 décembre 2019 pouvant être prolongée d'une année avec le consentement des créanciers. Au 30 avril 2018, 40 pays membres s'étaient engagés à hauteur d'environ 316 milliards de DTS, soit environ 455 milliards de dollars, au titre d'accords de prêts bilatéraux.

Les accords généraux d'emprunt (AGE) constituent une protection plus limitée des ressources du FMI provenant de la souscription des quotes-parts dans les cas où les participants aux NAE rejettent une proposition d'activation des NAE. Les AGE n'augmentent pas l'enveloppe globale du FMI, car les engagements au titre des AGE diminuent d'autant les ressources disponibles au titre des NAE.

Graphique 2.1

Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant les exercices 2009–18, clos le 30 avril

(Milliards de DTS)



Source : département financier du FMI.

Les AGE ne seront pas renouvelés lorsqu'ils arriveront à échéance le 25 décembre 2018, les participants ayant décidé d'un commun accord de les laisser expirer.

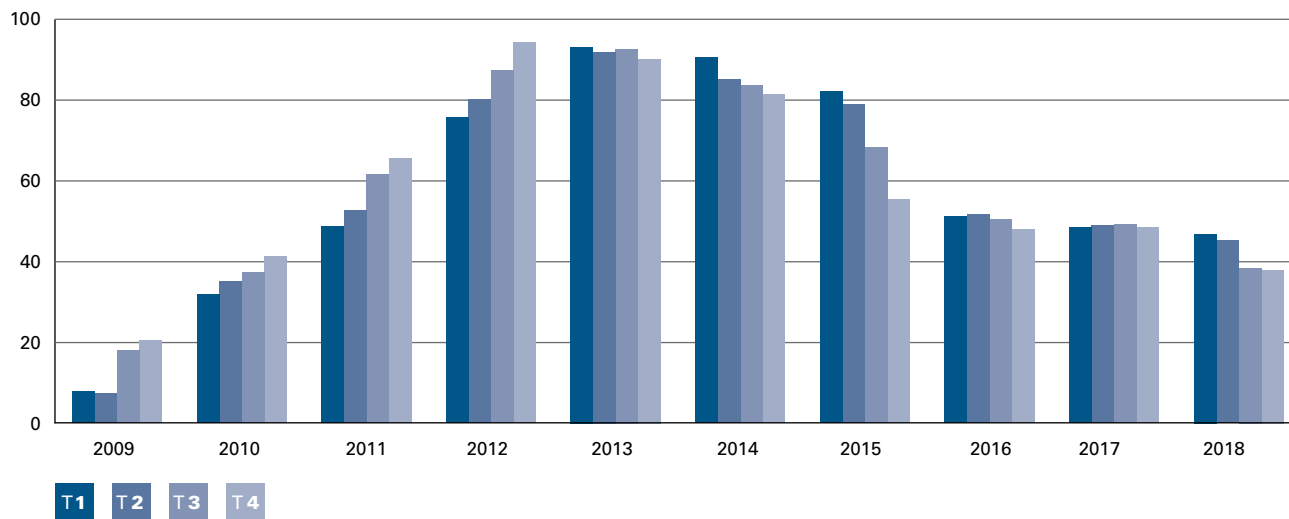
FINANCEMENTS CONCESSIONNELS

Pendant l'exercice 2018, le FMI a accordé des prêts d'un montant de 1,703 milliard de DTS (2,38 milliards de dollars) aux pays membres en développement à faible revenu au titre de programmes soutenus par le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). L'encours des prêts concessionnels accordés à 53 États membres s'élevait à 6,36 milliards de DTS au 30 avril 2018. Le *tableau 2.4* fournit des informations détaillées sur les nouveaux accords et sur le relèvement du montant des prêts au titre des accords existants dans le cadre des facilités de financement concessionnel. Le *graphique 2.3* illustre l'évolution de l'encours des prêts concessionnels sur les dix derniers exercices.

Graphique 2.2

Encours des prêts non concessionnels, exercices 2009-18

(Milliards de DTS)

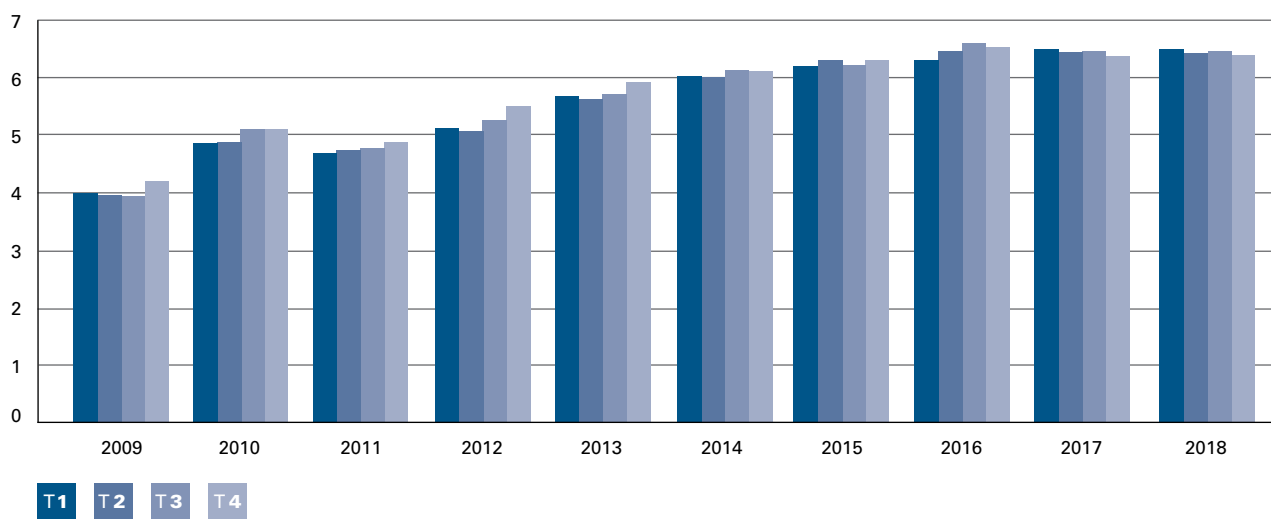


Source : département financier du FMI.

Graphique 2.3

Encours des prêts concessionnels, exercices 2009-18

(Milliards de DTS)



Source : département financier du FMI.

Tableau 2.2

Conditions financières des crédits accordés au titre du compte des ressources générales du FMI

Ce tableau récapitule les principaux mécanismes et facilités de financement non concessionnels du FMI. Traditionnellement, les accords de confirmation sont les instruments de prêt les plus utilisés. À la suite de la crise financière mondiale de 2007–09, le FMI a étoffé sa panoplie de prêts. Il s'agissait avant tout de renforcer les instruments de prévention des crises, avec la création de la ligne de crédit modulable (LCM) et de la ligne de précaution et de liquidité (LPL). En outre, l'instrument de financement rapide (IFR), qui peut être utilisé dans un grand nombre de situations, a été créé en remplacement de la politique d'aide d'urgence du FMI.

Facilité ou mécanisme (année d'adoption) ¹	But	Conditions	Échelonnement et suivi
Accords de confirmation (1952)	Aide de court à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'autres conditions
Mécanisme élargi de crédit (MEDC) (1974) (Accords élargis)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée	Adopter un programme de quatre ans maximum prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé annuel détaillé des mesures à appliquer sous 12 mois	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'autres conditions
Ligne de crédit modulable (LCM) (2009)	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit ; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel	Fondamentaux macroéconomiques et cadre de politique économique <i>ex ante</i> très solides et très bons antécédents	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord ; les accords LCM de deux ans sont soumis à un examen à mi-parcours à la fin de la première année
Ligne de précaution et de liquidité (LPL) (2011)	Instrument pour les pays ayant des paramètres fondamentaux et des politiques économiques sains	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris robustesse du secteur financier	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles (pour les accords de un à deux ans)
Instrument de financement rapide (IFR) (2011)	Aide financière décaissée rapidement à tous les pays membres qui ont un besoin urgent de balance des paiements	S'efforcer de résoudre les difficultés de balance des paiements (peut comporter des actions préalables)	Achats directs sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un programme à part entière ou de procéder à des revues

Source : département financier du FMI.

¹Les prêts du FMI relevant du compte des ressources générales (CRG) sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres ; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en droits de tirage spéciaux (DTS), ou en monnaies étrangères acceptables par le FMI, et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays.

Limites d'accès ¹	Commissions ²	Délais des rachats (années)	Échelonnements
Annuelles : 145 % de la quote-part ; cumulative : 435 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 145 % de la quote-part ; cumulative : 435 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 51 mois) ³	4½–10	Rachats semestriels
Pas de plafond préétabli	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼–5	Rachats trimestriels
125 % de la quote-part pour six mois ; 250 % de la quote-part disponible dès l'approbation des accords de un à deux ans ; peut aller jusqu'à 500 % de la quote- part après 12 mois de progrès satisfaisants	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 37,5 % de la quote-part (60 % en cas de catastrophes naturelles majeures) ; cumulative : 75 % de la quote- part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼–5	Rachats trimestriels

²Le taux de commission sur les décaissements du CRG est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS majoré d'une marge (actuellement 100 points de base). Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (15 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 115 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris entre 115 % et 575 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà de 575 %) est prélevée d'emblée sur le montant disponible pour achat dans le cadre d'accords (accord de confirmation, mécanisme élargi de crédit, ligne de précaution et de liquidité et ligne de crédit modulable), qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) ; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord.

³Les commissions additionnelles ont été instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1^{er} août 2009 et a été mis à jour le 17 février 2016 avec le maintien partiel des conditions antérieures pour les accords déjà en vigueur.

Tableau 2.3

Facilités de prêt concessionnel

Les pays en développement à faible revenu ont trois facilités de financement concessionnel à leur disposition.

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
Finalité	Aider les pays à faible revenu à parvenir durablement à une situation macroéconomique stable et viable qui conduit à une croissance vigoureuse et une réduction durable de la pauvreté		
Objectif	Remédier aux difficultés prolongées de balance des paiements	Répondre à un besoin immédiat de balance des paiements	Fournir un financement de faible montant pour répondre à un besoin urgent de balance des paiements
Conditions d'admissibilité	Être admissible au bénéfice du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC)		
Conditions particulières	Difficultés prolongées de balance des paiements ; besoin de financement effectif sur la durée de l'accord, mais pas nécessairement au moment de l'approbation ou du décaissement du crédit	Existence effective ou potentielle (utilisation à titre de précaution) d'un besoin immédiat de balance des paiements au moment de l'approbation de l'accord ; un besoin effectif doit exister pour chaque décaissement	Existence d'un besoin urgent de balance des paiements lorsqu'un accord dans les tranches supérieures de crédit n'est pas réalisable ou n'est pas nécessaire ¹
Stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance	Le programme soutenu par le FMI doit cadrer avec les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté définis par le pays lui-même et doit soutenir les mesures visant à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires		
	Présentation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)	La présentation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté n'est pas obligatoire ; si le besoin de financement persiste, l'utilisateur de la FCC demande un accord FEC en produisant les documents requis relatifs à la SRP	La présentation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté n'est pas obligatoire
Conditionnalité	Tranches supérieures de crédit ; souplesse de la trajectoire et du calendrier d'ajustement	Tranches supérieures de crédit ; vise à répondre à des besoins de balance des paiements à court terme	Pas de conditionnalité <i>ex post</i> ; possibilité d'utilisation répétée en fonction des antécédents en matière de politique économique (sauf en cas de choc et en cas de catastrophe naturelle)
Politiques d'accès	Plafond annuel de 75 % de la quote-part ; plafond cumulé (déduction faite des rachats prévus) de 225 % de la quote-part. Les plafonds sont fixés en fonction de l'encours des crédits du fonds fiduciaire RPC. Accès exceptionnel aux ressources du fonds fiduciaire RPC : plafond annuel de 100 % de la quote-part ; plafond cumulé (déduction faite des rachats prévus) de 300 % de la quote-part.		
	Normes et plafonds ²		
	Les normes d'accès sont les suivantes : 90 % de la quote-part par accord FEC de trois ans pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel du FMI, toutes facilités confondues, est inférieur à 75 % de la quote-part ; 56,25 % de la quote-part par accord de trois ans pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel est compris entre 75 % et 150 % de la quote-part.	Les normes d'accès sont les suivantes : 90 % de la quote-part par accord FCC de 18 mois pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel du FMI, toutes facilités confondues, est inférieur à 75 % de la quote-part ; 56,25 % de la quote-part par accord de 18 mois pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel est compris entre 75 % et 150 % de la quote-part.	Pas de norme d'accès Sous-plafonds (car pas de conditionnalité des tranches supérieures de crédit) : l'encours total des crédits FCR ne peut à aucun moment dépasser 75 % de la quote-part (déduction faite des rachats prévus). Le plafond d'accès à la FCR par période de 12 mois est fixé à 18,75 % de la quote-part ; en cas de choc, à 37,5 % de la quote-part ; et en cas de catastrophe naturelle majeure, à 60 % de la quote-part. Les achats au titre de l'instrument de financement rapide (IFR) effectués après le 1 ^{er} juillet 2015 sont pris en compte dans le calcul des plafonds annuels et cumulés applicables.

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
Conditions financières³	Taux d'intérêt : actuellement zéro Délai des rachats : 5½–10 ans	Taux d'intérêt : actuellement zéro Délai des rachats : 4–8 ans Commission de disponibilité : 0,15 % sur le montant disponible, mais pas encore tiré au titre du volet de précaution	Taux d'intérêt : zéro Délai des rachats : 5½–10 ans
Panachage avec le compte des ressources générales	Dépend du revenu par habitant et de l'accès aux marchés financiers ; lié à la viabilité de la dette. Pour les pays membres censés y recourir, panachage avec les ressources du compte des ressources générales selon le rapport 1:2.		
Utilisation à titre de précaution	Non	Oui, avec un plafond annuel de 56,25 % de la quote-part et un plafond annuel moyen de 37,5 % de la quote-part	Non
Durée et utilisation répétée	3–4 ans (peut être prolongée jusqu'à 5 ans) ; peut être utilisée de façon répétée	12–24 mois ; utilisation limitée à 2½ ans par période de 5 ans ⁴	Décaissements directs ; utilisation répétée possible sous réserve des plafonds d'accès et d'autres critères
Utilisation avec d'autres mécanismes ou facilités	Compte des ressources générales (mécanisme élargi de crédit/accord de confirmation)	Compte des ressources générales (mécanisme élargi de crédit/accord de confirmation) et instrument de soutien à la politique économique	Compte des ressources générales (instrument de financement rapide et instrument de soutien à la politique économique) ; le crédit obtenu au titre de l'IFR est pris en compte dans le calcul des plafonds applicables à la FCR.

Source : département financier du FMI.

¹La conditionnalité des tranches supérieures de crédit est constituée de l'ensemble des conditions liées au programme qui ont pour but de garantir que les ressources du FMI concourent effectivement aux objectifs du programme, avec une protection adéquate des ressources du FMI.

²Les normes d'accès ne s'appliquent pas lorsque l'encours des crédits concessionnels est supérieur à 150 % de la quote-part. Dans ce cas, le plafond d'accès est déterminé par la prise en compte du plafond de 225 % de la quote-part (ou 300 % de la quote-part à titre exceptionnel), les prévisions concernant les besoins futurs d'aide du FMI et le calendrier des rachats.

³Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles ; la dernière révision a eu lieu en octobre 2016, lorsque le conseil d'administration a approuvé l'application d'un taux d'intérêt nul sur les prêts au titre de la FEC et de la FCC jusqu'à fin décembre 2018 et une modification du mécanisme de fixation des taux de sorte que les taux resteront nuls aussi longtemps et dans tous les cas où les taux d'intérêt mondiaux sont faibles. En juillet 2015, le conseil d'administration a établi de manière permanente à zéro le taux d'intérêt de la FCR.

⁴Les accords FCC traités comme des accords de précaution n'entrent pas dans le calcul des délais de rachat.

Tableau 2.4

Accords approuvés et augmentés au titre du fonds fiduciaire RPC pendant l'exercice 2018

(Millions de DTS)

Membre	Prise d'effet	Montant approuvé
NOUVEAUX ACCORDS TRIENNAUX AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT		
Burkina Faso	14 mars 2018	108,4
Cameroun	26 juin 2017	483,0
Guinée	11 décembre 2017	120,5
Malawi	30 avril 2018	78,1
Mauritanie	6 décembre 2017	115,9
Sierra Leone	5 juin 2017	161,8
Tchad	30 juin 2017	224,3
Togo	5 mai 2017	176,2
Sous-total		1.468,1
AUGMENTATIONS D'ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT¹		
Côte d'Ivoire ²	19 juin 2017	54,2
Madagascar	28 juin 2017	30,6
Mali	7 juillet 2017	88,6
République centrafricaine	15 décembre 2017	39,0
République centrafricaine	17 juillet 2017	11,1
Sous-total		223,5
DÉCAISSEMENTS AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE		
Gambie	26 juin 2017	11,7
Sous-total		11,7
Total		1.703,2

Source : département financier du FMI.

¹Seul le montant de l'augmentation est indiqué.²S'ajoute un montant de 108 millions de DTS provenant du compte des ressources générales au titre d'un accord panaché.

Le FMI passe régulièrement en revue son dispositif de financements concessionnels pour tenir compte de l'évolution des besoins. En 2015, il a renforcé le filet de sécurité financière des pays à faible revenu dans le cadre d'un effort plus large de la communauté internationale visant à aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable. Les principaux changements apportés sont les suivants : 1) relèvement de 50 % des normes et des limites d'accès aux facilités concessionnelles du fonds fiduciaire RPC ; 2) rééquilibrage du panachage des financements concessionnels et non concessionnels aux pays qui reçoivent un soutien du FMI sous forme d'une combinaison de ressources du fonds fiduciaire RPC et du compte des ressources générales, qui passe de 1:1 à 1:2 ; et 3) fixation permanente à 0 % du taux d'intérêt appliqué aux décaissements rapides au titre de la facilité de crédit rapide pour aider les pays en situation précaire, touchés par un conflit ou par une catastrophe naturelle.

En novembre 2016, le conseil d'administration a apporté des précisions sur divers aspects liés à l'application de ce dispositif de sécurité financière, notamment l'accès au compte des ressources générales par les pays éligibles au fonds fiduciaire RPC, les règles de panachage et le rôle des normes d'accès.

Par ailleurs :

- En octobre 2016, il a été décidé d'appliquer un taux d'intérêt de 0 % à tous les prêts conditionnels jusqu'au 31 décembre 2018. De plus, le mécanisme régissant les taux d'intérêt a été modifié de sorte que les taux resteront nuls aussi longtemps et dans tous les cas où les taux d'intérêt mondiaux sont faibles.

- En mai 2017, le conseil d'administration a examiné des moyens de mieux aider les pays membres, y compris ceux admissibles au fonds fiduciaire RPC, qui subissent des pressions soudaines sur leur balance des paiements à la suite de catastrophes naturelles majeures. Les administrateurs se sont déclarés favorables au relèvement de la limite d'accès annuelle au titre de la facilité de crédit rapide et de l'instrument de financement rapide de 37,5 % à 60 % de la quote-part pour les pays qui subissent une catastrophe naturelle majeure.

Une nouvelle campagne a été lancée en 2015 afin que le FMI puisse continuer d'accorder des prêts concessionnels aux États membres les plus pauvres et les plus vulnérables. Cette campagne a mobilisé 11,4 milliards de DTS de ressources nouvelles pour le fonds fiduciaire RPC, un montant supérieur à l'objectif initial de 11 milliards de DTS. Sur les 28 États prêteurs potentiels sollicités, parmi lesquels 14 nouveaux prêteurs de pays émergents et de pays avancés, 15 pays, dont le Brésil et la Suède, avaient conclu de nouveaux accords d'emprunt au 30 avril 2018.



En janvier 2018, la limite cumulative d'emprunts au titre du fonds fiduciaire RPC a été augmentée de 1 milliard de DTS pour atteindre 38,5 milliards, de façon à tenir compte du dépassement de l'objectif de nouvelles ressources.

S'agissant de l'allègement de la dette, l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est essentiellement arrivée à son terme. Elle a bénéficié à 36 des 39 pays admissibles ou susceptibles de l'être, dont le Tchad, dernier bénéficiaire, qui a reçu un allègement de dette de 17 milliards de DTS en avril 2015. Le FMI peut aussi accorder des dons en vue d'un allègement de dette aux pays admissibles par le biais du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC), créé en février 2015. Ce fonds fournit une aide exceptionnelle aux pays qui rencontrent des difficultés de balance des paiements résultant de catastrophes naturelles majeures telles que des séismes de grande ampleur, d'épidémies potentiellement mortelles qui se propagent rapidement et risquent de toucher d'autres pays, mais aussi d'autres types de catastrophes. À ce jour, trois pays (la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone) ont bénéficié d'un allègement de leur

dette au titre du fonds fiduciaire ARC. De plus, en 2010, Haïti a bénéficié d'un allègement de l'encours de sa dette de 178 millions de DTS au titre de l'ancien fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe.

ÉLABORATION DES PROGRAMMES

Collaboration entre les accords de financement régionaux et le FMI

Depuis la crise financière mondiale, le dispositif mondial de sécurité financière a été étendu et compte désormais plusieurs strates. Cette évolution a rendu nécessaire un approfondissement de la coopération entre ces différentes strates afin que les mesures d'atténuation des crises soient à la fois rapides et efficaces.

En juillet 2017, le conseil d'administration a examiné les actions que le FMI a engagées pour accroître sa collaboration avec les accords de financement régionaux. Ces actions s'inscrivent dans une réflexion plus large des administrateurs sur différentes propositions de renforcement du dispositif mondial de sécurité financière.

Les administrateurs ont accueilli avec satisfaction le cadre proposé et ont convenu qu'une collaboration plus étroite entre le FMI et les accords de financement régionaux serait mutuellement bénéfique. Il s'agirait notamment de faciliter les relations en amont, de tirer parti des complémentarités, d'augmenter les moyens disponibles et de limiter les effets de contagion. Selon les administrateurs, une approche plus structurée contribuerait à accroître la transparence, la prévisibilité et l'efficacité de la coordination dans le cadre d'un dispositif mondial de sécurité financière ayant pour centre le FMI et comptant toujours plus de strates.

Les administrateurs ont approuvé dans l'ensemble les modalités de collaboration proposées concernant les activités de développement des capacités, de surveillance, de soutien non financier et de prêt. Ils ont estimé que ces propositions constituaient une étape importante vers une collaboration plus profonde et plus structurée entre le FMI et les accords de financement régionaux.

Unions monétaires

Malgré sa longue expérience, le FMI ne disposait pas d'orientations générales sur l'élaboration de programmes dans les pays membres d'une union monétaire. Dans le cadre de programmes qu'il a soutenus, il a collaboré avec des pays



membres de quatre unions monétaires : la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, l'Union monétaire des Caraïbes orientales et l'Union monétaire européenne.

En février 2018, le conseil d'administration a examiné un document des services du FMI intitulé « Program Design in Currency Unions », qui définit de nouvelles orientations.

Ces dernières permettront de garantir un traitement cohérent, transparent et uniforme des programmes bénéficiant de l'appui du FMI et de faire concorder l'approche des programmes et celle de la surveillance macroéconomique du FMI.

Les administrateurs se sont déclarés favorables à la définition d'orientations générales sur les relations du FMI avec les institutions des unions monétaires lorsque les politiques de ces institutions jouent un rôle essentiel dans la réussite des programmes appuyés par le FMI.

INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

En juillet 2017, le conseil d'administration a approuvé la création d'un nouvel instrument non financier, l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE), dans le but de renforcer le dispositif mondial de sécurité financière et d'accroître l'efficacité des instruments à la disposition du FMI. Cette décision fait suite à une série de discussions au sein du conseil d'administration sur l'adéquation du dispositif de sécurité.

Ce nouvel instrument est destiné à aider les pays à débloquent des financements provenant de donateurs et de créateurs publics et privés, ainsi qu'à démontrer la volonté des pays de procéder à des réformes. Il permettra un dialogue entre le FMI et les pays concernés, le suivi des évolutions et des politiques économiques ainsi que l'approbation de ces politiques par le conseil d'administration. Les principales caractéristiques de l'ICPE s'appuient sur les accords de financement du FMI et sur l'instrument de soutien à la politique économique, à quelques différences près : absence de conditions d'admissibilité (tout État membre du FMI peut en bénéficier), calendrier des revues plus flexible et suivi de la conditionnalité reposant sur les revues réalisées.

Les Seychelles ont été le premier pays à demander à bénéficier de l'ICPE. Depuis la crise de 2008, le pays a fait des progrès considérables sur le plan de la stabilité macroéconomique dans le cadre de trois programmes du FMI consécutifs, et les perspectives de croissance, portées par le secteur du tourisme,



restent positives. Petite économie insulaire dépendant du tourisme dans un contexte économique mondial difficile, les Seychelles restent doivent cependant toujours composer avec des vulnérabilités et des tensions.

En décembre 2017, le conseil d'administration a approuvé la conclusion d'un accord triennal au titre de l'ICPE en faveur des Seychelles qui s'appuiera sur les enseignements tirés des précédents programmes appuyés par le FMI. L'ICPE vise à soutenir les efforts des autorités en vue de consolider la stabilisation macroéconomique et de favoriser une croissance inclusive et durable. Les revues du programme suivent un calendrier semestriel prédéfini. Aucun financement n'est accordé par le FMI dans le cadre de l'ICPE, mais l'achèvement réussi des revues du programme pourrait servir aux Seychelles à faire montre de leur détermination à maintenir des politiques économiques et des réformes structurelles solides.

INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

L'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) offre aux pays à faible revenu ne souhaitant pas bénéficier d'un prêt du FMI, ou n'en ayant pas besoin, un outil adaptable leur permettant de faire appel aux conseils et à l'appui du FMI sans avoir à conclure un accord d'emprunt. Il complète utilement les facilités de prêt du FMI qui relèvent du fonds fiduciaire RPC en aidant les pays à concevoir des programmes économiques efficaces qui signalent clairement aux donateurs, aux banques de développement multilatérales et aux marchés que le FMI confirme la solidité de leurs politiques.



L'ISPE vise à promouvoir un dialogue étroit entre le FMI et un pays membre, en règle générale à la faveur d'évaluations semestrielles des politiques économiques et financières du pays. Il est mis à la disposition des pays membres admis à bénéficier du fonds fiduciaire RPC qui ont mis en place une stratégie de réduction de la pauvreté dont le cadre de politique économique vise à renforcer la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, tout en approfondissant les réformes structurelles dans des domaines essentiels où des contraintes pèsent sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Ces réformes doivent favoriser une réduction de la pauvreté et une croissance fortes et pérennes dans des pays dotés d'institutions capables d'obtenir durablement de bons résultats. En règle générale, les politiques adoptées dans le cadre de l'ISPE visent à consolider la stabilité macroéconomique et à faire avancer les mesures structurelles propres à doper la croissance et l'emploi, comme celles destinées à améliorer la gestion du secteur public, à renforcer le secteur financier ou à établir des dispositifs de protection sociale. Les revues des programmes par le conseil d'administration du FMI jouent un rôle essentiel dans l'évaluation des résultats obtenus dans le cadre des programmes et l'adaptation éventuelle de ceux-ci à l'évolution de la situation économique.

Pendant l'exercice 2018, le conseil a approuvé la prorogation de l'accord au titre de l'ISPE avec le Rwanda, le Sénégal et la Tanzanie.

SUIVI POSTPROGRAMME

Lorsqu'un pays membre emprunte des fonds au FMI, ses politiques sont examinées de façon plus attentive. Une fois son programme de prêt achevé, le pays peut faire l'objet d'un suivi postprogramme (SPP), élément important de l'architecture de sauvegarde du FMI. Ce suivi est en principe effectué pour tous les pays qui ont un encours de crédit important envers le FMI à l'issue de leur programme. L'objectif est de déterminer les risques

qui pèsent sur la viabilité à moyen terme du pays et de déceler rapidement les risques qui pourraient compromettre sa capacité à rembourser le FMI. En cas de besoin, les services du FMI formulent des avis sur les mesures à prendre pour corriger les déséquilibres macroéconomiques.

Pakistan

En mars 2018, le conseil d'administration a achevé les premières discussions avec le Pakistan au titre du suivi postprogramme.

Les perspectives à court terme concernant la croissance sont globalement favorables. Le PIB réel devrait augmenter de 5,6 % au cours de l'exercice 2017-18, grâce à l'amélioration de la fourniture d'électricité, aux investissements liés au couloir économique Chine-Pakistan, à la forte croissance de la consommation et à la reprise en cours du secteur agricole. L'inflation est restée maîtrisée.

Cependant, une poursuite de l'érosion de la résilience macroéconomique pourrait nuire à ces perspectives. À la suite des importants dérapages budgétaires enregistrés l'an dernier, le déficit budgétaire devrait s'établir à 5,5 % du PIB cette année et risque de se creuser à l'approche des élections régionales. La hausse des importations a entraîné un accroissement du déficit des transactions courantes et une baisse sensible des réserves internationales malgré l'augmentation des financements extérieurs. Le déficit des transactions courantes durant l'exercice 2017-18 pourrait atteindre 4,8 % du PIB, et les réserves internationales brutes pourraient encore diminuer sur fond de flexibilité restreinte du taux de change. Dans un contexte marqué par l'augmentation des besoins de financements extérieurs et budgétaires et par la baisse des réserves, les risques qui pèsent sur la capacité à moyen terme du pays à rembourser le FMI se sont accrus depuis l'expiration de l'accord au titre du mécanisme élargi de crédit en septembre 2016.

Les administrateurs ont pris note du dynamisme de la croissance au Pakistan, mais ils ont constaté avec regret la détérioration de la situation macroéconomique, à savoir l'augmentation des déséquilibres extérieur et budgétaire, la diminution des réserves de change et l'accentuation des risques qui pèsent sur les perspectives économiques et financières et sur la viabilité de la dette à moyen terme. Dans ce contexte, les administrateurs ont engagé les autorités à prendre des mesures résolues pour réorienter les politiques à court terme en faveur de la stabilité macroéconomique.

Développement des capacités

Renforcer les capacités des institutions, comme les banques centrales et les ministères des finances, accroît l'efficacité des politiques ainsi que la stabilité économique et l'inclusion. C'est pourquoi le FMI collabore avec les pays pour consolider ces institutions en fournissant une assistance technique et des formations axées sur les aspects essentiels de la stabilité économique.



Le développement des capacités est l'une des trois missions du FMI, avec les activités de surveillance et de prêt, et représente 28 % du budget. Il comprend l'assistance technique pratique et les formations axées sur la politique économique destinées à aider les États membres à définir des politiques et des institutions à même de renforcer l'économie, de générer une croissance plus solidaire et de créer des emplois. L'amélioration des politiques économiques par le biais du développement des capacités favorise une meilleure compréhension des conseils de politique économique du FMI dans le pays, permet aux institutions de rester au fait des innovations et des risques à l'échelle mondiale et aide les pays à faire face aux difficultés et aux répercussions liées aux crises. De même, les opérations de surveillance et de prêt du FMI peuvent aider à déterminer les moyens de maximiser l'impact des activités de développement des capacités dans un pays.

Le développement des capacités du FMI passe par des missions de courte durée des services du FMI basés au siège à Washington, le détachement de conseillers résidents de longue durée, un réseau de centres de développement des capacités et des formations en ligne. Grâce à une approche structurée et globale, chaque activité de développement des capacités est axée sur le renforcement des institutions économiques et répond aux priorités du pays en matière de développement.

Les centres régionaux sont au nombre de 16. Ils permettent au FMI de répondre rapidement aux nouveaux besoins des pays et de coordonner plus étroitement son action avec d'autres partenaires du développement sur le terrain. Cette action est soutenue par des partenaires bilatéraux et multilatéraux qui financent à l'heure actuelle environ la moitié des activités de développement des capacités, notamment en apportant leur aide aux *centres régionaux*. En 2018, le FMI et la Banque populaire de Chine ont établi un nouveau centre pour contribuer au renforcement des institutions et des capacités humaines dans les principaux domaines d'expertise du FMI. Destiné à la formation des fonctionnaires, notamment chinois, il a été inauguré le 12 avril 2018 à Beijing par la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, le vice-Premier ministre chinois, Liu He, et le Gouverneur de la Banque populaire de Chine, Yi Gang.

Au cours des 50 dernières années, le FMI a aidé ses 189 pays membres à développer leurs capacités en fonction de leurs priorités. Durant l'exercice 2018, les pays en développement à faible revenu ont bénéficié d'environ la moitié des programmes de conseils techniques, et les pays émergents et les pays à revenu intermédiaire, d'un peu plus de la moitié des formations axées sur la politique économique.

Compte tenu des actions menées par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable, le FMI mène des activités de développement des capacités axées sur les domaines essentiels suivants :

- **Politique budgétaire** : aider les autorités à mieux mobiliser les recettes et à gérer efficacement les dépenses, en utilisant les politiques fiscales et douanières, l'établissement des budgets, la gestion des finances publiques, la dette intérieure et extérieure et les filets de protection sociale. Les autorités peuvent ainsi préserver la viabilité des finances publiques, améliorer leurs infrastructures (écoles, routes ou hôpitaux par exemple), renforcer les filets de protection sociale et attirer davantage d'investissements.
- **Politiques monétaires et financières** : travailler avec les banques centrales pour moderniser les politiques et les cadres monétaire et de change ainsi que leur mise en œuvre ; pour améliorer les infrastructures et les institutions financières avec les instances de contrôle et de réglementation ; enfin, pour mettre en place et renforcer une surveillance macroprudentielle et des capacités de gestion des risques avec d'autres instances compétentes. Ces actions contribuent à accroître la stabilité macroéconomique et financière du pays et, partant, favorisent la croissance intérieure et le commerce international.
- **Cadres juridiques** : mettre les dispositifs juridiques et de gouvernance en conformité avec les normes internationales de façon à permettre aux pays de réaliser des réformes budgétaires et financières judicieuses, de combattre la corruption et de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- **Statistiques** : aider les pays à établir, gérer et diffuser leurs statistiques macroéconomiques et financières pour qu'ils aient une idée plus précise de la situation de leur économie et prennent des décisions en meilleure connaissance de cause.

Les activités de développement des capacités du FMI, ainsi que ses conseils et ses travaux de recherche, s'attachent de plus en plus à aider les pays membres à répondre à leurs priorités de développement :

- **Réduction des inégalités** : le FMI forme les décideurs à mettre en œuvre des politiques inclusives telles des réformes des subventions et des dépenses et la mise en place d'un barème progressif de l'impôt ou de programmes d'inclusion financière, notamment grâce aux nouvelles technologies financières. Il fournit également les outils analytiques, opérationnels et de suivi dont les pays ont besoin pour faire disparaître les inégalités.



POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Stratégie à moyen terme de mobilisation des recettes

La mobilisation des recettes est fondamentale pour garantir aux pays les ressources nécessaires à un développement durable, et dans le cas des pays à faible revenu, pour les rendre moins dépendants de l'aide extérieure. Le FMI lance une nouvelle initiative de stratégie à moyen terme de mobilisation des recettes, qui consiste à aider les pays à élaborer et mettre en œuvre une stratégie exhaustive de réforme englobant la politique, l'administration et la législation fiscales, pour atteindre leurs objectifs de recettes à moyen terme. Cette démarche a été conçue par la plateforme de collaboration sur les questions fiscales pour aider les pays à renforcer la mobilisation des recettes. La plateforme a recommandé d'adopter une stratégie à moyen terme de mobilisation des recettes dans son rapport de juillet 2016 aux ministres des Finances du G-20, intitulé « Renforcer l'efficacité du soutien extérieur au renforcement des capacités fiscales dans les pays en développement ». Le concept de cette stratégie a été approfondi dans la mise à jour du rapport sur les activités de la plateforme présentée en juillet 2017 au G-20. Une grande conférence, organisée lors de l'Assemblée annuelle 2017 du FMI et de la Banque mondiale, a rassemblé plus de 200 participants pour débattre de cette démarche de stratégie à moyen terme de mobilisation des recettes visant à réformer le régime fiscal, et notamment de ses quatre impératifs indissociables : 1) créer un vaste consensus sur les objectifs de recettes ; 2) élaborer une réforme globale du régime fiscal (politique, administration et cadre juridique) ; 3) assurer l'appui politique continu des autorités à la mise en œuvre de la stratégie au niveau de l'ensemble des administrations publiques ; 4) obtenir les ressources intérieures et extérieures des bailleurs de fonds pour assurer une bonne mise en œuvre.

En Ouganda, où le ratio impôts/PIB était de 13,5 % en 2016–17, il est indispensable d'accroître les recettes intérieures pour mettre en œuvre la stratégie nationale de développement. À partir des travaux en cours, le FMI a aidé les autorités à élaborer un cadre de stratégie à moyen terme de mobilisation des recettes sur cinq ans à compter de l'exercice 2018, dans le but d'atteindre un ratio impôts/PIB de 16 % d'ici 2022. Ce cadre énonce les options de



■ **Égalité femmes–hommes** : le développement des capacités et les formations du FMI sur l'égalité entre les hommes et les femmes incluent désormais des formations destinées aux fonctionnaires, des ateliers d'apprentissage par les pairs et des missions d'assistance technique sur la budgétisation favorisant l'égalité femmes–hommes.

■ **Lutte contre les changements climatiques** : le FMI travaille avec les pays en vue de réformer la fiscalité environnementale et de parvenir à une tarification efficace de l'énergie de façon à limiter les effets des changements climatiques. Il contribue également à créer des cadres et des plans de gestion des finances publiques solides afin de préparer les pays aux chocs provoqués par les catastrophes naturelles et les changements climatiques.

Les pages suivantes présentent les domaines d'action prioritaires ainsi que des exemples d'activités à l'échelle nationale en lien avec chaque composante clé du développement des capacités du FMI.

réforme de la politique fiscale, les principales mesures visant à accroître l'impôt et renforcer le respect des réglementations douanières, et les grands volets de la législation fiscale favorisant la discipline dans ce domaine.

Le FMI a également aidé la Papouasie-Nouvelle-Guinée à élaborer sa première stratégie globale à moyen terme de mobilisation des recettes. Ce pays, confronté à une grave détérioration de ses recettes, devait redynamiser son régime fiscal et mobiliser des recettes intérieures. Les autorités ont élaboré une stratégie à moyen terme de mobilisation des recettes pour moderniser le régime d'imposition en vue d'accroître le ratio impôts/PIB et pour assurer l'intégration des programmes de réforme à l'ensemble des grandes régions financières. Cette stratégie, qui traduit l'attachement des autorités au programme de réforme de la mobilisation des recettes, définit une feuille de route à l'intention de tous les services de l'administration fiscale pour réformer la politique, l'administration et la législation fiscales au cours des cinq prochaines années.

Hackathons

Le FMI a organisé des « hackathons », initiative innovante financée par la Bill & Melinda Gates Foundation en faveur de l'innovation technologique, au Sénégal (2016), en Ouganda (2017) et en Côte d'Ivoire (2018), dans le cadre des programmes actuels d'assistance technique aux administrations fiscales. Ces manifestations de deux jours rassemblent en général des experts dans différentes disciplines (secteur de l'innovation technologique, responsables des administrations fiscale et douanière et d'autres administrations, et représentants du secteur privé et de la société civile) pour élaborer des solutions prototypes innovantes dans le but d'améliorer la capacité de l'administration fiscale à gérer les risques d'incivisme et à répondre aux attentes croissantes de service. Chacune de ces manifestations a rassemblé près de 80 participants originaires de différents pays. Le franc succès remporté par ces hackathons s'explique essentiellement par leur formule dynamique et soutenue, leur atmosphère créative, les fortes aspirations et la participation active des autorités.

Au Sénégal, parmi quatre prototypes, « Mon Espace Perso » est actuellement mis en place : il crée un espace fiscal personnalisé permettant aux particuliers et aux entreprises d'avoir facilement accès à leurs données fiscales et à des informations et services ciblés, et de pouvoir effectuer leurs déclarations et le paiement de leurs impôts. En Ouganda, huit prototypes ont été mis au point et sont actuellement à l'étude par les autorités pour être appliqués dans le cadre d'une plus vaste stratégie à moyen terme de mobilisation des recettes. En Côte d'Ivoire, les hackathons ont été plus élaborés et ambitieux. Parmi les prototypes, le SICI, Système Intégré de la Côte d'Ivoire, est une plateforme offrant à l'administration fiscale un guichet unique d'accès aux données d'imposition pour assurer le civisme fiscal, avec l'appui d'un système d'intégration des sources internes et externes de données reposant sur la technologie des chaînes de blocs.

Cours en ligne de gestion des finances publiques

Chaque année, le FMI réalise plus de 100 missions sur le terrain pour travailler en étroite collaboration avec les responsables gouvernementaux et améliorer divers aspects de la gestion des finances publiques (GFP). Sur une période de six semaines d'octobre à novembre 2017, les services du FMI ont touché près de 700 responsables de 141 pays au moyen d'un seul cours de GFP en ligne. Ce cours expose les raisons pour lesquelles la GFP est un outil efficace de mise en œuvre de la politique des pouvoirs publics et les façons dont les institutions de GFP favorisent la stabilité macroéconomique, la croissance, la réalisation des objectifs de développement durable et la bonne gouvernance. L'élaboration de ce cours a été financée par l'Agency for International Development des États-Unis (USAID).

Sur une période de neuf mois, les services du FMI ont élaboré et filmé des modules de cours consacrés aux thèmes les plus variés. Outre ses modules d'enseignement, le cours de GFP a présenté des entretiens avec des ministres des Finances, d'autres hauts responsables et des représentants de la société civile, sur tous les aspects de la GFP. Un forum de discussion a servi de plateforme interactive sur laquelle les participants ont posé des questions et confronté leurs points de vue et les expériences de leurs pays. L'un des sujets fort débattus a été la budgétisation favorisant l'égalité femmes-hommes.

Le premier cours, réservé aux responsables gouvernementaux et aux services des organismes de développement, a compté, parmi les inscrits, des fonctionnaires de 141 pays, notamment 162 participants originaires de 25 États fragiles, tels que l'Afghanistan, Haïti, l'Iraq et la Somalie. Près de 700 participants ont achevé le cours avec succès, soit un nombre de personnes bien supérieur à celui que les services du FMI pouvaient espérer former dans le cadre de cours en présentiel de GFP sur un an.

Ce cours de GFP en ligne a suscité un grand intérêt de la part des bailleurs de fonds bilatéraux et des organismes de développement, notamment l'USAID, le département britannique du développement international (DFID), la Commission européenne et la Banque mondiale. Il a établi un forum de discussion sur la GFP entre bailleurs de fonds et bénéficiaires et identifié les défis à relever en termes de développement des capacités. Ce cours sera proposé à intervalles réguliers sous forme de cours en ligne ouvert à tous (MOOC) à l'intention du grand public.



Apprentissage entre pairs sur la budgétisation favorisant l'égalité femmes-hommes

Le FMI a organisé en décembre 2017 un séminaire sur la budgétisation favorisant l'égalité femmes-hommes au Costa Rica, avec des participants de sept pays (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine). Élaboré par le FMI en 2017, ce séminaire régional est le premier à utiliser le cadre de gestion des finances publiques pour une budgétisation favorable à l'égalité femmes-hommes. Il a été suivi d'autres ateliers de ce type en 2018 à l'Institut de formation pour l'Afrique (IFA), à l'Institut multilatéral de Vienne (IMV), ainsi qu'au Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud (SARTTAC) et au Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC).

Gouvernance des infrastructures

Le FMI s'engage à aider les pays à améliorer leur capacité de gouvernance des infrastructures et, partant, à assurer l'impact maximal des investissements sur la croissance et le développement. Au Bénin, une évaluation de la gestion des investissements publics a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de développement national (Programme d'action du gouvernement), fortement axée sur les investissements et les infrastructures. À partir des recommandations de la mission du FMI, les autorités ont lancé un certain nombre de réformes (par exemple, mise en œuvre des autorisations d'engagements), et la Banque mondiale a remanié son projet d'assistance technique de 15 millions de dollars dans le domaine des investissements publics.

Le FMI a également effectué une mission d'évaluation de la gestion des investissements publics en Irlande. Le ministre des Finances a vigoureusement soutenu le rapport publié en novembre 2017, le jugeant particulièrement adapté aux besoins du pays et fort utile pour renforcer les institutions et améliorer l'efficacité de l'investissement public. Les autorités ont ensuite vivement plaidé en faveur de l'accroissement de l'investissement public pour renforcer les infrastructures en équipements et ont annoncé des affectations budgétaires supplémentaires à cet effet de 4,3 milliards d'euros sur la période 2018-21. Dans leur Plan national de développement 2018-27, publié en février 2018, les autorités ont réitéré qu'elles accueillaient favorablement plusieurs grandes recommandations du rapport, notamment :

- 1) la mise en place d'un groupe de haut niveau de pilotage des projets d'infrastructures, pour mener un dialogue intersectoriel sur les infrastructures ;
- 2) l'élaboration d'un outil de suivi des équipements (« Capital Tracker »), outil essentiel de gestion pour dresser et hiérarchiser une liste de projets dans les principaux secteurs des infrastructures, et superviser les calendriers et les



objectifs de performance ; 3) la révision du Code des dépenses publiques pour permettre au ministère irlandais des Dépenses publiques et des Réformes de juger en toute indépendance des évaluations des grands projets.

Transparence et gestion du risque budgétaires

La Géorgie a considérablement progressé ces dernières années dans l'amélioration de la communication et de la gestion des risques budgétaires. Le FMI a aidé les autorités à élaborer un dispositif de suivi des risques liés aux entreprises publiques et à instaurer un solide cadre juridique pour régir les partenariats public-privé (PPP) et mieux évaluer les risques budgétaires associés aux contrats à long terme d'achat d'électricité dans le secteur hydroélectrique. À partir de ces informations, les autorités ont pu adapter le rythme de leur développement hydroélectrique pour mieux satisfaire à la demande et, en même temps, restructurer les contrats d'achat d'électricité pour réduire les risques budgétaires. La communication des risques budgétaires a également été améliorée, notamment en approfondissant l'analyse des risques budgétaires liés à la conjoncture macroéconomique et à la dette, que le pays publiait déjà. Conjugué à une série d'autres réformes, telles que l'élaboration d'états financiers annuels et l'instauration d'une budgétisation à base de programmes, cela a permis à la Géorgie de se hisser de la 34^e à la 5^e place, entre 2010 et 2017, au classement de l'enquête sur le budget ouvert. Une évaluation de la transparence budgétaire réalisée en 2016 par le FMI a aussi constaté que la Géorgie atteint désormais le niveau des pratiques satisfaisantes ou avancées dans nombre de domaines, tout en soulignant celles méritant une amélioration plus poussée.

Moldova a publié sa première déclaration de risques budgétaires en décembre 2017. Cette déclaration brosse un tableau exhaustif des principaux risques budgétaires auxquels est confronté le pays et constitue un précieux outil d'évaluation de la cohérence et de la crédibilité des politiques budgétaires. Elle indique l'impact potentiel des grands risques budgétaires, évalue la probabilité des risques budgétaires directs, et sert de base à une hiérarchisation des mesures d'atténuation des risques. Selon cette déclaration, les chocs macroéconomiques présentent à la fois un fort impact potentiel et une forte probabilité, et il est recommandé d'actualiser plus fréquemment les prévisions macroéconomiques pour atténuer ces risques. Les autres risques jugés élevés sont liés au sauvetage éventuel d'entreprises publiques insolvables et aux banques d'importance systémique en situation d'insolvabilité. Le projet de déclaration a fait l'objet d'une consultation publique et d'un débat avec les députés.

Constitution d'un socle pérenne de recettes dans les pays du Conseil de coopération du Golfe

Bien que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) existe sous une forme ou une autre dans plus de 150 pays, elle n'existait pas jusqu'à récemment dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) — Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, et Qatar. L'instauration d'une TVA a été difficile en raison des régimes politiques particuliers de ces pays et de la forte dépendance de leurs opérations financières à l'égard des recettes pétrolières et gazières. Pendant plus de dix ans, le FMI a dispensé une assistance technique approfondie pour élaborer et administrer des impôts indirects diversifiés, en axant ses conseils sur l'instauration d'une TVA élargie et de divers droits d'accise coordonnés à l'échelle du CCG pour profiter des avantages de l'union douanière.

Le 1^{er} janvier 2018, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont mis en place une TVA généralisée au taux de 5 %. En 2017, ces deux pays avaient instauré des droits d'accise sur le tabac et les boissons sucrées à des taux comparables à ceux des pays à revenu élevé. C'est suite aux accords de 2016 entre les pays du CCG sur un cadre de TVA visant à approfondir l'intégration économique de ces pays qu'ont été instaurés cette TVA et ces droits d'accise. Les autres pays du CCG devraient emboîter le pas de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis et mettre en place leur TVA dans les années à venir. Le FMI a aussi été la cheville ouvrière de la mise en place des droits d'accise et de la TVA en supervisant l'exécution des dispositions administratives sur un nouveau droit, ce qui a contribué à renforcer les capacités et la confiance dans la mise en œuvre d'une nouvelle taxe et servi de modèle aux autres pays du CCG.

POLITIQUE MONÉTAIRE

Le FMI continue de répondre activement aux besoins fondamentaux des pays membres dans le domaine de la stabilité financière et monétaire en favorisant la solidité et l'efficacité des secteurs financiers et l'efficacité des cadres de politiques monétaire et de change. Le FMI a effectué plus de 1.000 missions d'assistance technique sur le terrain l'an dernier dans des domaines essentiels tels que la supervision et la réglementation, les opérations de politique monétaire et de change, la prévention et la gestion de crises, et la gestion des actifs et passifs du secteur public. Les autres domaines dans lesquels le FMI accentue son assistance sont notamment l'appui à l'élaboration de cadres et de systèmes efficaces de politique macroprudentielle conformes à l'élaboration de la politique monétaire, la mise en place de mécanismes plus vastes de suivi de la stabilité financière et du risque systémique, la production et la communication d'analyses de stabilité financière, et la réalisation de tests de résistance.

Le FMI a obtenu le financement pour un Fonds de stabilité du secteur financier, grâce aux contributions de l'Arabie saoudite, la Banque européenne d'investissement, la Chine, l'Italie, le Luxembourg, le Royaume-Uni et la Suisse, et d'autres pays devraient bientôt se joindre à eux. Ce financement favorisera la stabilité, l'inclusion et l'approfondissement du secteur financier, et sera essentiellement destiné aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Il financera les missions de revue et de suivi de la stabilité du secteur financier pour améliorer les statistiques de ce secteur en vue d'évaluer les risques qui pèsent sur sa stabilité, ainsi que les facteurs de vulnérabilité et leur interdépendance. Les revues de la stabilité du secteur financier ont été achevées au cours de l'exercice 2018 pour le Costa Rica, les Fidji, l'Ouganda et le Paraguay, et d'autres sont prévues au cours de l'exercice 2019 en Cisjordanie, à Gaza, au Nicaragua et à Sri Lanka.

Un symposium sur le renforcement des capacités, organisé conjointement par le FMI et la Banque des règlements internationaux (BRI) en février 2018, a rassemblé les prestataires d'assistance technique, les organismes normatifs internationaux, les bailleurs de fonds et les bénéficiaires d'assistance technique, pour confronter leurs expériences et débattre des moyens d'améliorer les activités de renforcement des capacités en matière de réglementation et de supervision du secteur financier. La directrice générale du FMI, Christine Lagarde, et le directeur général de la Banque des règlements internationaux (BRI), Agustín Carstens, ont prononcé des discours d'ouverture sur les rôles respectifs des deux institutions en matière de renforcement des capacités. Ce symposium a jeté les bases d'une coopération renforcée entre le FMI et l'Institut de stabilité financière (ISF) de la BRI, qui, ensemble, élaborent actuellement un programme de formation en ligne à l'intention des responsables de la supervision bancaire.

Autres exemples d'activités de développement des capacités menées par le FMI dans le domaine monétaire et le secteur financier :

- **Appui au ciblage de l'inflation en Albanie** : le FMI a contribué à l'élaboration d'un cadre pour évaluer la marge de manœuvre de la politique monétaire conventionnelle, estimer le plancher effectif du taux directeur, et surveiller les éventuelles conséquences inattendues. Ce projet contribue à améliorer la conception et l'élaboration de la politique monétaire en renforçant la capacité des autorités à communiquer, modéliser et effectuer des prévisions.
- **Réforme du cadre de gestion de la liquidité intérieure en Algérie** : le programme de travail s'articule sur l'élaboration d'un cadre de gestion et de prévision de la liquidité qui puisse fonctionner à la fois en période d'excédent et de déficit de liquidité et qui soit à même de : 1) favoriser la mise en place d'un suivi journalier de la liquidité ; 2) contribuer à effectuer quotidiennement des prévisions des facteurs ayant un impact sur le bilan des banques ; 3) aider à réaliser les opérations d'open-market et à instaurer des guichets permanents.
- **Renforcement des capacités de gestion de la dette dans l'Union monétaire des Caraïbes orientales (ECCU), à la Barbade, au Belize et en Jamaïque, moyennant une assistance technique financée par le gouvernement du Canada** : le projet le plus récent dans ce domaine a aidé les autorités nationales à élaborer des stratégies de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) au moyen du cadre de la Banque mondiale et du FMI. Tous les pays bénéficiaires présentent désormais une SDMT, attestant de leur bien meilleure compréhension des coûts et risques inhérents à leurs portefeuilles respectifs de dette et de la nécessité de choisir des stratégies d'emprunts adaptées aux circonstances de chaque pays.





■ **Appui à la politique monétaire au Ghana** : cette activité recouvre plusieurs domaines, notamment la supervision et la réglementation du secteur financier, la gestion des réserves de change, la gestion de la liquidité et la mise en place d'un cadre de politique monétaire ciblant l'inflation. Le Ghana a progressé régulièrement vers la mise en œuvre des normes de Bâle II et III, avec l'appui du FMI et du Secrétariat d'État suisse à l'économie (SECO). La mise en œuvre des normes de Bâle II/III devrait contribuer à renforcer la résilience et la stabilité du secteur financier. L'élaboration d'une nouvelle directive sur les exigences de fonds propres est une étape décisive, et des consultations sont en cours avec le secteur bancaire à la veille de sa publication définitive prochaine.

■ **Aide à la modernisation de la banque centrale et au renforcement de la supervision bancaire au Myanmar** : le Myanmar est l'un des plus grands bénéficiaires de l'assistance technique du FMI, financée par le gouvernement du Japon. Le travail a porté dans un premier temps sur l'amélioration des fonctions fondamentales qui favorisent la stabilité macroéconomique et financière, notamment : le renforcement des capacités d'opérations monétaires et de change, le développement d'un marché interbancaire et l'élaboration d'instruments monétaires, et le renforcement de la comptabilité de la banque centrale, notamment de l'audit, du déploiement des systèmes et des services financiers en général. La deuxième phase vient en aide à la banque centrale du Myanmar pour professionnaliser et mettre à niveau ses fonctions de supervision des banques. Les activités d'assistance technique étaient axées sur le renforcement de la supervision fondée sur le risque, la modernisation des outils et des procédures, la formation des superviseurs et l'actualisation des réglementations.

STATISTIQUES

Le travail du FMI pour le renforcement des capacités statistiques consiste à dispenser une formation et une assistance technique aux pays membres en vue de renforcer leur capacité à établir et diffuser des statistiques macroéconomiques et financières cohérentes et comparables. Au cours des huit dernières années, les activités de renforcement des capacités dans ce domaine ont augmenté de 84 %, les plus nombreuses ayant porté sur les statistiques du secteur réel et celles des finances publiques, suivies par les statistiques du secteur extérieur, les statistiques monétaires et financières, et enfin la diffusion des données. L'accent a été placé sur l'assistance aux pays à faible revenu et aux États fragiles, dont les besoins sont les plus forts. Les activités de renforcement des capacités en faveur des États fragiles ont progressé de 68 % au cours des huit dernières années.



Les activités du FMI dans ce domaine ont aussi directement aidé les pays à progresser vers les objectifs de développement durable (ODD). Les données économiques sont précieuses pour assurer le suivi des ODD, puisque près de 40 % des indicateurs des ODD comportent des variables économiques. Le renforcement des capacités en matière de comptabilité nationale et de prix, par exemple, a un impact sur l'ODD 1 « Éliminer la pauvreté », et sur l'ODD 2 « Éliminer la faim ». Le FMI cible avec précision son assistance en la matière dans les pays qui ont les plus faibles capacités d'établissement de statistiques et qui ont souvent le plus grand besoin d'atteindre les ODD.

Dans son communiqué de mars 2018, le G-20 a réitéré son appui politique à l'assistance technique dispensée par le FMI pour aider les pays à faible revenu à comptabiliser et communiquer le niveau de leur dette, dans la mesure où leurs niveaux croissants d'endettement font craindre des vulnérabilités. Les activités de renforcement des capacités contribuent à combler les lacunes des données dans ce domaine, qui font peser les risques les plus forts sur la viabilité de la dette. Dans un certain nombre de pays, les données sur la dette des entreprises publiques sont par exemple insuffisantes, et dans d'autres, les arriérés ne sont pas correctement comptabilisés.

La nouvelle stratégie générale du FMI concernant les données et les statistiques à l'ère du numérique a également commencé à dessiner l'avenir des activités de développement des capacités, en favorisant le recours aux mégadonnées dans l'innovation statistique. Les mégadonnées offrent des possibilités en grande partie liées à la numérisation de l'économie, qui engendre des quantités foisonnantes de données sur le comportement des particuliers et des entreprises. Ce sont là d'éventuelles sources nouvelles de données pour les instituts de statistiques. Pour illustrer l'utilisation des mégadonnées dans l'établissement de statistiques, le recours aux données de la banque mobile, par exemple, permet d'établir des estimations plus exactes des envois de fonds internationaux des travailleurs migrants, des paiements et des virements pour services, et des revenus disponibles. Ces estimations peuvent alimenter les statistiques officielles et contribuer à évaluer l'inclusion financière. Ainsi, la stratégie générale recommande d'adapter l'assistance technique pour aider les pays à utiliser les mégadonnées dans l'établissement de leurs statistiques, et de créer de nouveaux partenariats avec d'autres organismes pour favoriser cette innovation.

JURIDIQUE

La demande d'assistance technique à caractère juridique s'est maintenue au cours de l'exercice 2018 aussi bien dans les pays appuyés par un programme que dans les autres. Elle a porté pour l'essentiel sur l'intégrité financière, le droit financier et budgétaire, l'insolvabilité et l'exécution des créances. Le FMI a répondu à cette demande en suivant un cadre de gestion fondé sur les résultats et conformément aux priorités énoncées dans son Plan d'action mondial.

Les activités de renforcement des capacités se sont poursuivies sur les thèmes liés à l'intégrité financière — lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), lutte contre la corruption, et relations de correspondance bancaire. Le FMI coordonne régulièrement ses activités d'assistance technique à la fois en interne et avec d'autres bailleurs de fonds pour assurer des résultats optimaux et éviter les doublons. Le fonds fiduciaire pour la LBC/FT finance des projets d'assistance technique dans 21 pays, deux projets de recherche (sur le financement du terrorisme et la transparence des entités) et quatre postes de conseillers régionaux à Buenos Aires, Doha, Nairobi et Singapour. En outre, des projets sont financés par des bailleurs de fonds bilatéraux dans sept pays, cinq autres projets sont autofinancés, et deux projets sont financés par d'autres fonds fiduciaires multilatéraux. Par ailleurs, le FMI évalue actuellement la Colombie et la Chine au regard des normes internationales révisées du Groupe d'action financière (GAFI).

L'assistance technique dans le domaine du droit financier et budgétaire s'est maintenue aux mêmes niveaux qu'auparavant, notamment en ce qui concerne les opérations des banques centrales, les cadres de réglementation et de supervision des banques, la résolution bancaire et la gestion des crises. L'assistance en matière d'infrastructures de marché (systèmes de paiement) a connu une croissance moins rapide et a poursuivi le travail sur les cadres juridiques pour la gestion des finances publiques, comme les années précédentes.

La demande d'assistance technique en matière de droit fiscal est restée forte dans les grands domaines de l'imposition sur le revenu, des taxes sur la valeur ajoutée et des procédures fiscales, traduisant le regain d'attention au niveau mondial pour les questions de fiscalité internationale. Les questions liées à l'élaboration de la législation fiscale internationale ont aussi fait l'objet de deux séminaires, l'un au siège du FMI à Washington, et l'autre à l'échelle régionale, au Koweït. Ces questions ont également été présentes dans les grandes contributions

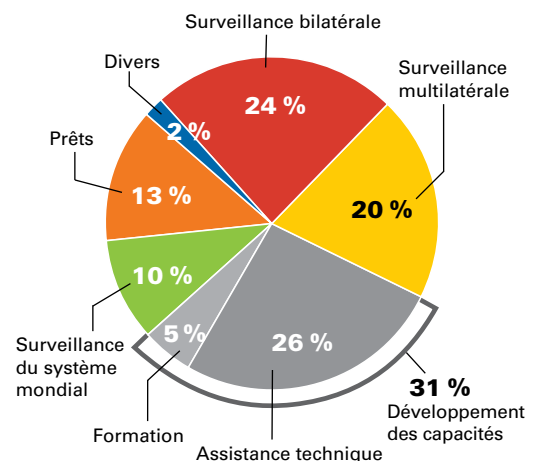
juridiques apportées aux dispositifs mandatés par le G-20 et à d'autres réalisations visant à favoriser le renforcement des capacités dans les pays à faible revenu.

Le FMI a en outre continué de fournir une assistance technique à ses États membres dans les domaines de l'insolvabilité et des droits des créanciers, en vue d'assurer la remise à flot rapide des entreprises viables et la liquidation des entreprises non viables, de donner un nouveau départ aux ménages surendettés et d'améliorer la protection des créanciers. Il a aussi organisé un atelier sur l'insolvabilité des entreprises et des ménages à l'intention de hauts fonctionnaires à l'Institut multilatéral de Vienne.

LES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS, EN QUELQUES CHIFFRES

Réalisées par le FMI à la demande des pays membres, les activités de développement des capacités, qui portent tant sur les institutions et la politique économique (assistance technique) que sur le développement professionnel (formation), ont bénéficié aux 189 États membres. Le développement des capacités a ainsi absorbé plus d'un quart des dépenses administratives du FMI pendant l'exercice 2018. Pour l'essentiel, ces dépenses ont financé l'assistance technique, à raison de 26 %, et les activités de formation, à hauteur de 5 % (graphique 2.4).

Graphique 2.4
Coûts relatifs des principales activités du FMI, exercice 2018

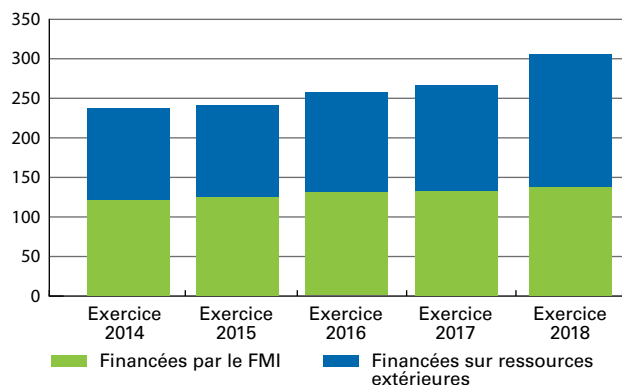


Source : bureau du budget et de la planification du FMI, système analytique de quantification et d'estimation des coûts.

Graphique 2.5

Dépenses consacrées aux activités de développement des capacités, exercices 2014–18

(Millions de dollars)

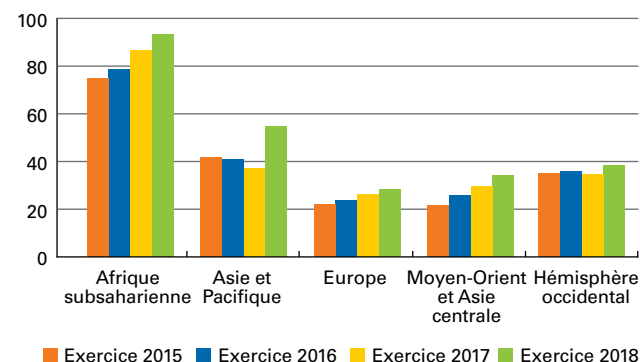


Sources : bureau du budget et de la planification du FMI, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; calculs des services du FMI.

Graphique 2.6

Dépenses consacrées au développement des capacités, par région, exercices 2015–18

(Millions de dollars)

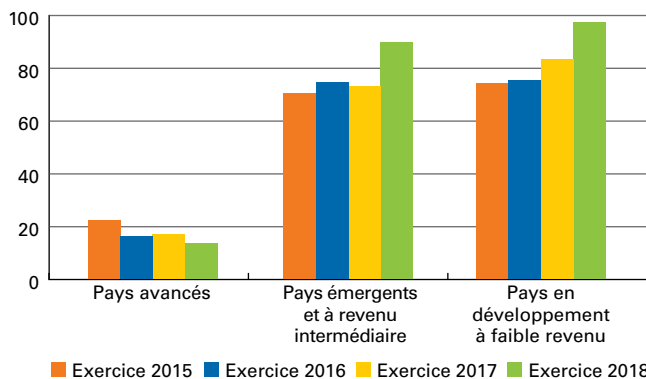


Sources : bureau du budget et de la planification du FMI, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; calculs des services du FMI.

Graphique 2.7

Dépenses consacrées au développement des capacités, par groupe de revenu, exercices 2015–18

(Millions de dollars)

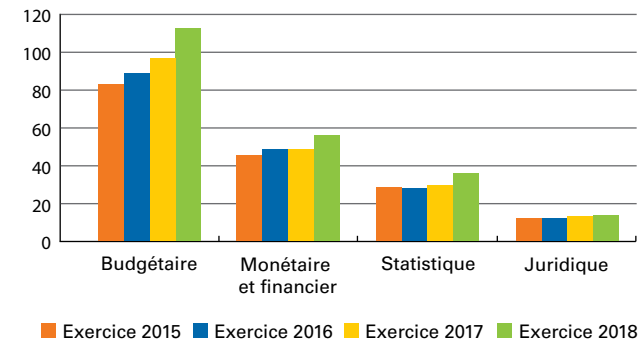


Sources : bureau du budget et de la planification du FMI, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; calculs des services du FMI.

Graphique 2.8

Dépenses consacrées au développement des capacités, par domaine, exercices 2015–18

(Millions de dollars)



Sources : bureau du budget et de la planification du FMI, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; calculs des services du FMI.

Les activités de développement des capacités du FMI ont continué de s'accroître au cours de l'exercice 2018, surtout en Afrique subsaharienne, et dans les régions Asie et Pacifique et Moyen-Orient et Asie centrale. Au total, les dépenses directement consacrées aux activités de développement des capacités (hors frais généraux pour soutien général et gouvernance) ont atteint 303 millions de dollars durant l'exercice 2018, contre 267 millions de dollars au cours de l'exercice 2017, soit une progression de 14 % (graphique 2.5). La proportion financée sur ressources extérieures a représenté 55 % du total pour l'exercice 2018, soit une progression de 23 %.

Développement des capacités

L'Afrique subsaharienne a bénéficié de la plus grande partie des dépenses consacrées au développement des capacités, ce qui

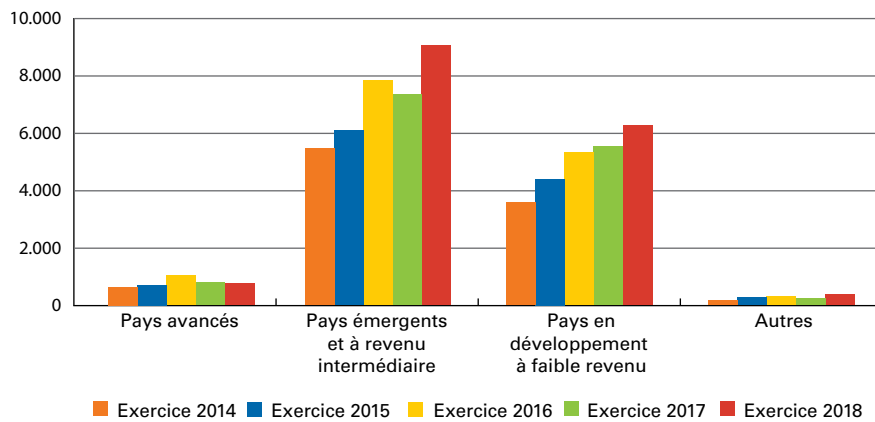
tient au nombre élevé de pays en développement à faible revenu dans la région. Les dépenses en faveur du développement des capacités ont augmenté de 14 % au cours de l'exercice 2018, avec une hausse dans chacune des cinq grandes régions, mais particulièrement marquée dans la région Asie et Pacifique où elles ont augmenté de 48 % (graphique 2.6). Les activités du FMI en faveur du développement des capacités continuent d'être réalisées en majeure partie dans les pays émergents, les pays à revenu intermédiaire et les pays en développement à faible revenu (graphique 2.7).

Les prestations de développement des capacités ont augmenté dans tous les domaines (budgétaire, monétaire, financier, statistique et juridique) en réponse à la demande des pays membres (graphique 2.8). Le domaine budgétaire représente 37 % de l'assistance fournie par le FMI.

Graphique 2.9

Participation aux formations, par groupe de revenu, exercices 2014-18

(Nombre de participants)

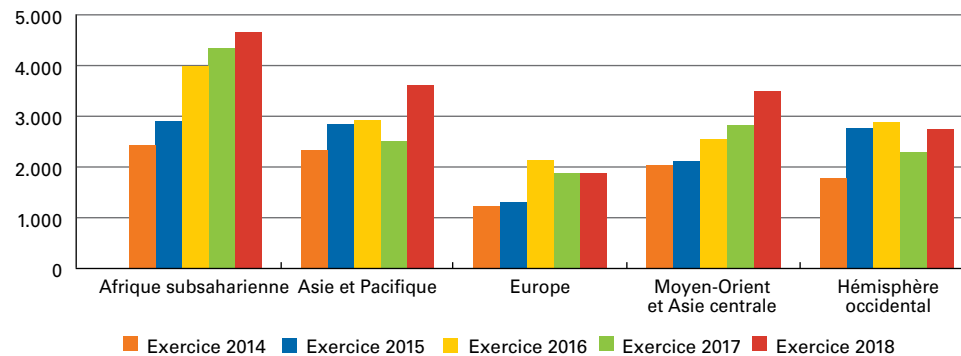


Sources : FMI, système de suivi des participants et des candidats ; calculs des services du FMI.
 Note : Les données relatives à l'exercice 2018 sont provisoires.

Graphique 2.10

Participation totale aux formations, par région d'origine des participants, exercices 2014-18

(Nombre de participants)



Sources : FMI, système de suivi des participants et des candidats ; calculs des services du FMI.
 Note : Les données relatives à l'exercice 2018 sont provisoires.

Formation

Le FMI propose une grande variété d'activités de formation pour aider les responsables nationaux à renforcer leur capacité à analyser la situation économique, élaborer et appliquer des modèles de prévision, concevoir et utiliser des outils de diagnostic, et formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et financières avisées.

L'Institut du FMI pour le développement des capacités utilise plusieurs modes de prestation pour atteindre ces objectifs, notamment des formations en présentiel, en ligne et sur mesure. Pour les cours en présentiel, les responsables nationaux postulent et sont sélectionnés en fonction des meilleurs dossiers. Au cours de l'exercice 2018, le FMI a organisé 422 actions de formation, auxquelles ont participé 16.410 fonctionnaires de 186 pays membres.

Pour la plupart, ces formations ont été dispensées par l'intermédiaire du réseau de centres et de programmes régionaux

de formation du FMI et par des cours en ligne, le reste étant assuré au siège du FMI ou ailleurs à l'étranger. La variété des thèmes traités permet de répondre à des besoins très divers, qui recouvrent la politique macroéconomique, la prévision et la modélisation macroéconomiques, la programmation et les politiques financières, les questions touchant au secteur financier, certaines questions budgétaires particulières, les statistiques macroéconomiques, les évaluations des dispositifs de sauvegarde et des questions juridiques. Ce sont les pays émergents et les pays à revenu intermédiaire qui ont bénéficié de la majorité des programmes de formation du FMI, avec 55 % du total au cours de l'exercice (graphique 2.9). Sur le plan régional, c'est l'Afrique subsaharienne qui a été la première bénéficiaire, avec 28 % du total, suivie par la région Asie et Pacifique (graphique 2.10). Selon une enquête réalisée en 2017 auprès des récents participants des différents États membres, 84 % d'entre eux estiment que ces cours ont amélioré leur capacité à émettre des conseils sur la politique à suivre.



réseau de centres régionaux de développement des capacités, et sous forme de cours en ligne. Il existe 16 centres régionaux de développement des capacités, qui permettent au FMI de répondre rapidement aux nouveaux besoins d'un pays et de travailler plus étroitement avec les autres partenaires de développement. Ces efforts sont encouragés par les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui financent actuellement près de la moitié de toutes les activités du FMI relatives au développement des capacités, notamment en apportant leur soutien aux centres régionaux. En 2018, le FMI et la Banque populaire de Chine ont créé un nouveau centre pour renforcer les institutions économiques et améliorer les capacités humaines dans les domaines fondamentaux d'expertise du FMI ; ce centre répond aux besoins des fonctionnaires chinois et d'autres pays, et a été inauguré le 12 avril 2018 à Beijing par la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, et le gouverneur de la Banque populaire de Chine, Yi Gang.

Le FMI a également intensifié ses formations en ligne ces dernières années, en ajoutant de nouveaux cours sur la gestion des finances publiques, les diagnostics macroéconomiques, et la gestion macroéconomique dans les pays riches en ressources naturelles. Plus de 12.000 fonctionnaires ont achevé un cours en ligne avec succès depuis le lancement de ce programme à la fin de 2013. Durant le dernier exercice, les cours ont été adaptés aux besoins des différents pays, avec notamment un séminaire spécialisé sur la budgétisation favorisant l'égalité femmes-hommes en Afrique ; un atelier sur mesure consacré à la politique et à la surveillance financières en Chine ; enfin, des formations sur les modèles dynamiques d'équilibre général stochastique utilisés pour analyser la politique économique. Les formations sur mesure consistent souvent à travailler régulièrement avec un groupe particulier de personnes dans le but de renforcer leurs compétences ou d'améliorer la capacité d'une institution à élaborer sa politique.

L'appui du FMI en faveur du développement des capacités est dispensé aux pays sous forme de missions de courte durée effectuées par les services du siège, de détachements de longue durée de conseillers résidents dans le pays, par le biais d'un

PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Les activités de développement des capacités du FMI reposent sur des partenariats solides à l'échelle mondiale. Les partenaires enrichissent le débat sur les questions thématiques et régionales en partageant leurs propres expériences et en dialoguant avec les pays membres. En outre, les contributions financières des partenaires, qui s'ajoutent aux ressources propres des pays membres et à celles du FMI, permettent de fournir une assistance technique et une formation de grande qualité qui répondent aux besoins des États membres et cadrent avec les priorités de développement du FMI et de la communauté internationale.

Le développement des capacités assuré par le FMI aide les pays à établir de solides fondements pour réaliser les objectifs de développement durable. Il repose sur des interventions thématiques et régionales multilatérales et rassemble divers partenaires pour tirer parti des ressources et amplifier les résultats dans les domaines macroéconomiques fondamentaux à l'échelle mondiale. Les fonds thématiques correspondent aux principaux besoins et initiatives de développement dans le

monde et répondent directement au programme de financement pour le développement. Leurs activités sont appuyées par un réseau mondial de centres régionaux de développement des capacités qui coordonnent l'essentiel des activités du FMI sur le terrain dans ce domaine, en favorisant l'apprentissage entre pairs et en fournissant un soutien pratique à la mise en œuvre grâce à un suivi rigoureux. Ces initiatives multilatérales sont complétées par des programmes bilatéraux sur mesure. Toutes les activités de développement des capacités du FMI sont conçues pour favoriser les partenariats et une forte adhésion des pays de façon à renforcer leurs institutions.

Au cours de l'exercice 2018, le FMI a reçu 281 millions de dollars de nouvelles contributions à ses activités de développement des capacités, et les activités financées par les partenaires ont atteint un total de près de 174 millions de dollars, soit plus ou moins la moitié de l'ensemble des activités dans ce domaine. Au cours des trois dernières années, les cinq économies qui ont le plus contribué aux activités de développement des capacités du FMI ont été l'Union européenne, le Japon, la Suisse, la Chine et le Koweït.

Tous les partenariats en faveur du développement des capacités sont grandement appréciés. Les principaux partenaires sont les suivants :

- Avec un soutien indéfectible depuis plus de 25 ans, le Japon est traditionnellement le partenaire le plus ancien et le plus important du FMI en matière de développement des capacités.

Encadré 2.1. Centre de développement des capacités Chine–FMI



En avril 2018, la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, et le Gouverneur de la Banque populaire de Chine, Yi Gang, ont officiellement inauguré le Centre de développement des capacités Chine–FMI (CICDC). Le CICDC est le résultat d'un partenariat entre la Banque populaire de Chine et le FMI, qui vise à permettre aux fonctionnaires chinois et à ceux d'autres pays de se perfectionner dans les domaines de l'élaboration de la politique économique et de la mise en place d'institutions efficaces. Les cours de formation porteront à la fois sur la macroéconomie et la prévision en général, les questions budgétaires et financières, et les thèmes juridiques et statistiques, de façon à doter les fonctionnaires des connaissances et des outils analytiques nécessaires pour prendre des décisions judicieuses. Des ateliers et d'autres activités d'apprentissage entre pairs regroupant de nombreux pays favoriseront un contexte mondial de croissance et d'intégration économiques soutenues. Le Comité de direction du CICDC a tenu sa première réunion immédiatement après l'inauguration du centre.

En avril 2018, la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, et le Gouverneur de la Banque populaire de Chine,

Sa contribution de 33,6 millions de dollars pour l'exercice 2018 a soutenu une grande variété d'activités, plus particulièrement en Asie, où il a notamment contribué au bureau d'assistance technique du FMI en Thaïlande (TAOLAM) et à l'Institut de formation du FMI à Singapour (STI). Le Japon a également accru sa contribution au fonds fiduciaire pour la mobilisation des recettes.

- L'Union européenne (UE) a étendu sa collaboration avec le FMI conformément à son cadre de partenariat stratégique. La direction générale de la coopération internationale et du développement (DG-DEVCO) a signé en mars 2018 un programme de partenariat de 5 millions d'euros en matière de gestion des finances publiques, axé sur les pays en situation de fragilité et les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce programme complète le programme en cours sur la gestion des finances publiques en Europe du Sud-Est avec la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG-NEAR). Le FMI a participé aux Journées européennes de développement, événement phare organisé par l'UE en juin 2017 en faveur du développement. La directrice générale du FMI, Christine Lagarde, a prononcé à cette occasion une allocution d'ouverture sur l'égalité femmes–hommes et un discours d'introduction au débat entre le FMI et Oxfam sur la mobilisation des ressources intérieures. L'UE a également maintenu sa participation au fonds fiduciaire pour la gestion de la richesse issue des ressources naturelles, avec une contribution de 7 millions d'euros.

- Le partenariat stratégique pour le développement des capacités entre le département britannique du développement international (DFID) et le FMI a tenu sa première réunion en novembre 2017, jalon important pour rationaliser la collaboration et approfondir le partenariat. Le Royaume-Uni a contribué aux centres régionaux de développement des capacités qui desservent 20 pays d'Afrique, ainsi qu'au Fonds pour la stabilité du secteur financier. Il entend consolider son appui à d'autres initiatives multilatérales, en particulier celles visant à renforcer la gestion des finances publiques et à améliorer la mobilisation des recettes.

- La Banque populaire de Chine et le FMI ont signé en mai 2017 un partenariat pour le développement des capacités, avec des contributions de 50 millions de dollars au total sur cinq ans. Ce partenariat prévoit la création du Centre de développement des capacités Chine–FMI (*encadré 2.1*), et l'appui à d'autres initiatives régionales et thématiques, notamment aux centres régionaux de développement des capacités en Afrique et au fonds pour la stabilité du secteur financier.

- Dans le cadre de la récente contribution de 30 millions d'euros de l'Allemagne aux six centres régionaux de développement des capacités en Afrique, l'Allemagne et le FMI ont tenu leurs premières consultations annuelles au début de l'année 2018 et ont ainsi pu utilement débattre des questions stratégiques liées au partenariat pour le développement des capacités. Au niveau opérationnel, grâce à l'étroite collaboration entre les centres régionaux d'Afrique et le Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), l'un des organismes allemands de prestation d'assistance technique sur le continent, toutes les synergies sont exploitées au profit des meilleurs résultats.
- Le Danemark et le FMI ont signé en avril 2018 un partenariat pour le développement des capacités, jalon important dans la collaboration dans ce domaine entre le FMI et ce pays, qui a apporté une contribution au Fonds de mobilisation des recettes.
- La Banque européenne d'investissement (BEI) a signé en décembre 2017 avec le FMI une plateforme en faveur du développement des capacités pour 3 millions d'euros. Axée sur la stabilité et l'inclusion financières, cette plateforme comporte un financement pour les centres régionaux de développement des capacités en Afrique, pour le fonds pour la stabilité du secteur financier et pour les activités de formation en ligne.

FONDS THÉMATIQUES MONDIAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Les partenariats du FMI dans le cadre de fonds thématiques mondiaux en faveur du développement des capacités, qui répondent directement aux besoins du programme de financement pour le développement, visent à donner aux pays les moins avancés les outils nécessaires pour atteindre leurs ODD post-2015. Plus précisément, ces fonds mettent en commun des ressources pour aider les pays à améliorer la mobilisation des recettes, renforcer la gestion des finances publiques et des ressources naturelles, promouvoir la stabilité du secteur financier et l'accès à ce secteur, remédier aux problèmes d'endettement, et renforcer leurs processus de prise de décision économique au moyen de meilleures statistiques.

Faits saillants concernant les fonds thématiques :

- À l'issue d'une campagne réussie de levée de fonds, le fonds fiduciaire pour la mobilisation des recettes est à présent totalement financé pour sa phase actuelle jusqu'en avril 2021. En dehors de la contribution du Danemark (20 millions de DKK, soit environ 3,3 millions de dollars), la Suède, nouveau partenaire, a également participé en avril 2018 (40 millions de SEK, soit près de 5 millions de dollars), et le Japon et la Belgique ont augmenté leurs contributions de 5 millions de dollars et de 6 millions d'euros, respectivement. En outre, les contributions de l'Union

Encadré 2.2. Plateforme « Partners Connect »

Les contributions financières des partenaires jouent un rôle primordial pour aider le FMI à renforcer les institutions macroéconomiques de ses États membres. Pour mieux rendre des comptes à ses partenaires pour le développement des capacités et mieux communiquer avec eux, le FMI a mis en place la plateforme « **Partners Connect** » durant l'exercice 2018. Ce guichet unique sécurisé permet aux partenaires et aux États membres qui y contribuent d'accéder rapidement aux informations financières et descriptives, sans avoir à se connecter à différents sites Internet. Des présentations générales et des rapports détaillés sont disponibles sur cette plateforme mobile conviviale et accessible à partir de pratiquement tout type d'appareil. La plateforme « **Partners Connect** » est l'exemple le plus récent du recours à la technologie par le FMI pour assurer un meilleur partage d'informations avec ses États membres.

européenne et de la Norvège sont en cours de finalisation. Ces économies rejoignent l'Allemagne, l'Australie, la Corée, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse pour aider les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à mettre en place et administrer des régimes fiscaux efficaces, dans le but de générer des recettes pérennes pour atteindre leurs objectifs de croissance et de développement.

- L'Arabie saoudite, la Chine, le Royaume-Uni, la Suisse et la Banque européenne d'investissement ont rejoint l'Italie et le Luxembourg pour soutenir le travail du nouveau fonds pour la stabilité du secteur financier, qui vise à favoriser, outre la stabilité de ce secteur, l'inclusion financière et l'approfondissement du secteur financier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

CENTRES RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Les centres régionaux de développement des capacités restent la clé de voûte de l'infrastructure de développement des capacités du FMI. En s'adaptant aux priorités de chaque région, ils permettent au FMI de mieux répondre rapidement aux nouveaux besoins des pays et de coordonner plus étroitement son action avec d'autres parties prenantes sur le terrain. Les partenaires de développement, les pays hôtes et les États membres fournissent plus de trois quarts des ressources nécessaires au fonctionnement de ces centres.

Faits saillants concernant les centres de développement des capacités :

- L'Institut multilatéral de Vienne (IMV), premier centre régional de développement des capacités du FMI, a fêté son 25^e anniversaire en juin 2017. En avril 2018, l'Autriche et le

FMI ont reconduit l'accord de prorogation du centre pour une nouvelle période de quatre ans, confirmant ainsi le rôle essentiel qu'il joue dans le développement des capacités de politique générale dans les pays émergents d'Europe et d'Asie centrale. Depuis sa création en 1992, l'IMV a formé plus de 42.000 fonctionnaires, dont beaucoup ont accédé aux plus hautes fonctions, notamment aux postes de gouverneur de banque centrale, ministre, Premier ministre et même, pour l'un d'entre eux, président.

- Les centres AFRITAC Ouest, basé en Côte d'Ivoire et desservant dix pays, AFRITAC Sud, basé à Maurice et desservant 13 pays, et AFRITAC Centre, basé au Gabon et desservant huit pays, ont lancé les nouvelles phases de leurs programmes. Ils font partie du réseau central de six centres sur le continent africain qui favorisent le renforcement des institutions économiques et de la bonne gouvernance sur l'ensemble du continent.

- AFRITAC Centre a également accueilli un nouveau pays membre, São Tomé-et-Príncipe, qui a déjà commencé son apprentissage auprès d'un autre pays de la région, Cabo Verde, sur les pratiques optimales de mise en œuvre et de gestion de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour accroître les recettes du pays en vue d'atteindre ses objectifs de développement.

- Au cours de ses neuf premiers mois d'existence, le centre SARTTAC, basé en Inde, a déjà dispensé 18 cours à plus de 500 fonctionnaires, notamment des administrations infranationales. Outre l'organisation d'apprentissages régionaux entre pairs, le SARTTAC collabore avec le Bhoutan pour déterminer les questions prioritaires et élaborer un atelier spécialisé sur la prévision macroéconomique et budgétaire, afin de guider le ministère des Finances dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique économique solide.

- Au lendemain des catastrophes naturelles qui ont frappé la région des Caraïbes, le centre CARTAC, basé à la Barbade, a renforcé son appui aux États membres en les conseillant sur la façon d'intégrer les risques de catastrophes dans leurs cadres budgétaires à moyen terme, et de mettre en place des fonds d'urgence et de résilience pour se prémunir contre les catastrophes naturelles. Le CARTAC a continué de collaborer étroitement avec ses pays membres pour reconstruire et renforcer des infrastructures résistantes aux catastrophes, tout en mettant en place des cadres efficaces de gestion des finances publiques. Par ailleurs, Aruba est le dernier pays à avoir rejoint le CARTAC.

- La CARTAC a également été le premier centre régional de développement des capacités à inclure la budgétisation favorable à l'égalité femmes-hommes dans son programme de travail pour

ses 22 pays membres, et d'autres centres lui emboîtent le pas. Les centres régionaux du FMI continuent d'être à l'avant-garde de l'application des études et des conseils du FMI en matière de budgétisation favorable à l'égalité femmes-hommes, avec des ateliers organisés à l'Institut de formation pour l'Afrique (IFA) à Maurice, au CAPTAC-DR au Guatemala, à l'IMV en Autriche, et au SARTTAC en Inde. Ces ateliers permettent aux responsables nationaux de tirer les enseignements de leurs expériences réciproques et de comprendre quels sont les pratiques optimales et les meilleurs outils pour mettre en œuvre des mesures favorisant l'égalité femmes-hommes dans leurs pays.

- Le centre régional de développement des capacités le plus récent du FMI, à savoir le Centre Chine-FMI, a été officiellement inauguré en avril 2018 (*encadré 2.1*).

Tableau 2.5
Fonds thématiques du FMI pour le développement des capacités

Fonds	Partenaires
Fonds thématique pour la mobilisation des recettes (RMTF)	Allemagne, Australie, Belgique, Corée, Danemark, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse, Union européenne
Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)	Allemagne, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne
Fonds fiduciaire pour la gestion de la richesse issue des ressources naturelles (MNRW)	Australie, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Union européenne
Fonds en faveur de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)	Arabie saoudite, France, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Qatar, Royaume-Uni, Suisse
Fonds pour la stabilité du secteur financier (FSSF)	Arabie saoudite, Chine, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse, Banque européenne d'investissement
Facilité de gestion de la dette II (FGD II) conjointement avec la Banque mondiale	Allemagne, Autriche, Norvège, Pays-Bas, Russie, Suisse, Union européenne, Banque africaine de développement
Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier (FIRST) conjointement avec la Banque mondiale	Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse
Fonds fiduciaire pour une meilleure prise de décisions (D4D)	Luxembourg, Suisse

Source : données établies par les services du FMI.

Tableau 2.6

Centres régionaux du FMI pour le développement des capacités

Centres	Partenaires	Pays membres
Institut de formation pour l'Afrique (IFA)	Allemagne, Australie, Chine, Corée, Maurice (pays hôte)	45 pays d'Afrique subsaharienne
AFRITAC Centre (AFC)	Allemagne, France, Gabon (pays hôte), Pays-Bas, Union européenne	Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo, République du Congo, République centrafricaine, São Tomé-et-Príncipe, Tchad
AFRITAC Est (AFE)	Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Tanzanie (pays hôte), Union européenne, Banque européenne d'investissement	Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, Tanzanie
AFRITAC Sud (AFS)	Allemagne, Australie, Maurice (pays hôte), Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Zambie, Zimbabwe
AFRITAC Ouest (AFW)	Allemagne, Côte d'Ivoire (pays hôte), France, Luxembourg, Pays-Bas, Union européenne, Banque européenne d'investissement	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo
AFRITAC Ouest 2 (AFW2)	Allemagne, Australie, Canada, Chine, Ghana (pays hôte), Suisse, Union européenne, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement	Cabo Verde, Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria, Sierra Leone
Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC)	Barbade (pays hôte), Canada, Royaume-Uni, Union européenne	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Curaçao, Dominique, Grenade, Guyane, Haïti, Îles Caïmans, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago
Centre régional d'assistance technique de l'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine (CAPTAC-DR)	Canada, Guatemala (pays hôte), Luxembourg, Mexique, Union européenne	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine
Centre de développement des capacités Chine-FMI	Chine (pays hôte)	Chine et autres États membres
Institut multilatéral de Vienne (IMV)	Autriche (membre principal et pays hôte) et partenaires internationaux	31 pays, dont 29 d'Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ; ainsi que l'Iran et la Turquie
Centre d'études économiques et financières du Moyen-Orient (CEF)	Koweït (pays hôte)	22 pays membres de la Ligue arabe
Centre régional d'assistance technique du Moyen-Orient (METAC)	Allemagne, France, Liban (pays hôte), Pays-Bas, Suisse, Union européenne	Afghanistan, Algérie, Cisjordanie et Gaza, Djibouti, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen
Centre régional d'assistance technique et financière du Pacifique (PFTAC)	Australie, Corée, Fidji (pays hôte), Nouvelle-Zélande, Union européenne, Banque asiatique de développement	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Leste, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
Institut régional de Singapour (IRS)	Australie, Japon, Singapour (pays hôte)	37 pays de la région Asie et Pacifique
Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud (SARTTAC)	Australie, Corée, Inde (pays hôte), Royaume-Uni, Union européenne	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Sri Lanka
Bureau d'assistance technique en Thaïlande (TAOLAM)	Japon, Thaïlande (pays hôte)	Cambodge, Myanmar, RDP Lao et Viet Nam (principaux pays bénéficiaires), ainsi que d'autres pays des régions Asie du Sud-Est et Îles du Pacifique, dans le cadre de certains projets

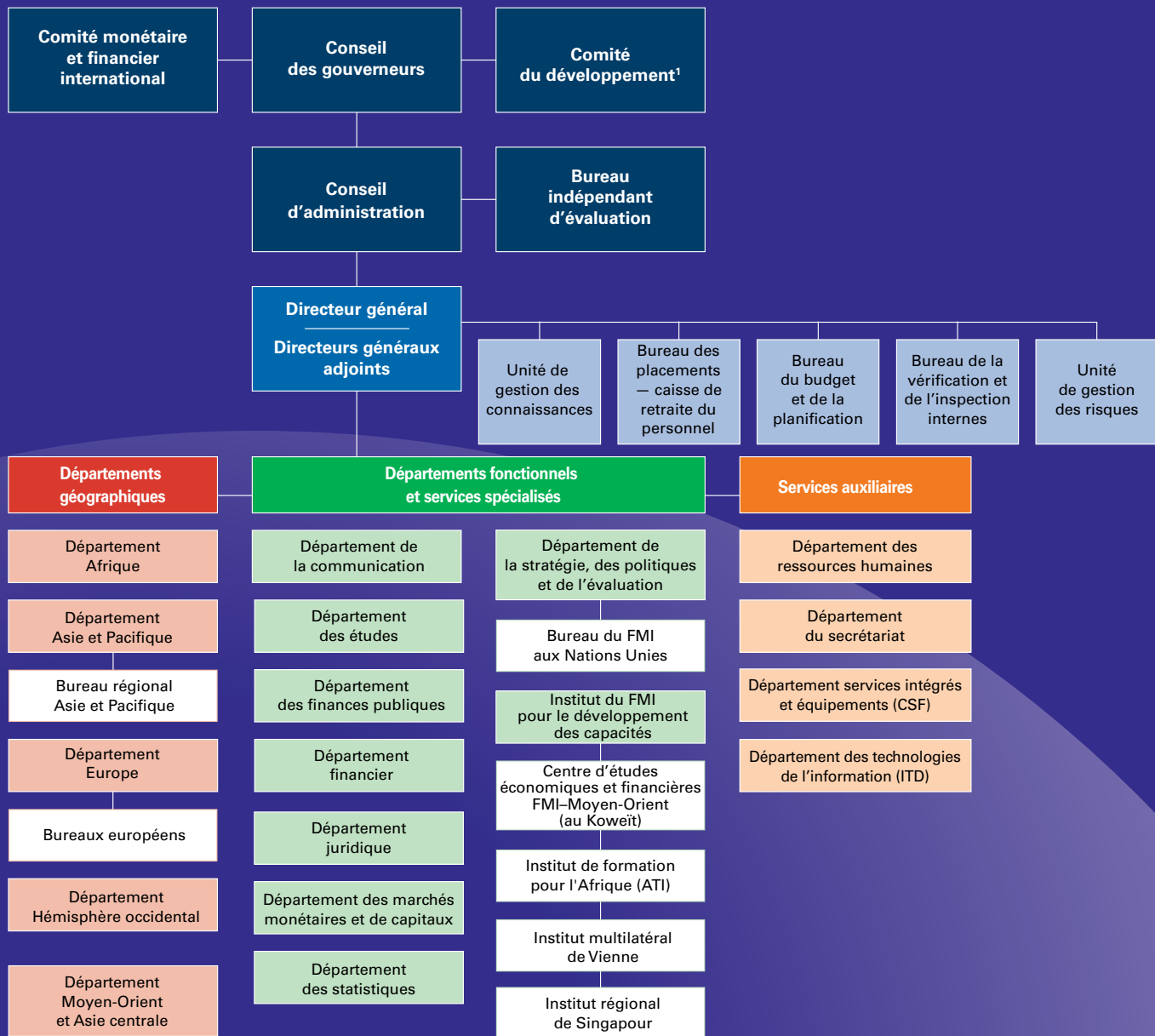
Le FMI dispense également des cours dans le cadre de programmes régionaux de formation au Brésil et en Géorgie, ainsi que dans d'autres parties du monde.

Source : données établies par les services du FMI.

Partie 3 : Finances, organisation et responsabilisation

Organigramme du FMI

Au 30 avril 2018



¹Appelé officiellement Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.

BUDGET ET RECETTES

Budget à moyen terme

En avril 2017, le conseil d'administration a autorisé un budget administratif net pour l'exercice 2018 de 1.104 millions de dollars, ainsi que des budgets indicatifs pour les exercices 2019 et 2020 (tableau 3.1). Pour la sixième année consécutive, le budget administratif du FMI est resté stable, en dépit de pressions accrues sur les ressources, et sa position de revenu à moyen terme est solide. Le conseil a également approuvé un plafond de 1.359 millions de dollars sur les dépenses brutes, dont un report

maximum de 44 millions de dollars de ressources non dépensées durant l'exercice 2017 pouvant être dépensées au cours de l'exercice 2018. Le budget d'équipement approuvé s'élève à 66 millions de dollars pour des projets d'investissement dans les installations et les technologies de l'information.

Le budget du FMI pour l'exercice 2018 a permis d'intensifier les activités dans plusieurs domaines prioritaires et de couvrir l'augmentation des coûts liée à la modernisation de l'institution. Des moyens supplémentaires ont été consacrés au renforcement de la coopération avec les pays ; à l'intensification des travaux sur la politique du secteur financier, en améliorant l'intégration

Tableau 3.1
Budget par grandes catégories de dépenses, exercices 2017–20
(Millions de dollars)

	Exercice 2017		Exercice 2018		Exercice 2019	Exercice 2020
	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget	Budget
Dépenses administratives						
Personnel	934	922	969	962	994	...
Déplacements ¹	123	115	126	121	134	...
Immeubles et autres	205	218	209	209	214	...
Réserves pour imprévus	11	...	11	...	12	...
Dépenses non affectées ²					17	
Total des dépenses brutes	1.273	1.255	1.315	1.309	1.371	1.395
Recettes ³	-200	-189	-211	-211	-236	-240
Total des dépenses nettes	1.072	1.066	1.104	1.099	1.135	1.155
Report ⁴	43	...	44	...	46	...
Total des dépenses nettes, report compris	1.116	1.066	1.148	1.099	1.181	1.155
Total des dépenses brutes, report compris	1.316	1.255	1.359	1.309	1.417	1.395
Budget d'équipement⁵						
Équipement des bâtiments et technologies de l'information	61	122	66	116	71	70
	<i>Pour mémoire</i>					
Total des dépenses nettes, en dollars de 2018	1.104	1.097	1.104	1.104	1.110	1.104

Source : FMI, bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

¹L'exercice 2019 comprend une dotation pour la tenue de l'Assemblée annuelle à l'étranger.

²Dépenses non affectées pour projets financés sur ressources extérieures.

³Comprend les activités financées par les donateurs, les dispositifs de partage des coûts avec la Banque mondiale, la vente des publications, la location des garages et diverses autres recettes.

⁴Ressources reportées de l'exercice précédent selon les règles établies.

⁵Les affectations au budget d'équipement peuvent être dépensées sur une période de trois ans. Le « budget » correspond à l'affectation annuelle, tandis que les « résultats » incluent les dépenses effectuées sur les affectations des années précédentes.

de l'analyse macrofinancière et l'appui au programme d'évaluation du secteur financier ; à l'approfondissement des travaux sur une variété de thèmes macrostructurels ; enfin, à l'élargissement des travaux consacrés à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le cadre du développement des capacités. Les travaux sur la gestion du risque et des connaissances ont aussi été intensifiés. La modernisation de l'institution a consisté notamment à financer les services informatiques, les services des ressources humaines et les dépenses en matière de sécurité. Des économies réalisées sur plusieurs fronts ont permis le maintien d'un budget stable, notamment en fermant certains bureaux locaux dans les pays arrivant au terme de leurs programmes, en achevant des travaux de politique générale et d'analyse, et en réalisant des gains d'efficience au niveau de certains départements.

Les dépenses administratives effectives de l'exercice 2018 ont totalisé 1.099 millions de dollars, soit 5 millions de dollars de moins que le budget net approuvé. Cet écart est comparable à celui de l'exercice précédent. Le taux moyen de vacances de postes est resté à un niveau historiquement bas, les effectifs de la plupart des départements étant au complet.

Durant l'exercice 2018, les dépenses d'équipement ont été pour l'essentiel conformes aux prévisions. Le poste de dépenses le plus important, à 62 millions de dollars, a concerné la rénovation de l'immeuble HQ1, projet qui devrait être achevé à l'automne 2019. Les autres dépenses consacrées aux installations, à 22 millions de dollars, ont essentiellement porté sur des investissements en capacités audiovisuelles et le remplacement de meubles et d'installations arrivés en fin de cycle de vie. Les investissements dans l'informatique, qui totalisent 31 millions de dollars, ont permis de renforcer la protection contre les menaces de cyberattaques, d'améliorer la gestion des données et des connaissances, et de remplacer les infrastructures parvenues au terme de leur durée de vie utile.

Dans les états financiers, les dépenses administratives du FMI sont comptabilisées sur la base des engagements, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Ces normes exigent une comptabilité sur la base des engagements, ainsi que la comptabilisation et l'amortissement des prestations dues aux employés sur la base de leur valeur actuarielle. Le *tableau 3.2* rapproche de façon détaillée les résultats du budget administratif net pour l'exercice 2018, d'un montant de 1.099 millions de dollars, et les dépenses administratives comptabilisées selon les normes IFRS, d'un montant de 1.284 millions de dollars (904 millions de DTS), comme l'indiquent les états financiers vérifiés du FMI pour l'exercice 2018.

MODE DE FINANCEMENT, COMMISSIONS, RÉMUNÉRATION, RÉPARTITION DES CHARGES ET REVENU NET

Mode de financement

Depuis sa création, le FMI était essentiellement tributaire de ses activités de prêt pour financer ses dépenses. Pour se procurer des ressources supplémentaires, il a créé en 2006 le compte d'investissement afin d'investir ses réserves. En 2008, le conseil d'administration a approuvé un nouveau mode de financement qui prévoit l'établissement d'une dotation financée par le produit de la vente d'une partie des avoirs en or du FMI. Outre ce nouveau mode de financement, le cinquième amendement aux Statuts du FMI, entré en vigueur en février 2011, a élargi le pouvoir d'investissement du FMI pour lui permettre d'améliorer le rendement attendu de ses placements et de consolider progressivement ses finances. En janvier 2013, le conseil d'administration a adopté le présent règlement relatif à une nouvelle stratégie visant à investir les réserves du FMI en août 2015 (celles du sous-compte à revenu fixe) et de nouveau en mars 2018 (essentiellement celles du sous-compte de la dotation). Cette stratégie de placement continue de viser à

Tableau 3.2
Dépenses administratives comptabilisées dans les états financiers de l'exercice 2018
(Millions de dollars, sauf indication contraire)

RÉSULTATS DU BUDGET ADMINISTRATIF NET DE L'EXERCICE 2018	1.099
DIFFÉRENCES TEMPORELLES	
Coûts liés aux retraites et aux prestations postérieures à l'emploi	198
Dépenses d'équipement : amortissement des dépenses de l'exercice en cours et des exercices précédents	47
AUTRES MONTANTS NON INCLUS DANS LE BUDGET ADMINISTRATIF	
Dépenses d'équipement : postes immédiatement passés en charges, conformément aux normes IFRS	35
Remboursement au département général (du fonds fiduciaire RPC et du département des DTS)	(95)
TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES	1.284
POUR MÉMOIRE	
Total des dépenses administratives indiquées dans les états financiers vérifiés (millions de DTS)	904

Sources : FMI, département financier et bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes. Les conversions ont été faites au taux de change moyen pondéré effectif pour l'exercice 2018 d'environ 1,42 dollar pour 1 DTS.

la fois à préserver la valeur réelle de la dotation et à générer des revenus, en tenant compte de l'évolution du marché, du caractère public des ressources du FMI et de la nécessité de préserver la réputation de l'institution.

Commissions

Compte tenu du niveau élevé de ses activités de prêt et de la faiblesse actuelle des rendements de ses placements, le FMI continue de tirer l'essentiel de ses recettes des commissions prélevées sur les crédits en cours. Le taux de commission de base (taux d'intérêt) appliqué aux financements du FMI correspond au taux d'intérêt du DTS majoré d'une marge fixe exprimée en points de base. En application de la règle adoptée par le conseil d'administration en décembre 2011, la marge est fixée pour une période de deux ans et révisée avant la fin de la première année, de manière à couvrir les frais d'intermédiation liés aux financements du FMI et à permettre la constitution de réserves. En outre, cette règle prévoit une vérification croisée pour garantir que le taux de commission reste raisonnable par rapport

aux conditions du marché du crédit à long terme. En avril 2018, le conseil a décidé de maintenir cette marge à 100 points de base jusqu'à la fin avril 2020.

Le FMI perçoit aussi des commissions additionnelles en cas d'utilisation de montants de crédit élevés dans les tranches de crédit et au titre d'accords élargis. À la suite de l'augmentation des quotes-parts dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Quatorzième Révision générale des quotes-parts, le conseil d'administration a révisé les seuils fondés sur les quotes-parts à partir desquels sont appliquées ces majorations, afin d'atténuer l'effet du doublement des quotes-parts. Une commission additionnelle de 200 points de base, liée au niveau d'encours des crédits, est appliquée en cas d'utilisation d'un crédit supérieur à 187,5 % de la quote-part d'un État membre. Le FMI prélève aussi une commission additionnelle de 100 points de base, liée à la durée des crédits, sur les crédits supérieurs à ce même seuil qui restent non remboursés pendant plus de 36 mois dans le cas des tranches de crédit et plus de 51 mois dans le cas du mécanisme élargi de crédit.

Encadré 3.1. État d'avancement de la rénovation de l'immeuble HQ1

La rénovation du plus ancien des deux immeubles du siège du FMI (HQ1) à Washington s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018. Les travaux ont considérablement progressé ; même si le projet est aujourd'hui achevé à plus de 80 %, de complexes problèmes demeurent.

Quatre étages de bureaux ont été réintégrés au cours de l'exercice 2018. La rénovation des autres espaces de bureaux se poursuit avec en permanence trois étages en travaux. Le personnel concerné a provisoirement déménagé dans l'autre immeuble du FMI (HQ2) ou dans des bureaux loués à proximité. Les autres travaux à terminer concernent les installations techniques de l'immeuble, les halls d'entrée des ascenseurs, et le toit.

Cette rénovation de grande ampleur a pour objectif principal de remplacer des installations vétustes et défectueuses. Pour obtenir le label LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), le projet repose sur des pratiques de conception et de construction écologiques qui visent à réduire l'impact sur l'environnement. L'achèvement des travaux en 2020 permettra au FMI de réduire considérablement la facture énergétique

de l'immeuble rénové et de mieux respecter les normes de viabilité les plus strictes.

Émissions de gaz à effet de serre

Le FMI veille par tous les moyens à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en optimisant l'efficacité des déplacements des personnes et des biens, en limitant les émissions liées aux trajets de ses employés et en se procurant de l'énergie auprès de sources renouvelables.

10 % de l'énergie consommée par le FMI provient de sources renouvelables, notamment des parcs éoliens du Texas.



Les espaces publics du bâtiment HQ1 ont ouvert leurs portes durant l'année.



Tableau 3.3

Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type, au 30 avril 2018 (millions de DTS)

	Total	Par type	
		Département général (y compris la facilité d'ajustement structurel)	Fonds fiduciaire
Somalie	239,5	231,1	8,4
Soudan	966,0	882,9	83,0
Total	1.205,5	1.114,1	91,4

Source : FMI, département financier.

Outre les commissions périodiques et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Une commission d'engagement remboursable est prélevée sur les montants mis à disposition dans le cadre des accords relevant du compte des ressources générales tels que les accords de confirmation, les accords élargis, les accords au titre de la ligne de crédit modulable et les accords au titre de la ligne de précaution et de liquidité, pour chaque période de 12 mois. Des commissions d'engagement de 15, 30 et 60 points de base sont prélevées sur les tirages à concurrence de 115 % de la quote-part, compris entre 115 % et 575 % de la quote-part et supérieurs à 575 % de la quote-part, respectivement. Ces commissions d'engagement sont remboursées à mesure de l'utilisation du crédit et au prorata des tirages effectués. Le FMI prélève aussi des commissions spéciales sur les commissions en arriérés de moins de six mois.

Rémunération et intérêts

En ce qui concerne les charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au compte des ressources générales (« position rémunérée dans la tranche de réserve »). Les Statuts stipulent que le taux de rémunération ne peut être supérieur au taux d'intérêt du DTS, ni inférieur à 80 % de ce taux. Le taux de rémunération de base est fixé actuellement au taux d'intérêt du DTS, qui correspond lui-même à une moyenne pondérée des taux d'intérêt représentatifs de certains instruments financiers à court terme émis sur le marché monétaire des pays dont la monnaie entre dans la composition du DTS, sous réserve d'un plancher de 5 points de base. Le FMI verse aussi des intérêts, correspondant au taux d'intérêt du DTS, sur l'encours de ses emprunts dans le cadre de prêts bilatéraux et d'accords d'achat d'obligations, ainsi que des nouveaux accords d'emprunt augmentés et élargis.

Répartition des charges

Les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges qui ventile équitablement entre les États membres créanciers et débiteurs la charge des obligations financières impayées. Les pertes de revenu dues au non-paiement des charges d'intérêts pendant six mois ou plus sont compensées, dans le cadre de ce mécanisme, par le

relèvement du taux de commission et l'abaissement du taux de rémunération. Les montants ainsi recueillis sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées.

Au cours de l'exercice 2018, les taux de commission et de rémunération ajustés se sont établis en moyenne à 1,681 % et 0,671 %, respectivement.

Revenu net

Le revenu net du FMI pour l'exercice 2018 s'est élevé à 0,8 milliard de DTS (1,1 milliard de dollars), provenant essentiellement du niveau élevé des activités de financement, du revenu des placements détenus au compte d'investissement, et des gains liés à la réévaluation du passif au titre des prestations définies du FMI. Conformément aux normes internationales d'information financière (norme comptable modifiée IAS 19, avantages du personnel), le revenu net de l'exercice comprend un gain de 0,4 milliard de DTS (0,5 milliard de dollars) provenant de la prise en compte immédiate des effets de la modification des hypothèses actuarielles servant à déterminer les obligations du FMI au titre des prestations définies des programmes de prestations postérieures à l'emploi.

Arriérés envers le FMI

Les obligations financières impayées envers le FMI se sont élevées à 1.205,5 millions de DTS à la fin avril 2018 (tableau 3.3). À cette date, deux États membres, la Somalie et le Soudan, avaient encore des arriérés prolongés (plus de six mois) à l'égard du FMI. Les arriérés des deux pays remontent au milieu des années 80 et représentent respectivement environ 20 % et 80 % du total des arriérés.

Dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée du FMI en matière d'arriérés, des mesures correctrices sont prises pour remédier aux arriérés prolongés. À la fin de l'exercice, la Somalie et le Soudan n'étaient toujours pas autorisés à bénéficier des crédits du FMI.

**RESSOURCES HUMAINES
ET ORGANISATION**

Pour mener une action efficace à l'échelle de l'économie mondiale, le FMI doit recruter et retenir un personnel international hautement qualifié et divers. Durant l'exercice 2018, il a

poursuivi l'élaboration de sa stratégie de ressources humaines à moyen terme et continué de se consacrer à la formation et au développement des capacités d'encadrement du personnel.

Niveau et composition des effectifs

Au 30 avril 2018, les effectifs du FMI se composaient de 2.314 cadres d'exécution et de direction et de 430 agents auxiliaires. Une liste des cadres de direction figure aux pages 98 et 99, et l'organigramme de l'institution au début de la partie 3.

En 2017, 172 personnes ont été recrutées, dont 8 cadres de direction, 134 cadres d'exécution et 30 agents auxiliaires, soit un total nettement inférieur à celui de 2016 qui était de 218. Les économistes du FMI doivent avoir une solide expérience de l'analyse et de l'élaboration de la politique économique ; en 2017, l'institution a recruté 24 diplômés universitaires de haut niveau par le biais du programme-économistes et 64 économistes expérimentés en milieu de carrière. Le FMI a également recruté 535 employés contractuels en 2017.

Six fonctionnaires d'Allemagne, de Corée, d'Indonésie, du Japon et de Suède ont participé au programme de recrutement financé sur ressources extérieures en 2017. Ce programme, qui offre des postes de contractuels pour deux ans, est entièrement financé par les pays membres dans le cadre d'un fonds fiduciaire multidonateur. Il est ouvert à tous les pays membres souhaitant participer au financement de leurs fonctionnaires ou de ceux d'autres pays. Au total, dix fonctionnaires de six pays participent actuellement à ce programme, et la Chine a également fait part de son désir d'y contribuer. *(La répartition du personnel du FMI par nationalité, sexe et pays d'origine est présentée aux tableaux 3.1–3.3 de la page Internet du Rapport annuel, de même que la grille des salaires de l'institution au tableau 3.4.)*

Diversité et inclusion

Le FMI s'efforce d'assurer la diversité de son personnel du point de vue de l'origine géographique, de la représentation respective des hommes et des femmes, et des formations. Sur les 189 États membres, 146 étaient représentés dans ses effectifs au 31 janvier 2018. Le recrutement de ressortissants de régions sous-représentées (Afrique subsaharienne, Asie de l'Est et Moyen-Orient et Afrique du Nord) a atteint 33 % des recrutements extérieurs au niveau des cadres d'exécution en 2018. Des statistiques et des informations complémentaires sur les efforts en cours pour améliorer la diversité et l'inclusion au FMI sont disponibles dans le rapport annuel 2016–17 sur la diversité et l'inclusion.

En 2017, le FMI a atteint le niveau ASSESS de la certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality) en reconnaissance

de sa détermination à améliorer le suivi et les évaluations comparatives dans ce domaine et à atteindre la parité femmes-hommes au travail. « La diversité de notre personnel est inhérente à ce que nous sommes, et le renforcement de l'inclusion fait partie intégrante de ce que nous faisons. Nous sommes fiers des progrès accomplis et déterminés à faire davantage. Nous continuerons de mettre la barre de plus en plus haut sur le plan de notre gouvernance, de notre responsabilisation et de notre transparence dans ces domaines fondamentaux », a déclaré la directrice générale du FMI, Christine Lagarde.

Bureau des enquêtes internes

Le bureau des enquêtes internes, créé en juillet 2016, réalise des inspections préliminaires et des enquêtes administratives sur les cas présumés de faute concernant des employés permanents et contractuels du FMI.

Ce bureau fait partie intégrante du régime disciplinaire de l'administration du FMI et procède à un examen rigoureux des éventuelles infractions aux politiques de l'institution, tout en veillant à assurer la plus grande équité. Il recueille des constats et tire des conclusions en toute indépendance, sans ingérence d'aucun autre organisme ni d'aucun autre officiel. Ses enquêtes sont régies par les principes d'intégrité, de professionnalisme, d'équité, d'impartialité et d'objectivité.

Structure et traitements de la haute direction

Le conseil d'administration revoit périodiquement la grille de rémunération des hauts cadres de direction. Le salaire du directeur général est approuvé par le conseil des gouverneurs. Des ajustements annuels sont effectués sur la base de l'indice des prix à la consommation de la ville de Washington. Au 1^{er} juillet 2017, le barème était le suivant :

Directeur général :	504.100 \$
Premier directeur général adjoint :	438.330 \$
Directeurs généraux adjoints :	417.470 \$

RESPONSABILISATION

Gestion des risques au FMI

L'orientation stratégique est définie par la directrice générale dans son Plan d'action mondial et s'appuie sur une analyse continue des facteurs émergents qui influent sur le système monétaire international. La gestion du risque stratégique exige de définir un cadre stratégique clair financé par le budget à moyen terme et de s'adapter en fonction de l'évolution de l'environnement extérieur.

En ce qui concerne les fonctions centrales, les risques ont trait à la nécessité d'aligner les activités de surveillance, de prêts et de développement des capacités sur l'orientation stratégique et les objectifs sous-jacents du FMI, tout en veillant à préserver son modèle de financement. Pour gérer le risque de crédit, c'est-à-dire le risque que les programmes n'atteignent pas les objectifs visés, le FMI emploie un système à plusieurs niveaux qui repose essentiellement sur les limites d'accès aux ressources, la conception des programmes et les conditions de décaissement.

L'existence d'un niveau suffisant d'encaissements de précaution et le statut de créancier privilégié dont jouit de fait le FMI, reconnu par la communauté des bailleurs publics et généralement accepté par les créanciers privés, font partie intégrante de ce système.

S'agissant des capacités fonctionnelles du FMI, les risques concernent la capacité de ses ressources humaines et technologiques, de ses actifs matériels et d'autres éléments de mettre en œuvre sa stratégie conformément à l'orientation définie et d'éviter tout ce qui pourrait l'empêcher de remplir

Encadré 3.2. Profils des hauts fonctionnaires partis ou nommés récemment



NANCY ASIKO ONYANGO a pris ses fonctions de directrice du bureau de la vérification et de l'inspection internes du FMI en février 2018. Elle apporte plus de 25 ans d'expérience en audit interne, conseil en gestion de risque, gouvernance d'entreprise et gestion du risque informatique. Elle est expert-comptable certifiée et titulaire d'un doctorat en administration des affaires de l'université internationale des États-Unis en Afrique, à Nairobi, un programme conjoint avec la Columbia Business School.



CLARE BRADY a été directrice du bureau de la vérification et de l'inspection internes du FMI de janvier 2014 à fin septembre 2017, après une expérience de plus de 25 ans en audit et gestion du risque à la Banque mondiale, à la Deutsche Bank, à la Banque d'Angleterre et à Barclay's Capital. Elle est diplômée de la London School of Economics.



MARTIN MÜHLEISEN a pris ses fonctions de directeur du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation en septembre 2017, après avoir rejoint le FMI en 1993. Auparavant, il a occupé le poste de directeur de cabinet au bureau du directeur général du FMI, ainsi qu'une variété de fonctions dans l'ensemble de l'institution dans un grand nombre de domaines relevant de la stratégie, de la politique économique, des pays et des questions administratives. Il est titulaire d'un master en économie de l'université de Cambridge et d'un doctorat en économie, avec mention d'excellence, de l'université de Munich.



SIDDHARTH TIWARI a pris sa retraite en septembre 2017, après avoir occupé le poste de directeur du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation pendant six ans, ainsi que nombre d'autres fonctions au FMI pendant plus de 32 ans. Au poste de directeur de ce département, il a contribué à définir la réponse du FMI à la crise du virus Ébola, à organiser l'introduction du renminbi dans le panier des DTS, et à piloter la réforme des quotes-parts de l'institution. Parmi ses nombreuses fonctions au FMI, il a occupé les postes de représentant résident dès l'adhésion de la Russie au FMI au lendemain de la dissolution de l'Union soviétique, directeur adjoint du département Afrique au moment de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale, et secrétaire du FMI, assurant les relations avec le conseil d'administration de l'institution et ses pays membres. Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'université de Chicago.



SUSAN SWART a occupé le poste de directrice des systèmes d'information et directrice du département des technologies de l'information de juin 2012 à février 2018. Elle a rejoint le FMI après une brillante carrière au département d'État américain.



NADIA YOUNES a occupé les fonctions de conseillère pour la diversité de 2014 à 2017. Elle a œuvré en faveur de la diversité et de l'inclusion et a mené les efforts du FMI en vue d'obtenir la certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality). Elle est titulaire de diplômes de l'université de Boston et de l'université de Denver, où elle s'est spécialisée dans la communication interculturelle ainsi que dans la prévention et la gestion des conflits.

efficacement ses fonctions essentielles. Les risques dans ce domaine englobent aussi les risques pour les revenus et les placements de l'institution.

Le risque de réputation concerne la possibilité que des parties prenantes se fassent une opinion négative du FMI, ce qui pourrait compromettre sa crédibilité et l'efficacité de ses conseils de politique économique.

Dispositif d'audit

Le dispositif d'audit du FMI se compose d'un cabinet d'audit externe, d'une fonction d'audit interne et d'un comité de vérification externe des comptes, qui est indépendant et, aux termes de la réglementation générale du FMI, assure la supervision générale de l'audit annuel.

COMITÉ DE VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES

Le comité de vérification externe des comptes est composé de trois membres choisis par le conseil d'administration et nommés par le directeur général pour trois ans dans le cadre de mandats échelonnés. Indépendants du FMI, ils sont ressortissants de différents pays membres et doivent posséder les qualifications et les aptitudes requises pour assurer la supervision de l'audit annuel. En règle générale, les membres du comité disposent d'une solide expérience acquise au sein de cabinets internationaux d'expertise comptable, dans le secteur public ou dans le monde universitaire.

Le comité désigne son président parmi ses membres, fixe ses propres procédures et s'acquitte de sa mission de supervision de l'audit annuel en toute indépendance par rapport à la direction du FMI. Le comité se réunit à Washington chaque année, normalement en janvier ou en février, pour surveiller la planification de l'audit annuel, puis en juin une fois l'audit terminé, et en juillet pour faire rapport au conseil d'administration. Les services du FMI et les auditeurs externes consultent les membres du comité tout au long de l'année. En 2018, le comité était composé des membres suivants : Kamlesh Vikamsey (président), expert-comptable et associé principal d'un cabinet comptable en Inde ; Kathy David, expert-comptable et associée d'un cabinet comptable international à Antigua-et-Barbuda ; Kathryn Cearns, consultante indépendante au Royaume-Uni et conseillère en communication d'informations financières, vérification des comptes et gouvernance d'entreprise.

CABINET D'AUDIT EXTERNE

Le cabinet d'audit externe, sélectionné par le conseil d'administration en consultation avec le comité de vérification

externe des comptes et nommé par le directeur général, est chargé de l'audit des états financiers annuels du FMI, qui comprend une opinion sur les états financiers du FMI, dont les comptes administrés en vertu de l'article V, section 2 b) des Statuts et la caisse de retraite du personnel. Au terme de l'audit annuel, le comité de vérification externe rend brièvement compte des conclusions de l'audit au conseil d'administration et remet le rapport du cabinet d'audit externe au directeur général et au conseil d'administration, pour examen par le conseil des gouverneurs.

Le cabinet d'audit externe est nommé pour un mandat de cinq ans, qui peut être reconduit pour une période maximale de cinq ans. PricewaterhouseCoopers a été choisi comme cabinet d'audit externe du FMI en novembre 2014. Le cabinet d'audit externe peut fournir certains services de conseil, à l'exception des services interdits, et est soumis à un dispositif solide de sauvegardes destiné à protéger l'indépendance du cabinet. Ce dispositif prend la forme d'un contrôle par le comité de vérification externe des comptes du FMI et, pour les honoraires supérieurs à un certain plafond, d'une approbation par le conseil d'administration.

BUREAU DE LA VÉRIFICATION ET DE L'INSPECTION INTERNES

Le bureau de la vérification et de l'inspection internes assure une fonction indépendante d'assurance et de conseils destinée à protéger et renforcer le FMI. Son mandat est double : 1) évaluer l'efficacité de la gouvernance du FMI, de sa gestion des risques et de ses contrôles internes, et 2) jouer le rôle de consultant et de catalyseur de l'amélioration des processus opérationnels de l'institution en conseillant sur les meilleures pratiques et en proposant des solutions de contrôle rentables. Pour garantir son indépendance, le bureau de la vérification et de l'inspection internes rend compte à la direction et est placé sous l'autorité fonctionnelle du comité de vérification externe des comptes.

Durant l'exercice 2018, ses activités ont porté sur les procédures d'élaboration et d'entretien des systèmes informatiques, le lancement de l'initiative de gestion fondée sur les résultats pour le développement des capacités, le programme d'acquisition de talents, et la structure du comité du FMI pour la gestion des risques. Au cours de l'exercice, le bureau a également apporté un appui consultatif continu au programme IHR, qui contribue à la valeur institutionnelle en modernisant l'expérience des membres du personnel, des cadres de la direction et des administrateurs en matière de ressources humaines, dans le but de donner son avis sur l'état d'avancement du programme dès son début. En

outre, le bureau a mis en place deux nouvelles méthodes de communication d'informations (notes de synthèse et série de bonnes pratiques) en complément de ses résultats habituels. Sa première note de synthèse a porté sur la façon dont le FMI élabore et actualise ses politiques administratives, et veille à leur respect. Dans le cadre de sa série de bonnes pratiques, le bureau a traité des thèmes suivants : 1) le modèle des « trois lignes de défense » pour gérer les risques ; 2) les logiciels malveillants de type « rançongiciel » ; 3) le règlement général sur la protection des données et la question de la confidentialité des données.

En outre, le bureau de la vérification et de l'inspection internes a remis le neuvième rapport de suivi périodique sur l'état

d'avancement des plans adoptés à la suite des recommandations du bureau indépendant d'évaluation (BIE) du FMI avalisées par le conseil. C'est la quatrième fois que ce rapport est préparé par le bureau de la vérification et de l'inspection internes. Ce rapport évalue les progrès réalisés pendant l'année sur les mesures prévues dans deux nouveaux plans de mise en œuvre de la direction à la suite d'évaluations récentes du BIE, ainsi que sur sept autres au sujet desquels les mesures de la direction ont été classées dans la catégorie « en cours » dans le huitième rapport de suivi périodique.

Le bureau a également réalisé une évaluation externe de la qualité durant l'exercice 2018, conformément aux normes

Encadré 3.3. Gestion des risques au moyen de l'évaluation des sauvegardes

Lorsque le FMI accorde un prêt à un État membre, une évaluation des sauvegardes est effectuée pour obtenir l'assurance raisonnable que sa banque centrale est en mesure de bien gérer les ressources que le FMI lui apporte et de communiquer des informations monétaires fiables dans le cadre du programme soutenu par le FMI. L'évaluation des sauvegardes est un examen diagnostique du dispositif de gouvernance et de contrôle de la banque centrale et complète les autres mesures de sauvegarde du FMI, à savoir les limites d'accès à ses ressources, la conditionnalité, la conception des programmes, les mesures visant à prévenir la communication d'informations inexacts et le suivi postérieur aux programmes. Elle porte sur cinq éléments des opérations de la banque centrale : 1) mécanisme d'audit externe, 2) structure juridique et autonomie, 3) dispositif de communication des informations financières, 4) mécanisme d'audit interne et 5) système de contrôles internes (voir la fiche technique intitulée « La protection des ressources du FMI et l'évaluation du dispositif de sauvegarde des banques centrales »).

À fin avril 2018, 305 évaluations portant sur 96 banques centrales avaient été réalisées, dont 9 pendant l'exercice 2018. Le FMI assure le suivi des modifications éventuelles du dispositif de sauvegarde des banques centrales et de leur mise en œuvre des recommandations de l'institution, tant que les crédits du FMI n'ont pas été entièrement remboursés. Aujourd'hui, environ 60 banques centrales font l'objet d'un suivi.

En 2015, une nouvelle obligation a été instaurée pour la revue des sauvegardes budgétaires des Trésors publics. Selon la nouvelle politique des sauvegardes, cette revue fait l'objet d'une approche fondée sur les risques et s'applique à tous les accords avec des pays membres sollicitant un accès exceptionnel aux ressources du FMI et lorsqu'une proportion élevée, d'au moins 25 %, est destinée au financement du budget de l'État.

Dans le cadre du dispositif de sauvegardes, des séminaires régionaux ont été organisés au cours de l'exercice 2018 à l'Institut multilatéral de Vienne, en Autriche, à l'Institut de formation pour l'Afrique, à Maurice, et au Centre d'études économiques et financières FMI-Moyen-Orient, au Koweït. Ces séminaires ont mis l'accent sur les pratiques et les normes optimales internationales en matière de sauvegardes et ont servi de forum d'échanges entre les fonctionnaires des banques centrales, qui ont ainsi pu confronter leurs expériences. Par ailleurs, un forum de haut niveau sur la gouvernance des banques centrales s'est tenu à Dubaï en mars 2018 à l'intention des fonctionnaires des banques et de leurs auditeurs externes. Ce forum a porté sur la surveillance exercée par le conseil, les structures de prise de décision de la direction générale, le rôle de la fonction juridique, les pratiques de gestion de risques, les attentes croissantes à l'égard de l'audit interne, les conséquences des nouvelles technologies financières pour les banques centrales, et les défis de mise en œuvre que présente la nouvelle norme internationale de communication d'informations financières (norme IFRS 9).

professionnelles de vérification comptable, et cette évaluation lui a valu la note la plus élevée.

Le conseil d'administration est informé deux fois par an des travaux du bureau au moyen d'un rapport d'activités qui contient des informations sur les résultats et le suivi des recommandations d'audit. La dernière réunion informelle d'information du conseil sur ces questions a eu lieu en janvier 2018.

BUREAU INDÉPENDANT D'ÉVALUATION

Créé en 2001, le bureau indépendant d'évaluation (BIE) procède à des évaluations indépendantes et objectives des politiques et des activités du FMI. En application de son mandat, le BIE est totalement indépendant de la direction et des services du FMI et fonctionne de façon autonome vis-à-vis de son conseil d'administration. Il a pour mission de promouvoir une culture d'apprentissage au sein du FMI, de renforcer la crédibilité extérieure de l'institution et de soutenir les fonctions de gouvernance institutionnelle et de surveillance du conseil d'administration.

Groupe de haut niveau chargé de l'évaluation externe du BIE

En octobre 2017, le conseil d'administration a désigné un groupe de haut niveau chargé d'entreprendre une évaluation externe du BIE, pour évaluer dans quelle mesure le bureau est parvenu à atteindre ses objectifs de promotion d'une culture d'apprentissage au sein du FMI, de renforcement de la crédibilité extérieure de l'institution et de soutien aux fonctions de gouvernance institutionnelle et de surveillance du conseil d'administration. Dans le cadre de cette mission, les évaluateurs ont toute latitude dans la façon de conduire leur évaluation.

Cette évaluation du BIE est la troisième et devrait être achevée en 2018. Les deux premières évaluations externes ont été demandées et analysées par le conseil d'administration du FMI en 2006 et 2013, respectivement. Les évaluateurs extérieurs ont tenu leur premier cycle d'entretiens à Washington au moment de l'Assemblée annuelle de 2017. Le groupe d'évaluateurs est présidé par Donald Kaberuka, qui est assisté de deux autres membres, Der Jiun Chia et Pernilla Meyersson.

M. Kaberuka est l'envoyé spécial du Fonds pour le financement de l'Union africaine et de la paix et a été président de la Banque africaine de développement et président de son conseil d'administration pendant deux mandats successifs de cinq ans (2005–15). M. Chia est directeur général adjoint du Groupe

d'investissement et des marchés de l'Autorité monétaire de Singapour. M^{me} Meyersson est actuellement directrice de cabinet par intérim au secrétariat général de la Sveriges Riksbank.

Nouvelles directives sur la coopération entre les services du FMI et le BIE

Dans le cadre du suivi d'un certain nombre de questions soulevées dans l'évaluation sur le FMI et les crises en Grèce, en Irlande et au Portugal, présentée en octobre 2017 dans le rapport d'étape au comité monétaire et financier international sur les activités du bureau indépendant d'évaluation du FMI, un protocole de coopération a été convenu entre le BIE et les services du FMI. Ce protocole a été élaboré conjointement par le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation, le département juridique et le BIE, conformément aux règles, politiques et procédures existantes qui régissent le partage d'informations confidentielles entre les services du FMI et le BIE. Il définit clairement l'importance de la coopération des services du FMI, le principe d'une communication transparente, les protocoles à suivre par le BIE pour solliciter des informations et par les services du FMI pour partager ces informations, ainsi que le caractère confidentiel des informations échangées.

Examen par le conseil d'administration des rapports et des recommandations du BIE

LE FMI ET LA PROTECTION SOCIALE

Les administrateurs soulignent que la protection sociale peut être cruciale du point de vue macroéconomique, d'où la nécessité pour le FMI d'en tenir compte dans le cadre de la surveillance, de ses programmes et de l'assistance technique. Les administrateurs se félicitent de l'élargissement et de l'approfondissement de la prise en charge des questions de protection sociale ces dernières années par le FMI, en réponse aux besoins des pays membres. Dans le même temps, ils sont d'avis que le FMI doit améliorer sa stratégie en matière de protection sociale et notent le soutien de la directrice générale aux recommandations du BIE.

Les administrateurs s'associent à la recommandation visant à définir un cadre stratégique clair afin d'orienter l'action du FMI en matière de la protection sociale. Ce cadre pourrait être défini dans un document des services du FMI approuvé par le conseil d'administration (« vision institutionnelle ») décrivant la portée, les objectifs et les limites du travail du FMI dans le domaine de la protection sociale. Cela favoriserait un traitement cohérent et équitable des questions de protection sociale pour tous les pays membres.

Les administrateurs souscrivent largement à la recommandation d'adapter les conseils à la situation du pays membre, en s'appuyant, le cas échéant, sur les travaux des partenaires au développement ou des autorités nationales. Ils approuvent la recommandation visant à trouver une méthode efficace de conception et de dosage de la conditionnalité des programmes afin d'atténuer les effets négatifs des programmes appuyés par le FMI sur les populations les plus vulnérables des pays membres.

Les administrateurs sont favorables à l'adoption d'un style de communication réaliste pour expliquer la stratégie du FMI en matière de protection sociale au public. Ils notent qu'en expliquant clairement son action relative à la protection sociale, le FMI assurerait une communication extérieure précise et écarterait d'éventuels risques pour sa réputation.

Les administrateurs appuient fermement la recommandation de coopérer activement et de travailler de façon constructive avec les partenaires au développement et d'autres institutions financières internationales, y compris la Banque mondiale, afin de tirer pleinement parti de leur expérience en matière de protection sociale.

Selon l'usage établi, la direction et les services du FMI ont tenu dûment compte de ces débats pour formuler le plan de mise en œuvre et définir les méthodes pour en assurer le suivi.

LE FMI ET LES ÉTATS FRAGILES

Les administrateurs saluent le rapport du BIE sur le FMI et les États fragiles. Ils conviennent que venir en aide aux pays se trouvant en situation de fragilité ou de conflit est une priorité mondiale qui justifie un engagement actif de la part du FMI dans le cadre de sa surveillance bilatérale, de la conception des programmes et du renforcement des capacités. Ils accueillent avec satisfaction la conclusion du BIE selon laquelle le FMI joue un rôle crucial et fournit une aide importante à ces pays, notamment pour rétablir la stabilité macroéconomique, mettre en place les principales institutions chargées de la politique macroéconomique et mobiliser les partenaires au développement. Les administrateurs saluent l'important soutien de la directrice générale aux recommandations du BIE et conviennent que davantage pourrait être accompli en redoublant d'efforts, tout en tenant compte de la situation et des défis propres à ces pays.

Les administrateurs souscrivent largement à la recommandation demandant à la directrice générale et au conseil d'administration d'émettre une déclaration à propos de l'importance du travail

du FMI dans les pays se trouvant en situation de fragilité ou de conflit en vue de son adoption par le comité monétaire et financier international. Les administrateurs notent qu'une telle déclaration devrait être accompagnée d'une description des mesures concrètes prises en ce sens et qu'il serait nécessaire d'encourager ce genre d'action au sein du FMI.

Dans l'ensemble, les administrateurs souscrivent à la recommandation de mettre en place un mécanisme institutionnel efficace pour mieux coordonner les travaux du FMI et des autres parties prenantes ; la plupart des administrateurs saluent la visée de cette initiative. Dans ce contexte, quelques administrateurs mettent en garde contre la création d'un mécanisme qui ferait doublon ou qui mobiliserait trop de ressources, tandis qu'un petit nombre propose que le mécanisme soit placé sous l'autorité de la direction.

Par ailleurs, dans l'ensemble, les administrateurs souscrivent à la recommandation d'élaborer des stratégies-pays prospectives et globales intégrant les conseils, l'aide financière et le renforcement des capacités dans le processus de surveillance au titre de l'article IV. Ils insistent sur le fait que les exigences liées à de telles stratégies doivent être flexibles et évolutives pour ne pas être de simples lourdeurs administratives, et ne doivent pas surcharger le processus de consultation au titre de l'article IV.

Les administrateurs ont des avis divergents sur les propositions relatives aux modalités d'un concours financier du FMI aux pays en situation de fragilité ou de conflit. Ils saluent l'engagement de la directrice générale à envisager d'apporter des modifications à l'ensemble des instruments de prêt du FMI dans le cadre du réexamen de 2018 des facilités en faveur des pays à faible revenu. La plupart des administrateurs jugent utile ou sont disposés à étudier la suggestion de relever les limites d'accès à l'instrument de financement rapide (IFR) /la facilité de crédit rapide (FCR), ainsi que celle d'instaurer des financements à tranche de crédit supérieure de plus courte durée, tandis qu'un certain nombre d'administrateurs soulignent que le relèvement de l'accès aux ressources du FMI pourrait ne pas aider les pays qui ont surtout besoin de dons. Les administrateurs font valoir que ces pays gagneraient à conclure des accords avec le FMI surtout en raison du rôle de catalyseur que ceux-ci pourraient jouer dans la mobilisation de l'aide financière d'autres partenaires au développement.

Les administrateurs sont favorables à la recommandation de prendre des dispositions pratiques pour optimiser le soutien du FMI au développement des capacités des pays se trouvant en

situation de fragilité ou de conflit, notamment par un recours accru aux experts sur le terrain, l'utilisation d'outils réalistes pour les analyses d'impact, et l'assurance que des ressources financières suffisantes sont disponibles pour le renforcement des capacités dans ces pays. Les administrateurs notent que la faiblesse des capacités d'absorption et de la gouvernance des pays en situation de fragilité ou de conflit pourrait limiter l'efficacité du développement des capacités, ce qui mérite une attention particulière. Dans ce contexte, la plupart des administrateurs jugent utile d'obtenir un appui à la création d'un fonds fiduciaire multidonateurs dédié au renforcement des capacités, à condition qu'une justification économique soit présentée aux donateurs et que cela ne compromette pas le financement des centres régionaux d'assistance technique. Les administrateurs s'accordent sur l'importance d'une coordination efficace avec d'autres prestataires du renforcement des capacités et d'une meilleure adéquation du renforcement des capacités aux conditions particulières et aux besoins à long terme des pays en situation de fragilité ou de conflit.

Les administrateurs appuient la recommandation visant à ce que le FMI prenne des dispositions pour adapter sa stratégie de ressources humaines afin de fortement inciter le personnel chevronné et très compétent à travailler sur des pays en situation de fragilité ou de conflit tout en veillant à que des ressources budgétaires adéquates soient allouées pour soutenir leur travail. Ils souhaitent que le prochain examen de la stratégie des ressources humaines se penche sérieusement sur la manière de mieux récompenser le travail du personnel dans ces pays afin de réduire le roulement et d'attirer un personnel plus expérimenté. Ils voudraient également que cet examen traite des changements pouvant être apportés aux pratiques de recrutement. Les administrateurs notent cependant qu'il faudrait trouver un juste équilibre entre l'augmentation de la présence du personnel local dans des lieux à haut risque et l'objectif primordial de protéger le personnel.

Sur la base des commentaires des autorités et des experts nationaux, les services du FMI ont examiné la méthodologie d'évaluation des soldes extérieurs (EBA) et le processus d'évaluation extérieure. Des améliorations ont ainsi été proposées au conseil d'administration en avril et serviront de base aux évaluations extérieures de cette année.

SURVEILLANCE MULTILATERALE DU FMI

En octobre 2017, le BIE a publié une mise à jour du rapport de l'évaluation qu'il a menée en 2007 sur les conseils du FMI en matière de politique de change sur la période 1999–2005. La mise

à jour constate que le FMI a considérablement modifié la manière dont il fournit des conseils en matière de politique de change depuis 2007. La décision sur la surveillance intégrée de 2012 a favorisé l'adoption d'une stratégie plus vaste qui est largement acceptée comme fondement de la surveillance des taux de change. Le Rapport sur le secteur extérieur qui a été lancé en 2012 présente un tableau complet des soldes extérieurs des principaux pays. Le fait d'accorder une attention accrue aux répercussions et à l'adoption d'une vision institutionnelle sur la gestion des flux de capitaux a contribué à améliorer l'action du FMI dans ce domaine. Néanmoins, la mise à jour constate qu'il subsiste un certain nombre de difficultés. La méthode d'évaluation des soldes extérieurs et des taux de change reste controversée, en partie du fait des divergences de vues entre les pays membres sur le processus d'ajustement extérieur. Tout en reconnaissant les progrès accomplis dans l'amélioration de la méthode et de l'analyse du FMI, les administrateurs continuent de remettre en cause les modèles utilisés et à la cohérence et la transparence de l'analyse, ce qui soulève des questions sur l'équité et l'efficacité des conseils du FMI en matière de taux de change.

Programme de travail du BIE

Outre l'achèvement des projets évoqués plus haut, au cours de l'exercice 2018, le BIE a poursuivi l'évaluation de la surveillance et a entrepris une évaluation des conseils du FMI sur les mesures non conventionnelles de politique monétaire, ainsi qu'une mise à jour du rapport publié en 2008 sur la gouvernance du FMI (*Governance of the IMF: An Evaluation*).

L'évaluation de la surveillance financière menée par le FMI portera sur l'efficacité de ses mesures d'après-crise et de ses capacités en matière de surveillance financière. Elle déterminera si la stratégie de surveillance financière appliquée par l'institution s'attaque aux faiblesses constatées avant la crise. Ces faiblesses ont nui à l'efficacité des avertissements du FMI sur les risques grandissants dans le secteur financier avant la crise financière mondiale et à sa capacité de riposte. L'évaluation portera également sur la pertinence, la qualité et l'utilisation des activités de surveillance du FMI et de ses conclusions, en mettant un accent particulier sur les analyses des centres financiers d'importance systémique susceptibles de menacer la stabilité mondiale.

L'évaluation des conseils du FMI sur les mesures non conventionnelles de politique monétaire examinera en détail les conseils prodigués aux principaux pays avancés appliquant ce genre de mesures, ainsi qu'à un échantillon de pays avancés et de pays émergents sur lesquels ces mesures ont eu des retombées. Elle déterminera : 1) si le FMI a donné des conseils utiles sur

l'ensemble des instruments mis à la disposition des banques centrales ; 2) l'efficacité envisageable de la politique monétaire par rapport à d'autres options et le meilleur dosage de politiques ; 3) les répercussions plus larges de ces choix, tant pour les pays appliquant ces politiques que pour les pays touchés par leurs effets. Elle déterminera par ailleurs dans quelle mesure le FMI s'est acquitté de sa mission principale de promouvoir la coopération monétaire internationale, tout en respectant les considérations d'impartialité et de cohérence multilatérale.

La mise à jour du rapport « *Governance of the IMF: An Evaluation* » mettra l'accent sur le rôle du comité monétaire et financier international, du conseil d'administration et de la direction. Elle déterminera si les conclusions et les recommandations de 2008, qui se regroupent généralement dans les catégories d'efficacité, d'efficience, de responsabilisation et de représentation, restent pertinentes. Elle passera au crible les progrès accomplis au cours de 10 dernières années et recensera les difficultés et les lacunes actuelles dans la gouvernance du FMI. Par ailleurs, la mise à jour examinera l'évolution et les mesures qui ont été adoptées au-delà et en dehors de la portée de la première évaluation et qui ont des effets sur la gouvernance du FMI.

Les informations et la documentation relatives aux évaluations du BIE sont disponibles sur le site www.ieo-imf.org.

Mise en œuvre des recommandations approuvées par le conseil d'administration

En janvier 2018, le conseil d'administration a approuvé le plan de mise en œuvre de la direction pour le rapport sur le FMI et la protection sociale, *The IMF and Social Protection*. Répondant aux recommandations du BIE approuvées par le conseil d'administration en juillet 2017, le plan de mise en œuvre de la direction propose de : 1) élaborer un cadre stratégique clair afin de définir le rôle du FMI en matière de protection sociale ; 2) prodiguer des conseils sur mesure, à partir d'une analyse approfondie de la situation de chaque pays, le niveau de détail de l'analyse du FMI dépendant de l'ampleur de l'engagement de la Banque mondiale ou d'autres organisations plus compétentes dans les questions de protection sociale ; 3) trouver des méthodes plus réalistes et efficaces pour la conception et la conditionnalité des programmes afin d'atténuer les effets négatifs des programmes sur les populations les plus vulnérables ; 4) expliquer de manière objective, dans la communication extérieure, la stratégie du FMI en matière de protection sociale ; 5) participer activement à la coopération interinstitutionnelle sur la protection sociale. Le plan de mise en œuvre de la direction note que le conseil d'administration a

souligné la nécessité de tenir compte de la mission du FMI, de ses contraintes de ressources et du pôle d'expertise de chaque institution, dans l'application de ces recommandations.

Au début de 2018, le FMI a pris d'importantes mesures pour donner suite à de précédentes évaluations. En février, le conseil a approuvé les orientations générales sur les relations entre le FMI et les institutions opérant au niveau des unions monétaires lorsque les politiques de ces institutions sont essentielles au succès des programmes appuyés par le FMI — mesure recommandée dans l'évaluation de 2016 portant sur le FMI et les crises en Grèce, en Irlande et au Portugal.

Pour donner suite aux recommandations de l'évaluation du BIE de 2016 sur « les données au FMI », en mars 2018, le conseil d'administration a approuvé une « Stratégie globale en matière de données et de statistiques au FMI à l'ère du numérique ». Les administrateurs saluent les six priorités de la stratégie : 1) une démarche intégrée pour établir une hiérarchie des besoins en constante évolution du FMI ; 2) la création d'un patrimoine mondial de données ; 3) l'utilisation des mégadonnées et d'autres innovations ; 4) la fluidité de l'accès et du partage de données au sein du FMI ; 5) la production de données comparables entre pays ; 6) l'étude des faiblesses des données officielles.

INFORMATION ET CONTACTS AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTÉRIEURES

La communication extérieure du FMI vise deux objectifs :

1) écouter les acteurs extérieurs pour mieux comprendre leurs préoccupations et leurs points de vue et pour améliorer la pertinence et la qualité des conseils du FMI ; 2) renforcer la compréhension des objectifs et des opérations du FMI par le monde extérieur. Le département de la communication du FMI est responsable au premier chef des activités d'information du FMI et du dialogue avec les parties prenantes extérieures.

La stratégie de communication a évolué au fil du temps. Au cours de la décennie écoulée, l'accent sur la transparence a cédé la place à un dialogue plus actif avec les médias et les autres parties prenantes pour expliquer les politiques et le fonctionnement du FMI, permettre à l'institution de participer et de contribuer au débat intellectuel sur les grandes questions économiques, et faciliter un apprentissage réciproque et un dialogue avec les États membres du monde entier.

Le FMI se sert de la communication comme outil stratégique afin de renforcer son efficacité. Sa stratégie de communication repose de plus en plus sur les technologies disponibles, telles que les médias sociaux, les vidéos, les blogs et les podcasts. Dans

le même temps, compte tenu de l'évolution rapide du monde d'aujourd'hui, le FMI cherche à renforcer le dialogue avec les acteurs influents de demain que sont les organisations de la société civile (OSC) et les réseaux du secteur privé.

Le FMI communique en permanence avec un large éventail d'acteurs non gouvernementaux, dont les parlementaires, les OSC, les syndicats de travailleurs et les jeunes dirigeants. Ces occasions de dialogue lui permettent d'expliquer ses pratiques et d'apprendre de ses interlocuteurs pour améliorer ses conseils. Parmi les sujets pertinents ayant retenu l'attention en 2018 figurent la corruption, les inégalités et la protection sociale.

Parlementaires

Le FMI attache de l'importance à ses échanges avec les parlementaires, qui façonnent la législation et représentent leurs mandants. Environ 50 parlementaires originaires de 30 pays ont participé à l'atelier parlementaire de l'Assemblée annuelle de 2017, durant lequel ils se sont entretenus sur les inégalités, le commerce, la protection sociale, la corruption, la réforme des subventions à l'énergie et les situations de fragilité. En novembre 2017, 30 parlementaires du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont participé à une conférence régionale au Maroc, et en mars 2018, un autre groupe s'est rendu au Viet Nam. Quelque 170 parlementaires de plus de 60 pays ont participé à la Conférence parlementaire mondiale des Réunions de printemps de 2018, qui a porté sur la fiscalité internationale, la dette des pays à faible revenu, l'égalité femmes-hommes, le commerce, la corruption et l'économie mondiale. Une séance de discussion avec la directrice générale, Christine Lagarde, a eu lieu à l'occasion de la conférence.

Le FMI a organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des parlementaires dans les instituts de formation et les centres d'assistance technique régionaux. En mai 2017, les parlementaires ont assisté à un atelier régional de deux jours à Singapour. En novembre 2017, un atelier de deux jours a été organisé à Vienne pour les parlementaires d'Asie centrale et a porté sur les règles de politique budgétaire, la corruption et la réforme des subventions à l'énergie. Le FMI a parrainé un atelier de développement des capacités de trois jours à Dar-es-Salaam pour les parlementaires d'Afrique de l'Est sur le rôle de responsabilisation et de contrôle des parlementaires dans les domaines économique et financier. En février 2018, un atelier

régional sur la conception de programmes, les banques centrales et le contrôle du secteur financier a été organisé à Vienne à l'intention des parlementaires d'Europe de l'Est et du Sud-Est.

Organisations de la société civile

Le FMI a poursuivi sa collaboration étroite avec les OSC. Environ 700 représentants de la société civile ont participé à l'Assemblée annuelle de 2017, dont l'un des points d'orgue a été une manifestation organisée en partenariat avec Oxfam sur le thème des inégalités. Par ailleurs, le FMI a financé la participation de 30 représentants d'OSC, et une cinquantaine de séances du Forum de la société civile se sont déroulées sur des thèmes tels que les disparités femmes-hommes, les inégalités, la dette et la fiscalité internationale. La directrice générale Christine Lagarde a rencontré la société civile en personne dans le cadre d'une séance de discussion. Plus de 1.000 représentants de la société civile ont assisté aux Réunions de printemps de 2018. Le FMI a parrainé 15 représentants d'OSC, et 43 réunions du Forum de la société civile ont eu lieu, notamment sur la corruption et la protection sociale.

Le FMI a travaillé avec la société civile sur la revue des facilités du FMI en faveur des pays à faible revenu (PFR), sur la revue de la stratégie de développement des capacités, sur la revue de l'analyse de viabilité de la dette pour les PFR, sur la définition du rôle du FMI dans les questions de gouvernance, sur les mesures de sauvegarde sociale et la conception de projets dans les programmes appuyés par le fonds fiduciaire RPC et par l'ISPE, et sur la masse salariale publique au Moyen-Orient et en Asie centrale. Des ateliers régionaux ont été organisés dans différents pays, à savoir, le Ghana, l'Indonésie et le Maroc.

Syndicats

Le dialogue avec les syndicats s'est poursuivi à diverses occasions. En février 2018, 38 économistes syndicalistes originaires de 21 pays ont participé aux réunions entre le FMI et la Confédération syndicale internationale à Washington. Ils ont ainsi pu interagir avec des cadres supérieurs du FMI sur des thèmes aussi variés que les perspectives économiques mondiales, la part des revenus du travail et la dynamique récente des salaires, les inégalités et la protection sociale. Tout au long de l'année, les services du FMI ont travaillé avec les syndicats sur des sujets tels que la masse salariale publique et la protection sociale. Plusieurs des équipes-pays du FMI réalisant

des études pilotes sur les inégalités, l'égalité femmes-hommes et les changements climatiques ont mené des activités avec des syndicats au Brésil, en Corée, au Kosovo, au Maroc, au Nicaragua, en République tchèque et dans d'autres pays. Bon nombre d'équipes ont eu des échanges de vues réguliers avec les syndicats nationaux dans le cadre de leurs missions au titre de la surveillance et des programmes économiques.

Jeunes

Le FMI intensifie sa coopération avec les jeunes. À travers son programme de bourses en faveur des jeunes, le FMI a financé la participation de jeunes entrepreneurs et universitaires de l'Allemagne, du Botswana et du Chili aux Réunions de printemps de 2017. Il a parrainé de jeunes dirigeants indonésiens, tunisiens et zambiens pour une participation aux Réunions de printemps de 2018. À l'Assemblée annuelle de 2017, de jeunes dirigeants participant au Dialogue avec les jeunes ont réfléchi à l'avenir du travail. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le FMI a organisé un concours des jeunes inventeurs. Il a également organisé un concours de photographie sur Instagram dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur les inégalités et les changements climatiques. La direction du FMI tient régulièrement des rencontres avec les jeunes. Par exemple, en octobre 2017, la directrice générale a rencontré des étudiants de l'université Ewha en Corée et, en février 2018, des étudiants de l'université Gadjah Mada en Indonésie. Elle a également rencontré des étudiants de l'université des Indes occidentales en Jamaïque, ainsi qu'au Paraguay et en Argentine.

Responsabilité sociale d'entreprise

« Giving Together » est le programme de bienfaisance du FMI, qui soutient les employés et les retraités souhaitant s'impliquer dans la communauté aussi bien locale qu'internationale. Parmi ses activités figurent des appels aux dons du personnel, des appels à l'aide après des catastrophes, des dons de la direction, des dons à des organisations caritatives locales ou internationales et le bénévolat des membres du personnel.

Cette année, la campagne « Giving Together » a battu deux records. Le nouveau record de participation du personnel de 43 % a dépassé celui de 33 % atteint en 2016. Les dons et les promesses de dons du personnel et des retraités pour l'exercice en cours se sont chiffrés à 2,6 millions de dollars (soit plus que les 2,5 millions de dollars de l'année dernière) et se sont

adressés à 1.065 organisations caritatives. Pour venir en aide aux victimes de la famine en Afrique subsaharienne et au Yémen et de l'ouragan Irma en Dominique, le programme a organisé des levées de fonds auxquelles le FMI a apporté une contrepartie équivalente à 100 % des dons.

Le FMI verse des contributions financières à des organisations caritatives locales et internationales qui œuvrent pour l'indépendance économique à travers l'éducation et la création de débouchés. Au cours de l'exercice 2018, 110.000 dollars ont été distribués à 18 organismes de bienfaisance de la zone de Washington et 100.000 dollars à 12 organisations internationales à but non lucratif. Les dons de la direction du FMI soutiennent des organisations caritatives locales qui ont pour mission de sortir les populations de la pauvreté et d'éduquer les personnes défavorisées. Des dons d'un montant total supérieur à 100.000 dollars ont été recueillis lors de visites des membres de la direction en Albanie, au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, à Djibouti, en Éthiopie, en Indonésie, en Macédoine, au Maroc, au Népal et en Tanzanie.

Plusieurs œuvres bénévoles ont été organisées au courant de l'année. En janvier 2018, 300 personnes ont participé à l'emballage de 2.000 trousseaux d'hygiène pour les victimes d'ouragans à Porto Rico et dans des pays des Caraïbes. En mars 2018, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, des volontaires du FMI ont préparé 2.500 « trousseaux de l'espoir pour les femmes » distribués à des organisations caritatives fournissant des logements, des abris et des services aux femmes rescapées de la violence ou de la pauvreté qui essaient de commencer une nouvelle vie. Les volontaires ont également été mis à contribution pour enseigner les rudiments de la finance à des lycéens et pour emballer les denrées alimentaires destinées à des familles dans le besoin.

Bureaux régionaux

Le bureau régional Asie et Pacifique est l'antenne du FMI dans cette région, dont l'importance dans l'économie mondiale ne cesse de croître. Il en suit les évolutions économiques et financières afin de donner une dimension plus régionale à la surveillance du FMI. Il s'efforce de faire mieux connaître le FMI et ses politiques dans la région et de le tenir informé de la perception des grands dossiers au niveau régional. À ce titre, le bureau régional Asie et Pacifique assure la surveillance bilatérale

(actuellement pour le Japon) et a accru sa participation à la surveillance régionale.

Les agents du bureau participent activement aux réunions d'organismes situés en Asie, dont l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est plus la Chine, la Corée et le Japon (ASEAN+3), le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), la Réunion des responsables des banques centrales d'Asie de l'Est et du Pacifique (EMEAP) et la Réunion des gouverneurs des banques centrales des États insulaires du Pacifique. Le bureau régional Asie et Pacifique contribue au développement des capacités dans la région par le biais du programme de bourses d'études Japon-FMI pour l'Asie, du séminaire macroéconomique Japon-FMI pour l'Asie et d'autres séminaires. C'est notamment le cas de la Conférence régionale sur l'inclusion financière dans la région Asie-Pacifique, qui s'est tenue au Cambodge en décembre 2017. La conférence a été organisée par le département Asie et Pacifique et conjointement accueillie par le bureau régional Asie et Pacifique du FMI et la Banque nationale du Cambodge. Le bureau conduit aussi des campagnes d'information et de recrutement au Japon et dans le reste de la région et mène un dialogue avec les décideurs asiatiques sur les dossiers d'actualité qui occupent une place centrale dans le travail du FMI.

Les bureaux européens du FMI, à Paris et à Bruxelles, assurent la liaison avec les institutions et les États membres de l'Union européenne (UE) ainsi qu'avec de nombreuses organisations internationales et la société civile en Europe. Ils entretiennent un dialogue avec des institutions telles que la Commission européenne, la Banque centrale européenne, le Mécanisme européen de stabilité et le Parlement européen, ainsi qu'avec le comité économique et financier et le groupe de travail de l'Eurogroupe, au sujet des politiques de la zone euro et de l'UE et des programmes nationaux financés conjointement par l'UE et le FMI.

Ces bureaux représentent le FMI à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ils appuient aussi les opérations du FMI en Europe, notamment dans les domaines de la surveillance économique, des programmes soutenus par le FMI et de l'assistance technique, et ils contribuent à coordonner les activités de communication et de sensibilisation à l'échelle de la région. Plus généralement, ils encouragent le dialogue sur les questions économiques mondiales avec les institutions de l'UE, les organisations internationales et les gouvernements, ainsi qu'avec la société civile en Europe, et tiennent fréquemment des réunions avec des représentants d'associations patronales, de syndicats, de groupes de réflexion, de marchés financiers et de médias.

Les bureaux européens participent à l'organisation de plusieurs ateliers et événements. De plus, ils offrent des déjeuners de haut niveau et des séances d'information à la presse au moins deux fois par an à Berlin, Bruxelles, Londres et Paris pour présenter le point de vue du FMI sur les principales problématiques auxquelles est confrontée l'économie européenne. Dans le cadre de leurs activités d'information, ils publient un bulletin qui fournit périodiquement aux principales parties prenantes européennes les dernières informations sur les activités et les publications du FMI, animent un site Internet et alimentent un compte Twitter. Enfin, ils participent aux procédures de recrutement du FMI en organisant des entretiens avec les candidats dans les universités de plusieurs pays européens.

Activités de sensibilisation des représentants résidents

Le FMI a des représentants résidents dans 85 pays. Ceux-ci mènent diverses activités de sensibilisation pour faire mieux connaître le travail de l'institution et les questions macroéconomiques, souvent en collaboration avec des universités, des administrations et des organisations non gouvernementales au niveau local. Quelques exemples tirés de différentes régions sont fournis ci-dessous.

En juillet 2017, Gerardo Peraza, le représentant résident au Guatemala, a présenté les Perspectives économiques régionales à l'occasion de la 280^e réunion du conseil monétaire centraméricain. Les gouverneurs et dirigeants de banque centrale d'Amérique centrale et de la République dominicaine étaient présents à cette rencontre. Lors des consultations au titre de l'article IV avec le Guatemala, le bureau du représentant résident régional a participé à l'organisation d'un séminaire à l'intention des fonctionnaires sur les travaux d'analyse utilisés lors des consultations, ainsi que d'une conférence de presse qui a bénéficié d'une grande couverture médiatique.

Coordonnées par le représentant résident Jaume Puig Forne et son bureau, les activités de sensibilisation du FMI au Honduras visent à obtenir l'adhésion des différentes parties intéressées aux politiques et réformes recommandées par des programmes en cours ou à venir du FMI. Elles comprennent des contacts fréquents avec des chefs d'entreprise, des universitaires, des analystes privés et des leaders d'opinion pour mettre en exergue :

- 1) les avantages de la stabilité macroéconomique du point de vue de la réduction de la prime de risque-pays, ainsi que le caractère équilibré (du point de vue des mesures ciblant les recettes et les dépenses) de l'ajustement budgétaire au titre du programme ;
- 2) les risques de chocs extérieurs que laissent entrevoir les perspectives économiques ;
- 3) le bien-fondé des

réformes institutionnelles, notamment le passage progressif au ciblage de l'inflation et à un taux de change flexible pour renforcer la gestion macroéconomique et amortir les chocs extérieurs, ainsi que l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires pour attirer de nouveaux investissements et favoriser une croissance plus forte et plus inclusive.

En Guinée Bissau, Oscar Melhado, le représentant résident du FMI, a organisé une conférence d'une journée sur les thèmes clés des consultations de 2017 au titre de l'article IV, notamment les finances publiques et le développement du secteur privé. Cette manifestation sans précédent a été inaugurée par le Premier ministre, plusieurs ministres et des chefs d'entreprise. Elle a marqué le lancement d'une nouvelle tribune de dialogue national sur les questions économiques. Au Rwanda, Alun Thomas, le représentant résident du FMI, a organisé et participé à l'enseignement d'un cours de programmation financière adapté au contexte national. Le cours, qui a été très bien accueilli par les autorités, est utilisé comme modèle par d'autres représentants résidents.

Au courant de l'année dernière, Yulia Ustyugova, la représentante résidente en Arménie, a mené plusieurs activités de sensibilisation pour mieux faire comprendre les conseils d'assistance technique du FMI sur la modernisation des règles budgétaires. Elle a participé à un débat diffusé en direct sur les modifications proposées aux règles budgétaires avec des représentants du secteur privé, des groupes de réflexion et de la société civile, recueilli différents points de vue sur la question dans le cadre d'entretiens, et examiné les règles budgétaires lors d'une conférence avec les parlementaires de la région. L'Assemblée nationale arménienne a approuvé la révision des règles budgétaires en décembre 2017.

Le bureau du FMI en Géorgie a tenu des débats sur des évolutions et des questions économiques et financières importantes avec un large éventail de parties prenantes, dont la société civile, les médias, les parlementaires, les entreprises, les syndicats, les investisseurs étrangers et la communauté internationale. En outre, il a contribué à l'organisation de la visite du directeur général adjoint Tao Zhang, qui a eu pour point d'orgue une conférence à l'université d'État de Tbilisi sur les difficultés liées à la modernisation de l'économie géorgienne, notamment par le biais d'une réforme du système éducatif.

En Somalie, où le gouvernement fait face à des défis gigantesques dans le processus d'édification de l'État, le représentant résident est conseiller et membre du comité de gouvernance financière du pays. Le bureau du représentant

résident appuie aussi la réalisation de missions d'assistance technique intensives financées par un fonds fiduciaire. Le Comité de gouvernance financière axe ses conseils sur la gouvernance de la banque centrale, le recouvrement des avoirs, les concessions et les marchés publics, les réformes de la gestion des finances publiques et le fédéralisme budgétaire. Il publie des rapports d'étape périodiques et a produit des notes consultatives sur diverses questions de gouvernance financière.

En Tunisie, Robert Blotvogel, le représentant résident, a échangé des idées en novembre 2017 avec des membres de la Commission financière du parlement sur la manière de surmonter les difficultés économiques et budgétaires de la Tunisie. Le Réseau parlementaire FMI-Banque mondiale a été l'hôte de cet événement. Les débats ont essentiellement porté sur les meilleures façons d'accroître les recettes et réduire les dépenses de façon juste et équitable et sur les problèmes posés par la corruption et l'économie informelle. Cette manifestation a été largement commentée sur les médias sociaux comme exemple de la manière dont le FMI travaille avec les parlementaires.

QUOTES-PARTS ET GOUVERNANCE

Direction : le comité monétaire et financier international nomme son premier président originaire d'Afrique subsaharienne

Le gouverneur de la Banque de réserve d'Afrique du Sud, Lesetja Kganyago, a été élu président du comité monétaire et financier



international (CMFI) par les membres de ce groupe influent. Le comité consultatif du conseil des gouverneurs du FMI, qui est composé de 24 ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale, se réunit en session ordinaire deux fois par an.

Gouverneur de la Banque de réserve d'Afrique du Sud depuis 2014, Lesetja Kganyago est le premier président du CMFI originaire d'Afrique subsaharienne. Bon nombre de personnes s'attendent à ce qu'il mette l'accent sur les difficultés des pays émergents ou à faible revenu.

M. Kganyago a présidé le groupe des suppléants du comité du développement du FMI et de la Banque mondiale, ainsi que le groupe de travail du G-20 sur la réforme de la gouvernance du FMI. Durant sa carrière au sein de la fonction publique, lorsqu'il était directeur général du Trésor national d'Afrique du Sud, il a dirigé la réforme des finances publiques et des marchés

financiers. Entre autres postes de responsabilité dans le domaine du contrôle financier en Afrique, il est président de l'Association des banques centrales africaines. Il préside aussi le comité permanent du conseil de stabilité financière pour la mise en œuvre des normes.



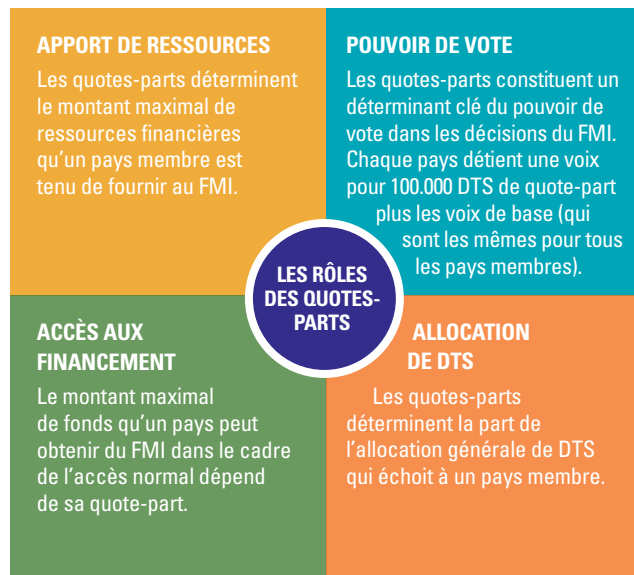
Son mandat de trois ans à la tête du CMFI a débuté le 18 janvier 2018. Il succède à Agustín Carstens, ancien gouverneur de la Banque du Mexique. Celui-ci a présenté sa démission en décembre pour devenir directeur général de la Banque des règlements internationaux.

Quotes-parts : les ressources du FMI

Les 189 pays membres du FMI lui fournissent les ressources qu'il prête, surtout en s'acquittant de leurs quotes-parts, qui déterminent par ailleurs le nombre de voix qui leur sont attribuées. Les emprunts multilatéraux et bilatéraux constituent la deuxième et la troisième ligne de défense en période de crise. Ces ressources permettent au FMI de disposer d'environ 1.000 milliards de dollars décaissables en prêts concessionnels pour ses pays membres. Les prêts concessionnels et l'allègement de dette des pays à faible revenu sont financés par des fonds fiduciaires distincts.

Chaque pays membre se voit attribuer une quote-part en fonction de sa position relative dans l'économie mondiale. Le montant total des quotes-parts est de 477 milliards de DTS (environ 686 milliards de dollars), l'unité de compte du FMI, dont la valeur est rattachée à un panier de monnaies. Le FMI a aussi accès à des ressources multilatérales d'une valeur d'environ 182 milliards de DTS, tandis que les accords d'emprunts bilatéraux lui donnent accès à 316 milliards de DTS. Les périodes de renouvellement des circuits d'emprunt varient.

Les quotes-parts sont également révisées régulièrement. La quinzième révision, qui devrait s'achever l'année prochaine, constitue l'occasion de faire correspondre l'ampleur et la composition des ressources du FMI aux besoins des pays membres. Elle s'appuiera sur les réformes de gouvernance de la révision de 2010, notamment la protection des pays membres les plus pauvres. La formule de calcul des quotes-parts est vieille de dix ans et fait également l'objet d'une révision. Des simulations illustrant les différentes manières dont la formule pourrait changer sont disponibles sur le site www.imf.org.



Quotes-parts versées pendant l'exercice 2018

Les conditions nécessaires à la mise en application de l'augmentation des quotes-parts dans le cadre de la Quatorzième Révision générale des quotes-parts ont été remplies le 26 janvier 2016. Les quotes-parts des 189 pays membres du FMI passeront donc de 238,5 milliards de DTS environ (approximativement 343 milliards de dollars) à un total de 477 milliards de DTS (environ 686 milliards de dollars). Au 30 avril 2018, 181 des 189 pays membres s'étaient acquittés de leur quote-part, ce qui représentait plus de 99 % du relèvement des quotes-parts, et le total des quotes-parts atteignait 475 milliards de DTS (environ 684 milliards de dollars).

DROIT DE TIRAGE SPÉCIAL

Le droit de tirage spécial (DTS) est un actif de réserve international créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Les pays membres qui participent au département des DTS (tous les membres actuels) peuvent échanger des DTS contre des monnaies librement utilisables.

Débat du conseil d'administration sur le rôle des DTS

Le 30 mars 2018, le conseil d'administration a examiné un document des services du FMI intitulé « Considerations on the Role of the SDR », qui étudie la question de savoir

si l'élargissement du rôle du DTS pourrait contribuer au bon fonctionnement et à la stabilité du système monétaire international. Les administrateurs sont pour la plupart incertains ou sceptiques à l'idée que le DTS puisse contribuer à remédier aux faiblesses du système monétaire international. Un certain nombre d'administrateurs estiment cependant qu'il est possible que le DTS soit en mesure de combler ces lacunes et voient l'intérêt de poursuivre la réflexion sur son rôle futur.

TRANSPARENCE

Pour que les autorités puissent prendre des décisions avisées et pour assurer le bon fonctionnement d'une économie, des politiques économiques transparentes et des données fiables sur l'évolution économique et financière sont indispensables. Dans cette optique, les politiques du FMI, qui lui permettent de fournir des informations utiles et exactes sur le rôle qu'il joue à la fois dans l'économie mondiale et dans l'économie de ses pays membres, sont mises à la disposition du public en temps réel.

La transparence permet à une économie de fonctionner de manière plus efficace et réduit sa vulnérabilité aux crises. Lorsque les pays membres font preuve de plus de transparence au sujet de leurs politiques, les autorités sont disposées à parler et débattre publiquement de ces politiques, ce qui rend les dirigeants plus responsables, augmente la crédibilité des politiques et favorise le fonctionnement efficace et harmonieux des marchés financiers. De son côté, en favorisant l'ouverture et la transparence de ses propres politiques et des conseils qu'il dispense à ses pays membres, le FMI contribue à faire mieux comprendre ses opérations et la mission qu'il remplit, ce qui accroît l'effet pratique de ses conseils et sa responsabilisation. Les contrôles extérieurs devraient aussi contribuer à renforcer la qualité de la surveillance et des programmes appuyés par le FMI.

En matière de transparence, le FMI a pour principe fondamental de diffuser documents et informations en temps opportun à moins que des raisons impérieuses et spécifiques ne l'empêchent de le faire. Ce principe respecte le caractère facultatif de la publication des documents qui ont trait aux pays membres. Les documents sont publiés sur le site Web du FMI, à l'adresse www.imf.org.

Le FMI considère la publication des documents sur les pays membres qui sont établis à l'intention du conseil d'administration (« documents du conseil ») comme « facultative

mais présumée », ce qui signifie qu'il encourage fortement la publication de ces documents. La publication des documents de politique générale est présumée, mais elle est subordonnée à l'approbation du conseil. La publication d'un document du conseil d'administration se fait après l'obtention du consentement du pays membre concerné, par défaut d'objection. Les documents relatifs à plusieurs pays sont publiés après le consentement du conseil ou des pays membres concernés, selon le type de document.

Le FMI communique avec le public et améliore sa perception de l'institution par les moyens suivants : 1) la transparence de la surveillance et des programmes soutenus par le FMI ; 2) la transparence de ses opérations financières ; 3) des examens et des évaluations internes et externes ; 4) la communication extérieure. La politique de transparence du FMI doit être réexaminée tous les cinq ans ; elle l'a été pour la dernière fois en 2013 (voir les sections « Responsabilisation » et « Information et contacts avec les parties prenantes extérieures »).

POLITIQUE DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS

Le FMI échange de longue date des documents avec d'autres organisations internationales et des unions monétaires, conformément à sa politique de transmission de documents et à d'autres politiques pertinentes. La transmission de certains documents du conseil d'administration, surtout ceux concernant la surveillance et l'utilisation des ressources du FMI, resserre la coopération et les liens avec les destinataires afin de mieux servir les pays membres. En novembre 2017, le conseil d'administration a adopté des amendements à la politique de transmission de documents qui élargissent le champ de documents que les organisations internationales et les unions monétaires peuvent recevoir, tout en assurant l'uniformité et l'impartialité de cette transmission.

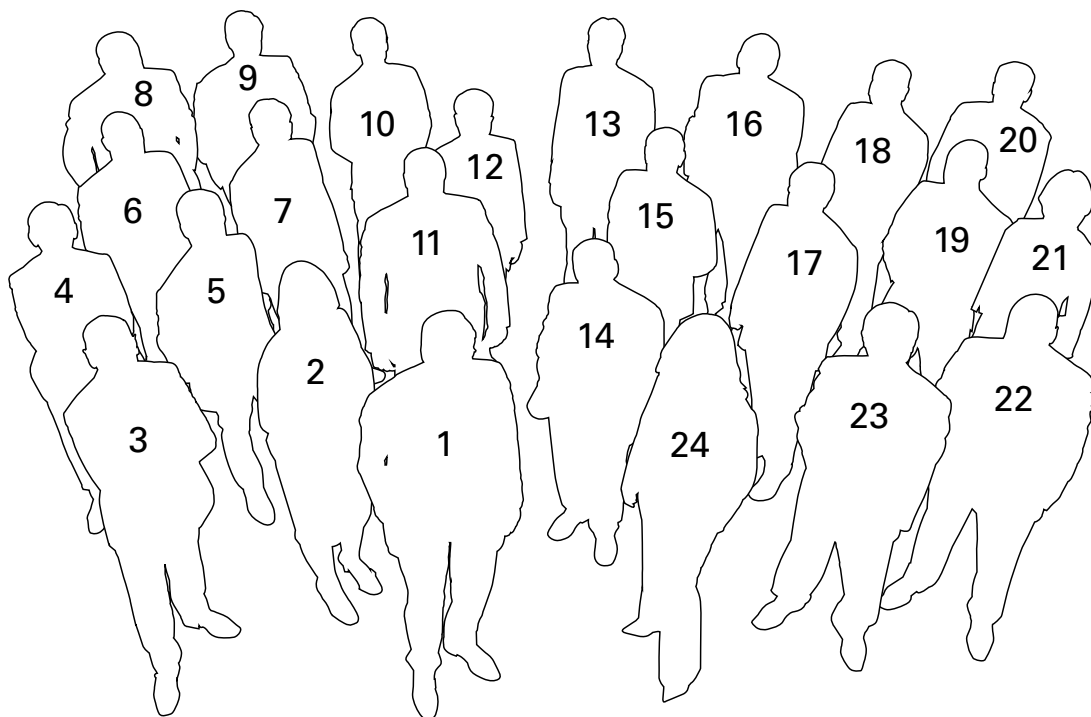
Le conseil d'administration a également approuvé un cadre de politique pour le partage de documents avec les accords régionaux de financement (ARF). Ce nouveau cadre renforce la collaboration entre le FMI et les ARF en leur fournissant un accès en temps utile aux documents prévus par le cadre et en améliorant la coordination des opérations de cofinancement, contribuant ainsi à améliorer l'efficacité du dispositif mondial de sécurité financière.



Administrateurs du FMI

au 30 avril 2018





1 : Aleksei Mozhin, 2 : Shona Riach, 3 : Thomas Östros, 4 : Juda Agung, 5 : Miroslaw Panek,
 6 : Anthony De Lannoy, 7 : Carlos Hurtado, 8 : Subir Gokarn, 9 : Mauricio Claver-Carone,
 10 : Steffen Meyer, 11 : Alexandre Tombini, 12 : Hohyun Jang, 13 : Hervé de Villeroché,
 14 : Hazem Beblawi, 15 : Jafar Mojarrad, 16 : Alessandro Leipold, 17 : Masaaki Kaizuka,
 18 : Adrian Armas, 19 : Daouda Sembene, 20 : Hesham Alogeel, 21 : Nancy Horsman,
 22 : Maxwell M. Mkvezalamba, 23 : Jin Zhongxia, 24 : Michaela Erbenova

Administrateurs et administrateurs suppléants (au 30 avril 2018)

Mauricio Claver-Carone États-Unis
Poste vacant

Masaaki Kaizuka Japon
Yoshihito Saito

Jin Zhongxia Chine
SUN Ping

Anthony De Lannoy Arménie, Belgique, Bosnie-
Richard Doornbosch Herzégovine, Bulgarie, Chypre,
Vladyslav Rashkovan Croatie, Géorgie, Israël,
 Luxembourg, ex-République
 yougoslave de Macédoine,
 Moldova, Monténégro, Pays-Bas,
 Roumanie, Ukraine

Steffen Meyer Allemagne
Klaus Gebhard Merk

Carlos Hurtado Colombie, Costa Rica, El Salvador,
Jorge Dajani Gonzalez Espagne, Guatemala, Honduras,
José Alejandro Rojas Ramirez Mexique, République bolivarienne
 du Venezuela

Juda Agung Brunei Darussalam, Cambodge,
Edna Villa Fidji, République d'Indonésie,
 République démocratique
 populaire lao, Malaisie, Myanmar,
 Népal, Philippines, Singapour,
 Thaïlande, Tonga, Viet Nam

Alessandro Leipold Albanie, Grèce, Italie, Malte,
Michail Psalidopoulos Portugal, Saint-Marin

Hervé de Villeroché France
Armel Castets

Shona Riach <i>Vicky White</i>	Royaume-Uni	Hazem Beblawi <i>Sami Geadah</i>	Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République du Yémen
Hohyun Jang <i>Christine Barron</i> <i>Grant Johnston</i>	Australie, République de Corée, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Mongolie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Vanuatu	Miroslaw Panek <i>Paul Inderbinen</i>	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan
Nancy Horsman <i>Anne McKiernan</i>	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie	Aleksei Mozhin <i>Lev Palei</i>	Fédération de Russie
Thomas Östros <i>Kimmo Virolainen</i>	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède	Jafar Mojarrad <i>Mohammed Daïri</i>	République islamique d'Afghanistan, Algérie, Ghana, République islamique d'Iran, Maroc, Pakistan, Tunisie
Michaela Erbenova <i>Omer Bayar</i> <i>Christian Just</i>	Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Turquie	Hesham Alogeel <i>Ryadh M. Alkhareif</i>	Arabie saoudite
Alexandre Tombini <i>Pedro Fachada</i> <i>Bruno Saraiva</i>	Brésil, Cabo Verde, Équateur, Guyane, Haïti, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago	Daouda Sembene <i>Mohamed-Lemine Raghani</i> <i>Herimandimby A.</i> <i>Razafindramanana</i>	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo
Subir Gokarn <i>Mahinda Siriwardana</i>	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka	Adrian Armas <i>Gabriel Lopetegui</i>	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay
Maxwell M. Mkwezalamba <i>Dumisani H. Mahlinza</i> <i>Poste vacant</i>	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, République du Soudan du Sud, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe		





Équipe de direction

(de gauche à droite)

Mitsuhiro Furusawa

Directeur général adjoint

Carla Grasso

Directrice générale adjointe
et directrice administrative

Tao Zhang

Directeur général adjoint

David Lipton

Premier directeur général adjoint

Christine Lagarde

Directrice générale

CADRES DE DIRECTION (au 30 avril 2018)**DÉPARTEMENTS GÉOGRAPHIQUES**

Abebe Selassie	Directeur, département Afrique
Chang Yong Rhee	Directeur, département Asie et Pacifique
Poul Thomsen	Directeur, département Europe
Jihad Azour	Directeur, département Moyen-Orient et Asie centrale
Alejandro Werner	Directeur, département Hémisphère occidental

DÉPARTEMENTS FONCTIONNELS

Gerard Rice	Directeur, département de la communication
Andrew Tweedie	Directeur, département financier
Vitor Gaspar	Directeur, département des finances publiques
Sharmini Coorey	Directrice, Institut pour le développement des capacités
Sean Hagan	Conseiller juridique et directeur, département juridique
Tobias Adrian	Conseiller financier et directeur, département des marchés monétaires et de capitaux
Maurice Obstfeld	Conseiller économique et directeur, département des études
Louis Marc Ducharme	Directeur, département des statistiques
Martin Mühleisen	Directeur, département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

INFORMATION ET LIAISON

Chikahisa Sumi	Directeur, bureau régional Asie et Pacifique
Christopher Lane	Représentant spécial auprès des Nations Unies
Jeffrey Franks	Directeur, bureaux européens/représentant résident principal auprès de l'Union européenne

SERVICES AUXILIAIRES

Chris Hemus	Directeur, département services intégrés et équipements et directeur par intérim, département des technologies de l'information
Kalpana Kochhar	Directrice, département des ressources humaines
Jianhai Lin	Secrétaire du FMI, secrétariat

BUREAUX

Daniel Citrin	Directeur, bureau du budget et de la planification
Charles Collins	Directeur, bureau indépendant d'évaluation
Nancy Asiko Onyango	Directrice, bureau de la vérification et de l'inspection internes
Derek Bills	Directeur, bureau des placements
Vivek Arora	Directeur, bureau de gestion des risques

À consulter aussi

PARTIE 1 : VUE D'ENSEMBLE

Introduction

Les principales missions du FMI

Fonds monétaire international : <http://www.imf.org/external/french/index.htm>

Gros plan

1. Améliorer le fonctionnement du système

Document de politique générale — Rapport sur le secteur extérieur 2017 : <http://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2017/07/27/2017-external-sector-report>

Fiche technique — Fonds pour le développement des capacités : <https://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2017/04/19/Funds-for-Capacity-Development>

Fiche technique — Les centres de formation et programmes régionaux établis par le FMI : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2017/06/14/imf-regional-capacity-development-initiatives>

Document de politique générale — « Review of Flexible Credit Line and Precautionary and Liquidity Line » : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/12/19/pp121917-AdequacyOfTheGFSN>

2. Parvenir à une croissance durable

Perspectives de l'économie mondiale : Viser une croissance durable, édition d'octobre 2017 : <http://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2017/09/19/world-economic-outlook-october-2017>

3. Rendre la croissance inclusive

Moniteur des finances publiques, Tackling Inequality, édition d'octobre 2017 : <http://www.imf.org/fr/Publications/FM/Issues/2017/10/05/fiscal-monitor-october-2017>

Sommet du G-20 de 2017, « Fostering Inclusive Growth » : <http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/2017/062617.pdf>

Institut du FMI pour le développement des capacités, programme de formation : cours sur la croissance inclusive : <http://imf.smartcatalogiq.com/current/Catalog/Topics/Special-Topics/Inclusive-Growth>

4. Assurer la stabilité

Communiqué de presse — Politique en matière de gouvernance et de corruption : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2017/08/01/pr-the-role-of-the-fund-in-governance-issues-review-of-the-guidance-note>

5. Exploiter les technologies à bon escient

Moniteur des finances publiques, *Capitalizing on Good Times*, édition d'avril 2018 : <https://www.imf.org/fr/Publications/FM/Issues/2018/04/06/fiscal-monitor-april-2018>

GROS PLAN SUR LES RÉGIONS

Le potentiel de recettes non exploité de l'Afrique subsaharienne, étude des *Perspectives économiques régionales*, mai 2018 : <http://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2018/04/30/sreo0518#chap2>

Note de réflexion des services du FMI no 1803 — Capacité budgétaire centralisée pour la zone euro : <http://www.imf.org/~media/Files/Publications/SDN/2018/SDN1803.ashx>

PARTIE 2 : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

SURVEILLANCE ÉCONOMIQUE

Surveillance bilatérale

Document de politique générale — Examen intérimaire de la surveillance 2018 : <http://www.imf.org/~media/Files/Publications/PP/2018/pp030718-2018-interim-surveillance-review.ashx>

Document de politique générale — « Use of Third-Party Indicators in Fund Reports » : <http://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/11/22/pp101217use-of-third-party-indicator>

Conseils de politique économique

Document de politique générale — Plan d'action mondial de la directrice générale : <http://www.imf.org/~media/Files/Publications/PP/GPA/2018/French/pdf/041918GPA-f.ashx>

Document de politique générale — « Increasing Resilience to Large and Volatile Capital Flows—The Role of Macprudential Policies » : <http://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/07/05/pp060217-increasing-resilience-to-large-and-volatile-capital-flows>

Note de réflexion des services du FMI — « Trade-Offs in Bank Resolution » : <https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2018/02/09/Trade-offs-in-Bank-Resolution-45127>

Communiqué de presse — Fiscalité et objectifs de développement durable : <http://www.banquemondiale.org/fr/news/statement/2018/02/16/platform-for-collaboration-on-tax-first-global-conference-on-taxation-and-sdgs>

Communiqué de presse — L'imposition des transferts indirects opérés à l'étranger : une boîte à outils : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2017/07/31/pr17308-the-platform-for-collaboration-on-tax-invites>

Document de politique générale — « State-Contingent Debt Instruments for Sovereigns—Annexes » : <http://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/05/19/pp032317-exes-state-contingent-debt-instruments-for-sovereigns>

Communiqué de presse — « Vienna Initiative Seeks New Growth Model to Drive Forward Innovation in Emerging Europe », FMI, 13 mars 2018 : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/03/13/pr1884-vienna-initiative-seeks-new-growth-model-to-drive-forward-innovation>

PAYS EN DÉVELOPPEMENT À FAIBLE REVENU

Document de politique générale — « IMF-World Bank Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries » : <http://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/10/02/pp082217LIC-DSF>

Document de politique générale — « Sauvegardes sociales et conception des programmes dans les programmes appuyés par le fonds fiduciaire RPC et par l'ISPE » : <http://www.imf.org/~media/Files/Publications/PP/2017/French/pp042117social-safeguards-and-program-design-in-prgt-and-psi.ashx>

Communiqué de presse — Conférence en Zambie sur le thème « Managing Capital Flows : Challenges for Developing Countries » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2017/05/05/pr17150-zambia-imf-hosts-conference-on-managing-capital-flows-challenges-for-developing-countries>

AUTRES THÈMES

Note de réflexion des services du FMI — « Inégalités et pauvreté intergénérationnelles dans l'Union européenne » : <http://www.imf.org/~media/Files/Publications/SDN/2018/French/sdn1801f.ashx>

Document de politique générale — « Building Fiscal Capacity in Fragile States » : <http://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/06/14/pp041817building-fiscal-capacity-in-fragile-state>

DONNÉES

Document de politique générale — « Overarching Strategy on Data and Statistics at the Fund in the Digital Age » : <http://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2018/03/20/pp020918imf-executive-board-supports-new-strategy-for-data-and-statistics-in-the-digital-age>

Document de politique générale — « Measuring the Digital Economy » : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/04/03/022818-measuring-the-digital-economy>

Politique macroprudentielle selon le FMI : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/061013b.pdf>

Politique macroprudentielle selon le FMI, le CSF et la BRI : <http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/2016/083116.pdf>

Données d'enquêtes du FMI sur la politique macroprudentielle : <http://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/04/30/pp043018-imf-annual-macroprudential-policy-survey>

Communiqué de presse — « FSB and IMF Report on Progress with G20 Data Gaps Initiative », FMI, 21 septembre 2017 : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2017/09/21/pr17363-fsb-and-imf-report-on-progress-with-g20-data-gaps-initiative>

Base de données du FMI, accès aux données macroéconomiques et financières : <http://data.imf.org/?sk=E5DCAB7E-A5CA-4892-A6EA-598B5463A34C>

Manuel sur la transparence des finances publiques : <https://www.elibrary.imf.org/view/IMF069/24788-9781484331859/24788-9781484331859/24788-9781484331859.xml?redirect=true>

PARTIE 3 : FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION

Document de politique générale — « Rules and Regulations for the Investment Account » : <http://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2016/12/31/Rules-and-Regulations-for-the-Investment-Account-PP4734>

RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

Cadres de direction du FMI : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2018/eng/related-material.htm>

Personnel du FMI par nationalité, sexe et catégorie de pays : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2018/eng/web-tables.htm>

Salaires des employés du FMI : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2018/eng/web-tables.htm>

BUREAU INDÉPENDANT D'ÉVALUATION

Bureau indépendant d'évaluation : <http://www.ieo-imf.org/ieo/pages/IEOHome.aspx>

Les objectifs de développement durable (ODD)

Lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable tenu en septembre 2015 à New York, les États membres de l'ONU ont officiellement adoptés les ODD en remplacement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui étaient arrivés à terme. Les 17 ODD s'articulent autour de cinq éléments essentiels : la population, la planète, la paix, la prospérité et le partenariat. Le FMI est déterminé à accompagner, dans le cadre de la mission qui lui est assignée, les efforts de développement durable de tous ses États membres. Il a aussi conçu plusieurs initiatives pour accroître de façon importante son soutien en faveur des États membres qui œuvrent à la réalisation des ODD.



Sigles et abréviations

BIE	bureau indépendant d'évaluation	ISPE	instrument de soutien à la politique économique
CMFI	comité monétaire et financier international	LBC/FT	lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
CRG	compte des ressources générales	LCM	ligne de crédit modulable
DTS	droit de tirage spécial	LPL	ligne de précaution et de liquidité
EAC	comité de vérification externe des comptes	MEDC	mécanisme élargi de crédit
FCC	facilité de crédit de confirmation	NSDD	norme spéciale de diffusion des données
FCR	facilité de crédit rapide	ODD	objectif de développement durable
FEC	facilité élargie de crédit	ONU	Organisation des Nations Unies
Fonds fiduciaire ARC	fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes	PDFR	pays en développement à faible revenu
Fonds fiduciaire RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	PEM	<i>Perspectives de l'économie mondiale</i>
GAFI	Groupe d'action financière	PER	<i>Perspectives économiques régionales</i>
GFSR	Rapport sur la stabilité financière dans le monde	PIB	produit intérieur brut
G-20	Groupe des vingt	PPTTE	pays pauvre très endetté
ICPE	instrument de coordination de la politique économique	SARTTAC	Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud
IDC	Institut pour le développement des capacités	SGDD-a	système général de diffusion des données amélioré
IFR	instrument de financement rapide	SPP	suivi post-programme
ISF	indicateur de solidité financière	UE	Union européenne

Lettre de transmission au conseil des gouverneurs

Le 1^{er} août 2018

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le Rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2018. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2019, lesquels sont présentés dans la troisième partie. Les états financiers du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2018, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI, qui figure sur la version CD-ROM du rapport ainsi qu'à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2018/eng. L'audit externe ainsi que la communication des informations financières ont été supervisés par le comité de vérification externe des comptes, composé de M. Vikamsey (président), M^{me} David et M^{me} Cearn, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Christine Lagarde

Directrice générale et présidente du conseil d'administration



Vous pouvez accéder et télécharger cette publication, ainsi que l'appendice VI (états financiers), GRATUITEMENT de deux manières : vous pouvez soit, taper l'URL dans un navigateur sur votre ordinateur ou votre tablette, ou numériser le code QR sur cette page. Nous espérons que vous consulterez les pages Web de notre rapport annuel et que vous explorerez toutes les ressources qu'elles contiennent.

www.imf.org/AR2018

Le présent Rapport annuel a été préparé par la division de rédaction et de publication du département de la communication du FMI, en consultation avec un groupe de travail représentant l'ensemble du FMI. Placée sous l'autorité du comité des évaluations du conseil d'administration, présidé par Alexandre Tombini, l'équipe qui a réalisé ce rapport était supervisée par Christoph Rosenberg, Jeffrey Hayden et Linda Kean. L'équipe était composée de Anthony Annett (rédacteur en chef), de S. Alexandra Russell et Denise Bergeron, qui ont coordonné l'ensemble de la production et de la rédaction, de Crystal Herrmann (création numérique), de Rumit Pancholi (relecture) et de Hyoun Woo Park (assistant de rédaction). L'édition française a été réalisée par la section française des services linguistiques du FMI.

Design : Beth Singer Design LLC www.bethsingerdesign.com

Design Web : Feisty Brown www.feistybrown.com

Photographie : Couverture : © Getty Images, © Alamy, © Alamy, © iStock, © Alamy, © iStock, © Alamy (dans le sens des aiguilles d'une montre à partir du haut). Page 1 : © Alamy (en haut, à gauche), © FMI (en bas, à gauche). Page 12 : © iStock. Page 13 : © iStock (en haut), © iStock (en bas, à gauche). Page 16 : © FMI. Page 17 : © FMI (1^{er} rang, à gauche), © iStock (1^{er} rang, à droite), iStock (2^e rang, à gauche), © FMI (2^e rang, au centre), © FMI (2^e rang, à droite), © FMI (3^e rang, à gauche), © iStock (3^e rang, au centre), © FMI (3^e rang, à droite), © iStock (en bas). Page 18 : © FMI. Page 19 : © Alamy (en haut, à gauche), © Alamy (en haut, au centre), © Alamy (en haut, à droite), © iStock (en bas, à droite). Page 21 : © Getty Images (en haut), © Getty Images (deuxième à partir du haut), © FMI (troisième à partir du haut), © Getty Images (en bas, à gauche), © iStock (en bas, à droite). Page 22 : © iStock (en haut, à gauche), © iStock (en bas, à gauche), © Alamy (en haut, au centre), © iStock (en bas, au centre), © iStock (à droite). Page 23 : © iStock. Page 24 : © FMI. Page 25 : © Newscom (en haut, à gauche), © iStock (en bas, à gauche), © iStock (au centre), © iStock (à droite). Page 26 : © FMI (en bas, à gauche), © Alamy (en haut, à droite), © Newscom (en bas, à droite). Page 27 : © iStock (à gauche), © Getty Images (au centre), © Getty Images (à droite). Page 28 : © Alamy (à gauche), © Getty Images (en haut, à droite), © Getty Images (en bas, à droite). Page 30 : © Getty Images (en bas, à gauche), © iStock (en bas, à droite), Page 32 : © Alamy. Page 33 : © Getty Images (en haut, à gauche), © Lindsey Leger (en haut, à droite). Page 34 : © Alamy (en bas, à gauche). Page 35 : © Getty Images (en bas, à droite). Page 36 : © iStock. Page 37 : © iStock (en haut), © Getty Images (en bas). Page 39 : © iStock. Page 40 : © iStock. Page 41 : © Getty Images. Page 42 : © Getty Images. Page 44 : © Getty Images (en haut), © iStock (au centre), © Alamy (en bas). Page 52 : © iStock (en haut), © iStock (en bas). Page 53 : © iStock. Page 54 : © Alamy. Page 55 : © Alamy. Page 56 : © Alamy (à gauche), © Alamy (en haut, à droite), © iStock (en bas, à droite). Page 58 : © Alamy (en haut, à gauche), © iStock (en haut, à droite), © iStock (en bas, à gauche). Page 60 : © iStock (en haut, à gauche), © iStock (en bas, à gauche). Pages 60–61 : © iStock (sur deux pages). Page 61 : © iStock (à gauche), © iStock (à droite). Page 63 : © iStock (en haut), © iStock (au centre), © Getty Images (en bas). Page 64 : © iStock (en haut), © iStock (au centre), © iStock (en bas). Page 68 : © Alamy (à gauche), © Newscom (à droite). Page 76 : © FMI (en haut), © FMI (en bas). Dos de couverture : © Getty Images, © Alamy, © iStock, © iStock, © iStock, © Getty Images, © Alamy, © Getty Images (dans le sens des aiguilles d'une montre à partir du haut).



« Si nous voulons vraiment réussir, nous devons agir ensemble. La coopération reste le meilleur moyen de bâtir un avenir plus prospère pour toutes les nations ».

Christine Lagarde
Directrice générale du FMI



Fonds monétaire international
700 19th Street NW
Washington, DC 20431 USA

www.imf.org

ISBN 978-1-4843-7348-4



9 781484 373484 >